

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 7 décembre 2021, à 19 h**

**Centre Récréatif RDP
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2021, à 19 h, ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 2 décembre 2021, à 19 h.

10.04 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction daté du 23 novembre 2021 et signé par le secrétaire d'arrondissement, concernant le règlement RCA08-30024-3, adopté par la résolution CA20 3012 0376 consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles tenue le 1er décembre 2020 - référence 1204860008.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DE DOCUMENTS

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA Direction des services administratifs et du greffe

Motion des arrondissements en appui à la déclaration adoptée par le conseil municipal visant à reconnaître l'importance du loisir public.

15.02 Déclaration

CA Direction des services administratifs et du greffe

Motion afin d'améliorer ou déménager le poste de quartier 45 du SPVM dans le quartier Rivière-des-Prairies.

15.03 RETIRÉ

15.04 Déclaration

CA Direction des services administratifs et du greffe

Déclaration des membres du conseil d'arrondissement élu-es le 7 novembre 2021 à l'effet qu'il ou elles sont adéquatement protégé-es contre la COVID-19.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1216183020

Octroyer, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à la compagnie Expertise Sports Design LG inc., le contrat de services professionnels en architecture de paysage pour l'aménagement d'un terrain de balle au parc St-Joseph et d'un terrain de soccer synthétique et d'une piste d'athlétisme au parc Daniel-Johnson de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, soit au montant total de 171 715,16 \$ taxes incluses et autoriser une dépense de 188 886,67 \$, taxes et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC.SP21-18 (3 soumissionnaires)

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1217829003

Octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Guillaume Mailhot inc., le contrat relatif au réaménagement des bureaux de permis et inspection à la maison du citoyen située au

12090 rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 82 881,76 \$, taxes incluses et autorisation d'une dépense de 100 286,93 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro IMM21-13 (6 soumissionnaires)

20.03 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1217829006

Octroyer, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c., le contrat de services professionnels en architecture pour la réfection des toitures du garage de la cour de services de Pointe-aux-Trembles et de l'aréna René-Masson, au prix de sa soumission, soit au montant de 74 900,46 \$, taxes incluses et autorisation d'une dépense de 89 880,56 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro IMM.SP21-06 (2 soumissionnaires)

20.04 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics – 1201163002 - ADDENDA

Ratifier une dépense additionnelle de 36 281,40 \$ taxes incluses, au contrat octroyé à la compagnie Avtech inc. pour les travaux de plomberie dans divers parcs sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Appel d'offres AO20-18134.

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1204561009

Modification du montant de la contribution financière octroyée à l'organisme C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies) visant la remise du résiduel de 8 214\$, faisant passer le montant de la contribution financière octroyée à l'organisme de 36 676 \$ à 24 462 \$. Approuver le projet de convention amendée à cet effet.

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214561001

Accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la période du 7 décembre 2021 au 31 mars 2022 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021. Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214561006

Accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour la période du 7 décembre 2021 au 4 mars 2022 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021. Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1218880001

Accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme Centre des femmes de Montréal-Est-Pointe-aux-Trembles pour la période du 7 décembre 2021 au 31 mars 2022 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021. Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214561013

Octroi d'une contribution financière de 645 169 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

20.10 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214561014

Octroi d'une contribution financière de 40 518 \$ à l'organisme Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour la clientèle adolescente pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

20.11 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214561015

Octroi d'une contribution financière de 20 258 \$ à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à sa mission pour la clientèle adolescente pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

20.12 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214561016

Octroi d'une contribution financière de 6 391 \$ au Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

20.13 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214561017

Octroi d'une contribution financière de 21 120 \$ à l'organisme Club Gymnacentre pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

20.14 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214561018

Octroi d'une contribution financière de 14 626 \$ à l'organisme Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

20.15 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214561019

Octroi d'une contribution financière de 61 535 \$ à l'organisme Équipe RDP pour le soutien à sa mission en sports et loisirs pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

20.16 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214561020

Octroi d'une contribution financière de 33 285 \$ à l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à sa mission en sports et loisirs pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

20.17 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1214561021

Octroi d'une contribution financière de 81 036 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

20.18 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1218880003

Octroi de six contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse pour l'année 2022, tel qu'il suit : Équipe RDP 10 000 \$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000 \$ et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000 \$. Approuver les conventions et les virements de crédits à cet effet.

20.19 Contrat de services professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1205313004 –
ADDENDA

Approbation d'un amendement à la convention avec l'organisme Partenariat du Quartier des Spectacles (PQDS), pour le projet de collaboration INTERVALLE visant la modification de l'installation collaborative publique intitulée Les Diamants, de son calendrier de présentation ainsi que le calendrier de revenus de distribution générés par l'exploitation commerciale de l'œuvre.

20.20 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281031

Octroyer une convention de services gré à gré avec l'organisme Eco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation du Plan d'action 2022 du programme Éco-quartier, un montant de 266 386,89 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et autoriser un virement de crédit à cette fin.

20.21 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1214281015 - ADDENDA

Modification de la répartition du financement, pour des travaux de construction de nouveaux trottoirs, de saillies, de passages surélevés et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal. Appel d'offres public numéro ING21-03.

20.22 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1216183018

Adhérer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et accepter la somme allouée dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI).

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1212468010

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de septembre et octobre 2021, et en matière de ressources financières pour les périodes du 28 août au 24 septembre 2021 et du 25 septembre au 29 octobre 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de septembre et octobre 2021.

30.02 Approbation des recommandations des comités et commissions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Dépôt des procès-verbaux du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour les séances du 24 mars 2021 et 6 octobre 2021.

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281029

Accepter l'offre du Conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), concernant la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, la gestion des permis ainsi que la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041).

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281036

Offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2022; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

30.05 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1214860008

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement, ainsi que le choix des lieux pour la tenue des séances ordinaires et extraordinaires pour l'année 2022.

30.06 Budget – autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1213997009

Octroi d'une contribution financière aux organismes suivants soit 1 000 \$ à l'association de hockey mineur de Pointe-aux-Trembles, 1 000 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 4 000 \$ à Action Secours Vie d'Espoir, 4 000 \$ à Le Phare pour l'organisation de leurs activités.

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe

Avis de motion du règlement numéro RCA21-30102 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) ».

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1214860007

Adoption du projet de règlement numéro RCA21-30102 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) ».

40.03 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des travaux publics

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA21-E182 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain ».

40.04 Règlement - Emprunt

CA Direction des travaux publics - 1214939003

Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro RCA21-E182 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain ».

40.05 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des travaux publics

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA21-E183 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000 \$ pour le programme de protections des bâtiments » et autoriser les virements budgétaires.

40.06 Règlement - Emprunt

CA Direction des travaux publics - 1214939002

Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro RCA21-E183 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000 \$ pour le programme de protections des bâtiments » et autoriser les virements budgétaires.

40.07 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA21-E184 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 052 000 \$ pour le programme de réfection routière » et autoriser les virements budgétaires.

40.08 Règlement - Emprunt

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1214281035

Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro RCA21-E184 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 052 000 \$ pour le programme de réfection routière » et autoriser les virements budgétaires.

40.09 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des services administratifs et du greffe

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA21-E185 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000\$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques ».

40.10 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1212468012

Adoption du projet de Règlement d'emprunt numéro RCA21-E185 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques ».

40.11 Règlement - Emprunt

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA21-E186 intitulé « Règlement autorisant le financement de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière ».

40.12 Règlement - Emprunt

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1213179002

Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro RCA21-E186 intitulé « Règlement autorisant le financement de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière ».

40.13 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques

Avis de motion du règlement d'emprunt numéro RCA21-E187 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 020 000 \$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

40.14 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1216183021

Adoption du projet de règlement d'emprunt numéro RCA21-E187 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 020 000 \$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

ADOPTION

40.15 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adoption du règlement numéro RCA21-30101 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

PIIA

40.16 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1210394008

Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des plans relatifs à la transformation et à l'affichage d'un bâtiment industriel situé à 10760, boulevard Henri-Bourassa Est, suite A, sur le lot numéro 1 249 162 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles.

ORDONNANCE

40.17 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1213163002

Ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

40.18 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1190040002

Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-011, relativement au retrait d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 12419, rue Trefflé-Berthiaume - District de La Pointe-aux-Prairies.

40.19 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281032

Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-012, relativement à l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 12242 Rue Trefflé-Berthiaume - District de La Pointe-aux-Prairies.

40.20 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281033

Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-013, relativement à l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 14331, rue Forsyth - District de La Pointe-aux-Prairies.

40.21 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281034

Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-014, relativement à l'implantation de panneaux « arrêt » sur le boulevard Marien, à la hauteur de la rue Sylvain-Garneau - District de La Pointe-aux-Prairies.

40.22 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281037

Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-015, relativement à l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 1835, 50e Avenue - District de La Pointe-aux-Prairies.

40.23 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281038

Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-016, relativement à l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 735, boulevard St-Jean-Baptiste - District de Pointe-aux-Trembles.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1214860009

Désignation d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période débutant le 7 décembre 2021.

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1213971004

Désignation d'un(e) président(e) du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour une période de deux ans.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1214860011

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

60.02 Dépôt

CE Direction des services administratifs et du greffe – 1217960012

Déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2021, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre 2021 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

70 – Autres sujets

70.01 Déclaration / Proclamation

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1214860010

Adoption d'une résolution répondant aux exigences du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 66

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1216183020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la compagnie Expertise Sports Design LG inc., pour une somme maximale de 171 715,16 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels en architecture de paysage pour l'aménagement d'un terrain de balle au parc St-Joseph et d'un terrain de soccer synthétique et d'une piste d'athlétisme au parc Daniel-Johnson de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles conformément à l'appel d'offres public PARC.SP21-18 - (3 soumissionnaires). Autoriser une dépense de 188 886,68 \$, incluant les taxes et contingences.

Il est recommandé :

D'octroyer à la firme Expertise Sports Design LG inc. un contrat, au prix de sa soumission, soit au montant de 171 715,16 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage pour le réaménagement du terrain de balle au parc Saint-Joseph et du terrain de soccer synthétique et de la piste d'athlétisme au parc Daniel-Johnson, conformément à l'appel d'offres PARC.SP21-18 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de **188 886,68 \$**, contingences et taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage pour le réaménagement du terrain de balle au parc Saint-Joseph et du terrain de soccer synthétique et de la piste d'athlétisme au parc Daniel-Johnson;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De répartir la dépense soit 80% via le Programme des installations sportives extérieur de la Ville Centre et 20% par l'arrondissement.

De procéder à une évaluation de rendement de la firme Expertise Sports Design LG inc.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-12-06 16:37

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216183020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la compagnie Expertise Sports Design LG inc., pour une somme maximale de 171 715,16 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels en architecture de paysage pour l'aménagement d'un terrain de balle au parc St-Joseph et d'un terrain de soccer synthétique et d'une piste d'athlétisme au parc Daniel-Johnson de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles conformément à l'appel d'offres public PARC.SP21-18 - (3 soumissionnaires). Autoriser une dépense de 188 886,68 \$, incluant les taxes et contingences.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite procéder à la réfection de terrains sportifs sur son territoire. Voici une brève description des deux parcs ciblés.

Le parc **Daniel-Johnson**, situé dans le district de Pointe-aux-Trembles, compte plusieurs terrains sportifs. L'Arrondissement souhaite faire la réfection du terrain de soccer synthétique et de la piste d'athlétisme incluant la mise à niveau des clôtures, des sentiers d'accès et du mobilier (gradins, bancs des joueurs, table des marqueurs).

Le parc **Saint-Joseph**, situé dans le district de Pointe-aux-Prairies, offre un terrain de balle qui a été aménagé il y a plusieurs années et qui montre des signes de détérioration. Il s'agit de procéder à sa réfection complète incluant un nouvel arrêt-balle, des bancs des joueurs avec toit, des clôtures avec écrans filets, l'ajout de tours d'éclairage au DEL, d'une fontaine à boire et la réfection des sentiers d'accès.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 12332 - 7 juillet 2021 - Prendre acte de la liste des 24 projets d'arrondissements prioritaires et bénéficiant d'une aide financière de 25,1 M\$ à la suite du deuxième appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

CA21 30 05 0130 - 4 mai 2021 - Autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques à déposer les demandes pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, auprès du Service des grands parcs, du Mont Royal et des sports de la Ville de Montréal, pour une aide financière dans le cadre du Programme des installations sportives extérieures.

CE19 0409 - 13 mars 2019 - Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029.

DESCRIPTION

Le mandat consiste à fournir des services professionnels en architecture de paysage spécialisés en aménagement de terrains sportifs, des services professionnels spécialisés en électricité et éclairage de terrains sportifs (ingénierie électrique) et en génie civil, de même que des services d'arpentage. Le mandat doit inclure la confection des plans et devis (préliminaires, définitifs et de construction), les services durant l'appel d'offres et durant le chantier, la surveillance des travaux et l'exécution des documents « annoté par l'entrepreneur ».

Le début des travaux aux parcs Daniel-Johnson et St-Joseph sont prévus à la fin de l'été 2022 après la saison d'activités.

À noter que ce contrat n'est pas assujéti à l'obligation pour le soumissionnaire d'obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), vu son objet.

JUSTIFICATION

Tous ces terrains sportifs sont hautement sollicités par les citoyens, les écoles à proximité et les équipes sportives locales.

Le revêtement synthétique du terrain sportif du parc Daniel-Johnson a été installé en 2005. Le réaménagement du terrain est nécessaire puisqu'il présente de grands signes d'usure et qu'aucune opération d'entretien de la surface n'est possible du fait que la fibre est pratiquement complètement disparue. La piste d'athlétisme présente aussi de grands signes de désuétude, des fissures importantes dans la surface la rende peu sécuritaire pour les utilisateurs et requiert une intervention afin de la mettre à jour.

Au parc Saint-Joseph, la forme du terrain présentement ne permet pas son utilisation pour des équipes de catégorie Bantam et balle molle. L'ajout d'éclairage permettra de prolonger son utilisation dans la soirée. L'ajout d'une fontaine à boire près d'un plateau sportif permettra de diminuer la consommation de bouteilles à usage unique.

Un appel d'offres public pour services professionnels a été autorisé et s'est tenu du 4 octobre au 12 novembre 2021. Trois (3) soumissions ont été déposées et ont été évaluées par un comité de sélection dont les membres se sont rencontrés le 19 novembre 2021. Les soumissions ont été évaluées à l'aide de la grille de sélection pré approuvée no 1 incluse aux documents d'appel d'offres.

Deux (2) offres de services ont atteint la note de passage égale ou supérieure à 70% et se sont donc qualifiées selon l'analyse du comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Total
Expertise Sports Design LG inc.	94.5	6.959	171 715,16\$
Les Services EXP inc.	77.5	4.586	223 459,66\$
Dernière estimation réalisée			295 200,00\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)			-123 484,85 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			

$((\text{l'adjudicataire} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	-41,8 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire})$	51 744,51 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	30,1%

La firme Expertise Sports Design LG inc. a obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis et suite à l'application de la formule prévue à cet effet dans l'appel d'offre.

Elle a été retenue sur recommandation par le comité de sélection le 19 novembre 2021.

L'écart de **-41.8%** entre la dernière estimation et l'adjudicataire est élevé et est du au niveau de complexité du projet. L'estimation a été évaluée selon une complexité moyenne de travaux en calculant que les honoraires professionnels équivalaient à 10% du prix des travaux. La firme Expertise Sports Design LG inc. est spécialisée en terrains sportifs depuis plusieurs années et connaît très bien les étapes de réalisation d'un projet de cette nature, elle a donc évalué que la complexité des travaux était plus simple que notre estimation.

En vertu de l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, il y aura une évaluation du rendement de l'adjudicataire pour ce contrat. Voir le formulaire d'évaluation de risques en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Honoraires:

Parc Daniel-Johnson Contrat 88 530,75 \$

Contingences 8 853,08 \$

Parc Saint-Joseph Contrat 83 184,41 \$

Contingences 8 318,44 \$

TOTAL 188 886,68 \$ (taxes incluses)

Contrat : 171 715,16 \$ (taxes incluses)

Contingences (10% du montant soumis) :

Total: 17 171,52 \$ (taxes incluses)

Ce montant est rajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la déroulement du mandat. Ces contingences correspondent au pourcentage recommandé pour un contrat de complexité normale.

Le coût maximal de ces honoraires professionnels est de 188 886,68 \$ taxes incluses.

La dépense totale à autoriser de **172 478,72 \$** net de ristourne sera assumée comme suit :
Un montant maximal de **137 982,97 \$** net de ristourne proviendra du PTI du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre son Programme des installations sportives extérieures (Règlement d'emprunt de compétence locale # 20-027)

- Réaménagement du terrain de soccer synthétique et de la piste d'athlétisme du parc Daniel-Johnson : 71 139,53 \$
- Réaménagement et éclairage du terrain de balle du parc Saint-Joseph : 66 843,44 \$

Un montant maximal de **34 495,74 \$** net de ristourne proviendra du PTI de l'arrondissement et sera financé par le règlement RCA17-E159.

La dépense est assumée à 80 % par la Ville centre et à 20 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des services comme indiquée au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100% par l'Arrondissement.

Le budget net requis (**137 982,97\$**) dans le cadre du PISE pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021-2025 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2021	2022	2023	Ultérieur	Total
38375 - Programme des installations sportives extérieures (PISE)	-	92	46	-	138

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030, plus précisément au niveau des priorités suivantes :

- Priorité 9. Consolider un **filet social fort**, favoriser le **lien social** et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire :

Ces projets permettront d'offrir des installations récréatives de proximité où les personnes de tout âge peuvent pratiquer une activité sportive et s'épanouir et où les gens peuvent échanger.

- Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins :

Les nouvelles surfaces de jeux et le nouvel éclairage offriront une meilleure qualité de vie aux usagers.

- Priorité 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole :

Les nouveaux équipements de qualité, durables et gratuits permettront d'attirer la population à s'installer dans la métropole.

Ce dossier s'inscrit également directement en lien avec la Planification stratégique RDP-PAT 2021-2031 :

Orientation 2 - Créer des milieux de vie dynamiques, attractifs et accueillants

Les installations sportives favorisent les échanges harmonieux entre les résidents du quartier où ils se trouvent.

La réfection des surfaces de jeux offre des installations plus sécuritaires pour les usagers limitant les chutes.

Orientation 5 - Adopter des initiatives innovantes et mobilisatrices en matière de transition écologique

Les nouveaux appareils d'éclairage au DEL du terrain de balle au parc Saint-Joseph seront écoénergétiques et écoresponsables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non réalisation du projet ferait en sorte de ne pas répondre à un besoin très marqué pour

des terrains sportifs avec revêtement synthétique, qui permettent un usage sur de plus longues périodes. Ces aménagements sont réclamés par les joueurs depuis longtemps et faciliteront grandement leur entretien.

Les terrains sportifs ne seront pas disponibles durant les travaux aux parcs respectifs.

Le lien est assuré avec les associations sportives par l'équipe de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social qui leur transmettront les dates précises des travaux lorsque celles-ci seront connues.

Le report du projet à une date ultérieure pourrait entraîner la perte de la subvention du central (PISE).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les travaux seront réalisés en tenant compte des mesures sanitaires à respecter.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diverses activités de communication pourront être prévues afin d'informer la population sur les travaux à venir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat de services professionnels : 7 décembre 2021

Appel d'offres no. 1: Parc Saint-Joseph

Dépôt des plans et devis: début printemps 2022

Appel d'offres pour les travaux: printemps 2022

Octroi de contrat pour travaux: été 2022

Début des travaux: automne 2022

Appel d'offres no. 2: Parc Daniel-Johnson - Infrastructure

Dépôt des plans et devis: début printemps 2022

Appel d'offres pour les travaux: printemps 2022

Octroi de contrat pour travaux: été 2022

Début des travaux: automne 2022

Appel d'offres no. 2: Parc Daniel-Johnson - Revêtement

Dépôt des plans et devis: début printemps 2022

Appel d'offres pour les travaux: printemps 2022

Octroi de contrat pour travaux: été 2022

Début des travaux: automne 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dominique LEMAY, 29 novembre 2021
Joseph ARAJ, 29 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie BOURE
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-11-28

**Dossier # : 1217829003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à l'entreprise Construction Guillaume Mailhot inc., au montant de 82 881,76 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des bureaux de permis et inspection à la maison du citoyen située au 12090 rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 100 286,93 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro IMM21-13. (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat à l'entreprise Construction Guillaume Mailhot inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au montant de 82 881,76 \$, taxes incluses pour le réaménagement des bureaux de permis et inspection à la maison du citoyen située au 12090 rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles et d'autoriser une dépense de 100 286,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public IMM.21-13 (6 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

De procéder à une évaluation de rendement de la firme .

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-30 11:34

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217829003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à l'entreprise Construction Guillaume Mailhot inc., au montant de 82 881,76 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des bureaux de permis et inspection à la maison du citoyen située au 12090 rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 100 286,93 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro IMM21-13. (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles désire octroyer un contrat d'exécution des travaux pour le réaménagement des bureaux de permis et inspection à la maison du citoyen située au 12090 Rue Notre-Dame Est, Pointe-aux-Trembles, QC H1B 2Z1, Montréal.

Le projet consiste à effectuer un réaménagement de bureaux par la construction d'une cloison séparative en vue de créer deux bureaux distincts qui serviront à l'accueil des citoyens. Lesdits travaux sont nécessaires pour assurer la confidentialité requise dans le cadre de réception des citoyens, outre le besoin de leur offrir le meilleur confort possible, qui se veut être une priorité et ainsi bénéficier d'un meilleur service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1217829004: Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres sur invitation numéro IMM21-08 pour le réaménagement des bureaux de permis et inspection à la maison du citoyen située au 12090 rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a lancé un appel d'offres en vue d'obtenir des soumissions visant le réaménagement des bureaux de permis et inspection à la maison du citoyen.

L'appel d'offres public numéro IMM21-13 a été lancé en date du 4 octobre 2021, la durée totale de cet appel a été de 25 jours calendaires.

Une visite obligatoire a été demandée. La durée de validité des soumissions a été de quatre-vingt dix (90) jours.

Quatre (4) addenda furent publiés dans le cadre de cet appel d'offres.

Nous n'avons reçu aucun avis de désistement parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné. Les soumissions ont été ouvertes publiquement le vendredi 29

octobre 2021, à 11h 00.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres, il y a eu treize (13) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO, dont la liste est en pièce jointe, six (6) d'entre eux ont déposé une soumission. Après l'analyse de conformité, toutes les soumissions sont considérées conformes. La firme Construction Guillaume Mailhot inc. est le plus bas soumissionnaire conforme avec un montant de 82 881,76 \$, avec taxes incluses.

Le tableau des résultats ci-dessous, résume la liste des soumissionnaires ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation de la firme d'architecture et le montant de l'octroi.

En vertu de l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, la ville procédera à l'évaluation du rendement de l'adjudicataire pour ce contrat. Voir le formulaire d'évaluation de risques en pièce jointe.

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
CONSTRUCTION GUILLAUME MAILHOT INC	82 881,76 \$		82 881,76 \$
22862-5622 QUÉBEC INC. (Le Groupe St-Lambert)	88 230,67 \$		88 230,67 \$
CONSTRUCTION IRÉNÉE PAQUET & FILS INC.ire	93 130,55 \$		93 130,55 \$
CONSTRUCTION S.M. PAQUET INC.	107 388,54 \$		107 388,54 \$
PROCOVA INC	116 699,63 \$		116 699,63 \$
Groupe DCR	179 361,00 \$		179 361,00 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	68 560,36 \$		68 560,36 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			14 321,40 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			21%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			5 348,91\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6,5 %

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est 21 % plus haut que l'estimation détaillée des professionnels externes.

L'écart observé entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire s'explique principalement par les raisons suivantes :

- L'augmentation exponentielle des prix et la rareté des matériaux de construction;
- La rareté de la main d'œuvre spécialisée sur le marché.

Le professionnel Stéphane Proulx architecte, recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, il estime que l'écart de coût entre son estimation initiale et la plus basse soumission présentée s'explique par :

- Les prix sont à la hausse en rapport à l'estimation initiale, ceci est dû à l'inflation que subit le marché;

- Les prix sont compétitifs;

- Les montants de la somme des deux chapitres (conditions générales et clauses administratives) du bordereau de soumission sont à la hausse pour tous les soumissionnaires par rapport à l'ampleur du projet.

Par conséquent, nous recommandons au Conseil d'arrondissement d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme au montant de sa soumission d'une valeur de 82 881,76 \$ taxes incluses, soit à l'entreprise Construction Guillaume Mailhot inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroi de contrat - IMM21-13

Travaux : 82 881,76 \$ taxes incluses

Contingences:

Total (avec taxes): 9 116,99 \$ (11 % du montant de la soumission)

Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant le déroulement du mandat.

Incidences:

Total (avec taxes): 8 288,18 \$ (10 % du montant de la soumission)

Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les frais incidents du projet.

Le coût maximal de ce projet est de 100 286,93 \$ taxes incluses, Il sera financé à 100 % par l'arrondissement par les affectations de surplus du CA18 3006 0179 et CA21 3006 0187 pour des travaux non capitalisables.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier (voir la grille en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra de maintenir et d'améliorer le service aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie actuelle affecte à la baisse la disponibilité des matériaux et la capacité de production des usines de fabrication, ce qui a un impact sur les coûts des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat de construction: CA du 7 décembre 2021

Fin des travaux : Février 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 17 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samira GANA
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
Directeur des travaux publics

Le : 2021-11-10

**Dossier # : 1217829006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. au montant de 74 900,46 \$, taxes incluses pour des services professionnels en architecture pour la réfection des toitures du garage de la cour de services de Pointe aux Trembles et de l'aréna René-Masson situées respectivement au 3535 36e Avenue, Pointe-aux-Trembles, QC H1A 3K1 et au 9175 Boulevard Perras, Montréal, QC H1E 3J7 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 89 880,56 \$ taxes, contingences et incidences incluses- Appel d'offres public IMM.SP21-06. (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c, firme ayant obtenu le plus haut pointage, au prix de sa soumission, soit au montant de 74 900,46 \$, taxes incluses pour les services professionnels en architecture pour la réfection des toitures du garage de la cour de service de Pointe aux Trembles et de l'aréna René-Masson situées au 3535 36e Avenue et au 9175 Boulevard Perras dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles et d'autoriser une dépense de 89 880,56 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public IMM.SP21-06 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-30 11:35

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217829006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. au montant de 74 900,46 \$, taxes incluses pour des services professionnels en architecture pour la réfection des toitures du garage de la cour de services de Pointe aux Trembles et de l'aréna René-Masson situées respectivement au 3535 36e Avenue, Pointe-aux-Trembles, QC H1A 3K1 et au 9175 Boulevard Perras, Montréal, QC H1E 3J7 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 89 880,56 \$ taxes, contingences et incidences incluses- Appel d'offres public IMM.SP21-06. (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite octroyer un contrat de services professionnels en architecture pour la réfection des toitures du garage de la cour de services de Pointe aux Trembles et de l'aréna René-Masson.

Le projet consiste à remplacer les deux toitures des deux bâtiments par une membrane élastomère bicouche de couleur blanche.

Cette réfection est nécessaire, elle vise à assurer une pérennité des installations et à éviter les inconvénients subis par les occupants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'appel d'offres public n° IMM.SP21-06 a été lancé dans SEA0 le 18 octobre 2021. La durée totale de l'appel d'offres a été de vingt-cinq (25) jours calendaires. Aucune visite obligatoire n'a été demandée.

La durée de validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours. Un (1) addenda a été transmis dans le cadre de cet appel d'offres.

Nous n'avons reçu aucun avis de désistement parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné. Les soumissions ont été ouvertes le vendredi 12 novembre à 11h00.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges sur le site

SEAO, dont la liste est en pièce jointe, deux (2) d'entre eux ont déposé une soumission. Nous avons reçu deux soumissions, il s'agit de: Poirier Fontaine architecte inc. et Architectes Labonté Marcil.

Le comité de sélection a été tenu le 18 novembre 2021, il a eu à examiner les offres.

En ce qui concerne les montants des deux soumissions, elles sont de l'ordre respectivement de:

- Poirier Fontaine architecte inc de 93 571,46 \$ taxes incluses.
- Les Architectes Labonté Marcil de 74 900,46 \$ taxes incluses.

Les résultats de l'évaluation démontrent les points suivants:

Les deux soumissionnaires ont obtenu la note de passage (voir pièce jointe).

Il est à noter que la firme Les Architectes Labonté Marcil a présenté une offre de service en tout point conforme à l'appel d'offres. Elle a obtenu le plus haut pointage après examen par le comité de sélection.

Le prix soumis par cet l'adjudicataire est inférieur à celui de l'estimation réalisée à l'interne de 165 740,75 \$, ce qui représente un écart de 68,87 % constituant un écart favorable pour l'arrondissement, l'écart s'explique en raison de la concurrence des entreprises qui se sont manifestées pour avoir le marché.

Il est à signaler que l'estimation initiale du coût des travaux est basée sur le bilan de toiture 2020 (Programme d'entretien planifié des toitures) effectuée par la direction de la gestion immobilière et de l'exploitation. Nous avons évalué les services professionnels à 12% de la valeur des travaux.

Par conséquent et compte tenu de l'écart favorable entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation initiale, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'accorder le contrat de services professionnels au montant de 74 900,46 \$, toutes taxes incluses, à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c.

En vertu de l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, il n'y aura pas une évaluation du rendement de l'adjudicataire pour ce contrat, car la dépense nette du contrat est en deçà du seuil de l'appel d'offres public.

Voici le résultat de l'analyse des offres en référence dans le tableau ci-joint:

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	85	18,02392135	74 900,46 \$	74 900,46 \$
Poirier Fontaine Architectes	77,5	13,62594962	93 571,46 \$	93 571,46 \$
Dernière estimation réalisée				240 641,21\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				-165 740,75 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	-68,87%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>	18 671,00 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	20%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroi de contrat - IMM.SP21-06

Travaux : 74 900,46 \$ taxes incluses.

Contingences:

Total (avec taxes): 7 490,05 \$ (10% du montant de la soumission)

Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant le déroulement du mandat.

Incidences:

Total (avec taxes): 7 490,05 \$ (10 % du montant de la soumission)

Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les frais incidents du projet.

Le coût maximal de ce projet est de **89 880,56 \$** taxes incluses. Le projet sera financé à 100 % par l'arrondissement par les règlements RCA18-E164 et RCA19-E170. La répartition de la dépense est estimée à 55 % pour la toiture de l'aréna René-Masson et à 45 % pour la toiture de la cours de services de Pointe-aux-Trembles.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, ainsi que des engagements en inclusion et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat de services professionnels au CA : 7 décembre 2021

Préparation des plans et devis et période d'appel d'offres : Septembre 2021 à mai 2022

Octroi de contrat de construction: Juin 2022

Fin des travaux: octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 22 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samira GANA
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
Directeur des travaux publics

Le : 2021-11-21



Dossier # : 1201163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation de contrat de la firme Av-Tech inc. , pour un montant maximum de 67 200,31 \$, taxes incluses, pour des services en plomberie pour divers travaux, dans les parcs municipaux et espaces verts situés sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période d'un (1) an (2020-2021) et autoriser une dépense de 74 098,81\$, contingences et taxes incluses. Appel d'offres 20-18134.

Il est recommandé :

D'approuver la prolongation du contrat de la firme Av-tech inc pour un montant maximum de 67 200,31\$, taxes incluses, pour des services de plomberie pour divers travaux dans les parcs municipaux et les espaces verts situés sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour une période d'un (1) an (2021-2022);

D'autoriser une dépense 74 098,81\$, contingences et taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera financée à 100 % par l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-08-31 11:55

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1201163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense additionnelle de 36 281,40 \$ taxes incluses, au contrat octroyé à la compagnie Av-tech inc. pour les travaux de plomberie dans divers parcs sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, conformément au document d'appel d'offres AO20-18134.

Il est recommandé :

De ratifier une dépense additionnelle de 36 281,40 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à la firme Av-Tech inc., pour des services en plomberie pour divers travaux, dans les parcs municipaux et espaces verts situés sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser la ratification d'une dépense additionnelle de 36 281,40 \$, contingences et taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera financée à 100 % par l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-29 17:45

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1201163002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation de contrat de la firme Av-Tech inc. , pour un montant maximum de 67 200,31 \$, taxes incluses, pour des services en plomberie pour divers travaux, dans les parcs municipaux et espaces verts situés sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période d'un (1) an (2020-2021) et autoriser une dépense de 74 098,81\$, contingences et taxes incluses. Appel d'offres 20-18134.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du contrat mentionné dans l'objet, la section 4 du devis technique prévoyait la possibilité de prolonger ce contrat d'une année supplémentaire. Étant donné que la firme donne un bon service et qu'elle a développé une bonne connaissance du territoire et des particularités des installations de plomberie dans les parcs et espaces verts, nous désirons nous prévaloir de cette possibilité de prolongation d'un an du contrat, qui terminerait donc à la fin d'octobre 2022. La firme nous a confirmé qu'elle acceptait cette demande de prolongation.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 25 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane LABRECQUE

C/d parcs <<arr.>60000>>

IDENTIFICATION

Dossier # :1201163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense additionnelle de 36 281,40 \$ taxes incluses, au contrat octroyé à la compagnie Av-tech inc. pour les travaux de plomberie dans divers parcs sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, conformément au document d'appel d'offres AO20-18134.

CONTENU**CONTEXTE**

Le contrat octroyé à la compagnie Av-Tech inc couvre l'ensemble des travaux de plomberie dans les parcs, notamment l'ouverture et la fermeture des fontaines à boire, des jeux d'eau et des jardins communautaires. Ce contrat est octroyé sur une base de taux horaire. Étant donné certains imprévus en cours de saison (bris de plomberie à cause d'un gel hâtif en début de saison, appels de services plus fréquents pour certains travaux imprévus dans certains parcs et jeux d'eau), le nombre d'heures de travaux en 2021 (et par conséquent les dépenses encourues) ont fait en sorte que le montant du bon de commande associé à ce contrat a été atteint en fin d'été alors qu'il restait encore à réaliser les travaux de fermeture des systèmes de plomberie dans les parcs. Puisque le montant du contrat est dépassé, nous devons prolonger le contrat de cette entreprise afin qu'elle puisse terminer les travaux de fin de saison et ratifier les dépenses encourues pour ces travaux, qui seront en sus du montant du contrat original. Le montant de ces dépenses s'élève à 36 281,40 \$ taxes incluses.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie FRANKLIN
Secrétaire de direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1201163002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la firme Av-Tech inc., pour un montant de 128 643,81 \$, taxes incluses, pour des services en plomberie pour divers travaux, dans les parcs municipaux et espaces verts situés sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux (2) ans (2020-2021) et autoriser une dépense de 142 440,81 \$, contingences et taxes incluses, avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire, le tout conformément à l'appel d'offres 20-18134. (2 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

La division de l'horticulture et des parcs est responsable de plusieurs systèmes de plomberie dans les parcs, dont elle doit assurer le fonctionnement et l'entretien. Il s'agit notamment des systèmes d'irrigation des jardins communautaires, des fontaines à boire dans les parcs, des jeux d'eau et des fontaines décoratives.

Puisque l'arrondissement ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces travaux, nous devons faire affaire avec une firme spécialisée dans le domaine de la plomberie pour accomplir l'ensemble de ces tâches.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Un appel d'offres public a été lancé pour obtenir les services d'une entreprise en plomberie pour la mise en service, l'entretien et la fermeture des systèmes de plomberie des jardins communautaires, fontaines à boire, jeux d'eau et fontaines décoratives ainsi que l'inspection de la conformité des dispositifs anti-retour. L'entreprise sera également responsable d'assurer l'inspection des équipements de plomberie et d'en faire la réparation, au besoin. Ce contrat s'étendra sur une période de presque deux ans, soit d'avril 2020 à novembre 2021, avec possibilité d'une année de prolongation.

JUSTIFICATION

Un contrat doit être octroyé afin de permettre l'ouverture et l'entretien des systèmes de plomberie dans les parcs et jardins communautaires de l'arrondissement, puisque l'arrondissement ne dispose pas de plombier parmi ses ressources.

Trois (3) firmes (Av-Tech inc, Mécanicaction inc. et Pompes François Néron inc.) ont été

preneuses des documents d'appel d'offres. Deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission, une s'est désistée et tous les documents ont été jugés conformes.

Conformément au devis de la soumission no 20-18134, la firme Av-Tech inc. a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés. La période d'appel d'offres public s'est étalée du 18 mars au 23 avril 2020 (Dû à la pandémie de la Covid-19, la date d'ouverture des soumissions a été reportée).

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
Av-Tech Inc.	111 889 \$		128 643,80 \$
Mécanicaction Inc.	122 516 \$		140 862,77 \$
Dernière estimation réalisée			170 163,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			134 753,29 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			4,7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			12 218,97 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			9,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-41 519,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-24,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			12 218,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			9,5%

L'écart entre l'estimation réalisée par les professionnels internes et le prix soumis par l'entreprise Av-Tech inc. est de 24 %. Cet écart se justifie par les taux horaires affichés sur le site Internet de la CMMTQ (Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec) et les taux horaires soumis par la firme Av-Tech inc.

La soumission est valide pour une durée de 90 jours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Grand total

Octroi de contrat 20-18134

Entreprise: 128 643, 81 \$

Contingences: 13 797 \$

Total: 142 440,81 \$, taxes incluses

Contingences

Total: 13 797 \$, taxes incluses

Ce montant est rajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant le

déroulement du mandat.

Le coût maximal de ce projet est de 142 440,81 \$ taxes incluses.

2020			
	Contrat	Contingences	Total
Montant avant taxes	55 944,25 \$	6 000,00 \$	61 944,25 \$
Montant avec TPS TVQ	64 321,91 \$	6 898,50 \$	71 220,41 \$
Crédits nécessaires en 2020	58 734,47 \$	6 299,25 \$	65 033,72 \$

2021			
	Contrat	Contingences	Total
Montant avant taxes	55 944,25 \$	5 999,99 \$	61 944,24 \$
Montant avec TPS TVQ	64 321,91 \$	6 898,49 \$	71 220,40 \$
Crédits nécessaires en 2021	58 734,47 \$	6 299,24 \$	65 033,71 \$

Ce projet sera financé à 100 % par l'arrondissement par le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces services soutiendront l'objectif lié à la qualité de vie des milieux résidentiels, en offrant des parcs et espaces verts adaptés aux besoins des familles, afin de contribuer à réduire le solde migratoire de la Ville vers la banlieue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où ce dossier serait refusé ou reporté, l'ouverture des jardins communautaires sera compromise, ainsi que l'ouverture des fontaines à boire, des fontaines décoratives et des jeux d'eau.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : début mai 2020
Fin du contrat prévu : fin octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles-Hervé AKA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Charles-Hervé AKA, 30 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane LABRECQUE
C/d parcs <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2020-04-30



Dossier # : 1204561009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification du montant de la contribution financière octroyée à l'organisme C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies) visant la remise du résiduel de 8 214 \$, faisant ainsi passer le montant de la contribution financière de 36 676 \$ à 24 462 \$. Approuver le projet de convention amendée à cet effet.

Il est recommandé:

D'approuver le projet de convention amendée entre l'arrondissement et le C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies);

De demander la remise du résiduel de la contribution financière de l'arrondissement, au C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies), au montant de 8 214\$, suite à la décision du conseil d'arrondissement à cet effet.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-15 17:35

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1204561009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification du montant de la contribution financière octroyée à l'organisme C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies) visant la remise du résiduel de 8 214 \$, faisant ainsi passer le montant de la contribution financière de 36 676 \$ à 24 462 \$. Approuver le projet de convention amendée à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Club aquatique de Rivière-des-Prairies (C.A.R.P.) a pris la décision, le 12 octobre dernier, de procéder à sa dissolution. La problématique de recrutement et de rétention du personnel étant des enjeux considérables qui empêchent le C.A.R.P. à poursuivre ses activités. De plus, les travaux en cours au Centre aquatique de Rivière-des-Prairies jusqu'au mois de décembre prochain, empêche la tenue de toutes activités aquatiques durant la session automne 2021.

Le C.A.R.P. a déposé un suivi budgétaire portant sur l'utilisation de la contribution financière annuelle au montant de 32 676 \$ que l'arrondissement lui a versé pour l'année 2021 pour le soutien à sa mission. En date du 30 septembre 2021, le suivi budgétaire démontre un résiduel de 8 214 \$ pour la période se terminant le 30 septembre 2021.

Tel que stipulé à l'article 4.1.3.2 de la convention de contribution financière en cours (CA20 30 12 0404), l'arrondissement peut exiger à l'Organisme la remise de toute somme qui n'est plus requise pour la réalisation de sa mission. Par conséquent, il est proposé que le résiduel au montant de 8 214 \$ soit remis à l'arrondissement. Donnant suite à la décision de l'arrondissement, le C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies) procédera au remboursement du résiduel de la contribution financière dans les 5 jours d'une demande à cet effet.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 15 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélyzane MARION
Agente de développement

IDENTIFICATION Dossier # :1204561009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention avec l'organisme Club aquatique de Rivière-des-Prairies et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 32 676,00 \$ pour l'année 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1998, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies). L'organisme est le seul à réaliser une offre de service en activités aquatiques dans le quartier de Rivière-des-Prairies. La convention de partenariat en cours arrive à échéance le 31 décembre 2020. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un an pour le soutien à la mission de l'organisme. Dans le contexte actuel de pandémie, l'organisme doit revoir et ajuster en temps réel son offre de services et son fonctionnement afin de respecter les consignes sanitaires et les directives de la santé publique. Considérant ces conditions d'incertitude et d'imprévisibilité, l'arrondissement, à titre de partenaire dans l'offre de services d'activités, reconnaît l'importance de son financement et désire poursuivre sa collaboration avec l'organisme. Ainsi, ce présent dossier vise à accorder un soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation d'une offre de service d'activités en 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 30 12 0415	Prolongation de la convention avec le C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies), adoptée par la résolution CA13 30 10 0376, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 38 194 \$ pour les programmes Club sportif et Club de vacances.
CA18 30 12 0415	Prolongation de la convention avec le C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies), adoptée par la résolution CA13 30 10 0376, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 37 445 \$ pour les programmes Club sportif et Club de vacances.
CA17 30 12 0389	Prolongation de la convention avec le C.A.R.P. (Club aquatique Rivière-des-Prairies), adoptée par la résolution CA13 30 10 0376, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2018, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 36 711 \$ pour les programmes Club sportif et Club de vacances.

DESCRIPTION

L'organisme est un club sportif spécialisé en natation, natation artistique, plongeon ainsi que water-polo et est affilié aux Fédérations québécoises se rattachant à chaque discipline. La programmation offerte par l'organisme comprend des cours d'activités aquatiques pour toutes catégories d'âge. De plus, l'organisme offre des entraînements de club sportif dans plusieurs disciplines mentionnées ci-haut pour les jeunes. Des cours de natation, de plongeon, de natation artistique ainsi que water-polo sont offerts aux jeunes de 3 à 17 ans du niveau de l'initiation à la compétition. Au total, c'est environ 2128 heures d'activités qui sont offertes annuellement. L'organisme réalise ses activités au Centre aquatique de Rivière-de-Prairies et dans une piscine extérieure du quartier de Rivière-des-Prairies. La programmation pour l'année 2021 est exigée avant la remise du premier versement de la contribution financière prévue pour le 30 janvier 2021.

JUSTIFICATION

En matière d'activités aquatiques, l'offre de service offerte par l'organisme permet de répondre aux besoins exprimés par la clientèle jeunesse, adulte et aînée du quartier Rivière-des-Prairies. L'organisme compte en moyenne 1491 inscriptions et une fréquentation annuelle de 72412. L'organisme poursuit continuellement ses efforts pour répondre aux besoins des participants. La contribution financière permettra à l'organisme d'offrir des activités par une tarification accessible pour les jeunes de 17 ans et moins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'organisme a déposé à l'arrondissement son suivi budgétaire 2020. Les activités du club s'étant arrêté dès le 14 mars en raison de la COVID. Le club a dû procéder aux remboursements de la période qui n'a pu avoir lieu. Par le fait même, les frais d'administration et de personnel ont été diminués considérablement ce qui explique l'écart. Pour l'année 2021, le soutien financier demandé à l'Arrondissement, par l'organisme pour soutenir sa mission dans le domaine aquatique est de 32 676 \$ et représente 7 % des revenus de l'organisme pour 2021. Cette somme n'inclut pas les activités de camp de jour qui seront analysées de façon distincte au printemps 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'appui offert dans le cadre de cette entente fait partie de l'action « Favoriser les collaborations, soutenir les partenaires et assurer une présence dans les concertations locales », action incluse à l'objectif « Améliorer la cohésion sociale et favoriser l'engagement citoyen », identifié dans le Plan local de développement durable. En soutenant les organismes communautaires, l'arrondissement contribue à la cohésion sociale et à la solidarité sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité et la qualité des activités offertes par l'organisme. Sans cette contribution financière, l'organisme ne pourra offrir à un prix accessible les activités aquatiques et l'arrondissement serait privé d'un levier important en matière de développement d'activités aquatiques.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le contexte de la pandémie a entraîné une fermeture complète des activités du club. Celui-ci a dû rembourser les activités qui n'ont pas pu se terminer mais aussi annulé complètement ses activités estivales. La situation ne s'étant pas améliorée, le club se trouve encore en

arrêt total. Par conséquent il continue d'informer et de renseigner les usagers en ce qui concerne l'évolution de la situation. Une mise à pied de plus de 90 % du personnel fût déployée depuis mars dernier et les frais administratifs n'en sont pas moins diminués.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'information sur sa programmation et possède son propre site internet et une page Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site internet de l'arrondissement et dans le journal de quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscription par session. L'évaluation de la convention a lieu annuellement. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles-Hervé AKA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Charles-Hervé AKA, 15 décembre 2020
Julie BOISVERT, 14 décembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélyzane MARION
Agent (e) de developpement d'activites
sportives

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2020-12-11



Dossier # : 1214561001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la période du 7 décembre 2021 au 31 mars 2022 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021/ Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la période du 7 décembre 2021 au 31 mars 2022 dans le cadre du projet de Bonification du projet Agir contre la violence et la délinquance chez les filles.

D'approuver le projet de convention amendée intervenu entre la Ville de Montréal et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-18 12:20

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la période du 7 décembre 2021 au 31 mars 2022 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021/ Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2021, le conseil d'arrondissement octroyait un soutien financier à deux organismes, soit la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles et le Centre de promotion communautaire Le Phare, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes. Chaque organisme proposait respectivement la réalisation de deux projets.

L'objet de l'addenda, concerne uniquement l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, dont la contribution financière totale était de 90 528,48 \$ et répartie entre ces deux projets :

Projet: Agir contre la violence et la délinquance chez les filles

Description du projet: Mise en place d'une ressource de travail de rue à plein-temps, strictement dédiée aux jeunes filles vulnérables de 15 à 25 ans. Assurer une présence dans les différents lieux, notamment en milieu HLM, près des salons de massage, des bars, des commerces, des parcs et tout autres lieux d'intérêts en lien avec la clientèle visée. Intervention, écoute, référence, accompagnement et distribution de matériel de protection.

Projet : Bonification du projet Agir contre la violence et la délinquance chez les filles

Description de la bonification: Ajout d'un travailleur de rue supplémentaire pour les jeunes marginalisés de 12-25 ans dans les lieux informels du quartier de Pointe-aux-Trembles: écoute, accompagnement et références vers d'autres ressources pour les jeunes.

Dans le présent dossier, l'arrondissement souhaite bonifier son soutien au projet **Bonification du projet Agir contre la violence et la délinquance chez les filles** en demandant au conseil d'arrondissement d'autoriser une contribution financière supplémentaire de 13 999 \$ à verser à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la période du 7 décembre 2021 au 31 mars 2022.

Imputation de la dépense

Nom de l'organisme	Nom du projet	Montant	Numéro de demande d'achat	Clé comptable / Numéro d'imputation financière
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	Bonification du projet Agir contre la violence et la	13 999 \$	DA 702900	1001.0014000.101490.05803.61900.016491.0000.003676.052141.00000.00000

délinquance chez les filles			
-----------------------------------	--	--	--

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Joseph ARAJ, 11 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 148 352,48 \$, pour l'année 2021, et 90 000 \$ pour l'année 2022, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021-2022 / Approuver les 2 projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens.

Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes d'intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale;
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention;
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles.

Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux);
- Les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée;
- Le développement d'outils spécifiques.

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour la ville de Montréal: CE20 0144 du 5 février 2020

Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

Pour l'arrondissement RDP-PAT:

CA19 3002 0006

Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 67 900 \$ aux deux (2) organismes suivants : Équipe RDP pour un montant de 44 000 \$ et Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc, pour un montant de 23 900 \$, dans le cadre du programme montréalais de prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes 2019. Accorder un financement additionnel de 4 322 \$ à la Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc, dans le cadre du programme fonds local en délinquance jeunesse 2019. Approuver les conventions et virements à cet effet.

CA20 3007 0178

Accorder un soutien financier de 23 900 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc, afin de réaliser le Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse pour la période 1er juin au 31 décembre 2020, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020. Approuver un projet de convention à cet effet.

CA20 3010 0266

Accorder un soutien financier de 49 167,47 \$ au Centre de promotion communautaire le PHARE inc. pour la réalisation du projet prévention délinquance RDP pour la période du 6 octobre au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022. Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme: Centre de promotion communautaire Le Phare

Projet: Prévention de la délinquance à Rivière-des-Prairies

Période: 7 avril 2021 au 31 décembre 2022

Montant de la contribution recommandée: 61 000 \$ pour 2021 et 61 000 \$ pour 2022.

Brève description du projet:

Embauche d'un travailleur de milieu/rue, permettant d'assurer une présence autour du HLM Marie-Victorin en après-midi et en soirée pour les jeunes de 18 à 25 ans. Le projet permet la mise en place d'animation et de rencontre par des personnes ressources. Référence, écoute et accompagnement par les intervenants.

Bonification du projet Prévention de la délinquance à Rivière-des-Prairies

Période: 7 avril 2021 au 31 décembre 2021

Montant de la contribution recommandée: 25 824 \$

Description de la bonification: Ajout d'un deuxième travailleur de milieu/rue, en plus d'augmenter les heures du premier travailleur de rue à 35 heures. Ce sont ainsi deux travailleurs à temps- plein qui pourront assurer une présence autour du pôle Marie-Victorin.

Nom de l'organisme: Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles

Projet: Agir contre la violence et la délinquance chez les filles

Période: 7 avril 2021 au 31 décembre 2022

Montant de la contribution recommandée : 29 000 \$ pour 2021 et 29 000\$ pour 2022

Brève description du projet: Mise en place d'une ressource de travail de rue à temps-plein, strictement dédiée aux jeunes filles vulnérables de 15 à 25 ans. Assurer une présence dans les différents lieux, notamment en milieu HLM, près des salons de massage, des bars, des commerces, des parcs, et tous autres lieux d'intérêts en lien avec la clientèle visée. Intervention, écoute, référence, accompagnement et distribution de matériel de protection.

Bonification du projet Agir contre la violence et la délinquance chez les filles:

Période: 7 avril au 31 décembre 2021

Montant de la contribution recommandée: 32 528,48 \$

Description de la bonification: Ajout d'un travailleur de rue supplémentaire pour les jeunes marginalisés de 12-25 ans dans les lieux informels du quartier de Pointe-aux-Trembles: écoute, accompagnement et référencement vers d'autres ressources pour les jeunes.

JUSTIFICATION

Durant l'été 2004, les confrontations entre membres de gangs de rue, de même que les agressions liées aux gangs ont fait prendre conscience de la nécessité d'agir de façon concertée et globale pour contrer le phénomène des gangs de rue à Montréal. Le Comité ville mis en place à l'automne 2004, a convenu qu'un plan d'action intégré couvrant le court et le long terme était requis pour développer des actions porteuses de changements. En plus d'embaucher des ressources professionnelles, il faut soutenir des projets ou des activités permettant de renforcer, dans les arrondissements concernés et selon les modèles développés, des actions menées pour contrer les gangs de rue. Les phénomènes de délinquance et des gangs de rue peuvent être insidieux et requièrent que l'on assure une vigie constante sur la question dans les quartiers sensibles et à risque. Ce fléau anime encore l'imagination des jeunes, majoritairement ceux des milieux défavorisés, et encourage leur participation à toutes sortes d'activités illicites. Le projet cité en rubrique s'inscrit dans une démarche collective mobilisante et amène les acteurs impliqués à unir leurs forces afin d'agir sur le phénomène. Il est le résultat d'un travail de diagnostic et de résolution de problème mené par le CIPC, l'arrondissement, ainsi que les acteurs du milieu. L'approche du travail de rue a fait ses preuves. En effet, l'intervention sociale traditionnelle dans un cadre formel de bureau ne permet pas de rejoindre les jeunes en situation de rupture. Ainsi, l'adaptation des approches en intervention psychosociale est primordiale. Les approches de proximité, présentées dans les projets des organismes, permettent une réconciliation avec la population jeunesse en situation d'exclusion et en rupture des réseaux (scolaires, santé, services sociaux, etc). Trop souvent, les jeunes à risque finissent par se

retrouver dans une spirale qui les isole même de leurs propres familles.

Ce type d'intervention psychosociale que veut mettre de l'avant Le Centre de promotion communautaire Le Phare ainsi que la Société Ressource-loisirs de PAT, rejoindra la portion de la population jeunesse qui serait difficilement rejointe autrement. Dans une approche de «reaching-out» les intervenants iront à la rencontre des jeunes directement dans leurs milieux, afin d'éviter que certaines situations auxquelles les jeunes sont confrontés finissent par les mettre dans une situation de marginalité encore plus préoccupante. Ces projets amorceront un travail significatif, sur le plan des suivis individuels, de l'accompagnement social, et de réinsertion sociale et scolaire. D'ailleurs, beaucoup de jeunes résidents aux HLM Marie-Victorin et ses environs croulent sous plusieurs enjeux sociaux (pauvreté, faible niveau de scolarisation, décrochage scolaire, violence urbaine, monoparentalité etc.), qui rendent leur situation de vie très précaire et les exposent à un certain repli sur soi et marginalité. Dans un tel contexte, le présent projet soumis par l'organisme le Centre de promotion communautaire Le Phare est tout à fait pertinent. Du côté de Pointe-aux-Trembles, les travailleurs de rue sillonneront le quartier dans son ensemble, mais particulièrement dans les lieux chauds, qui ont été ciblés depuis la mise en place du travail de rue.

Les projets proposés ont été analysés par le comité régional d'analyse de la ville-centre, et ont fait l'objet d'une recommandation positive suite à certains ajustements demandés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit **238 352,48 \$**, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2021-2022. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé 2022	Soutien au projet global
		2018	2019	2020			
Centre de promotion communautaire Le Phare	Prévention de la délinquance à RDP	s/o	s/o	49 168 \$	86 824 \$	61 000 \$	92 %
Société Ressources-Loisirs de PAT	Agir contre la violence et la délinquance liée aux filles	s/o	s/o	s/o	61 528,48 \$	29 000 \$	55 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets) s'inscrivent dans la Priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 Ensemble pour une métropole durable qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les incidents violents des derniers mois dans le Nord-Est de Montréal sont très préoccupants. En effet, la pandémie, le confinement et la fermeture des ressources ont

exacerbé les problématiques en sécurité urbaine dans certains quartiers, notamment au niveau de la violence commise et subie chez les jeunes. C'est dans ce contexte que l'arrondissement fut ciblé comme étant l'un des quatre secteurs prioritaire de la ville, parmi les plus touchés par cette recrudescence des événements violents. Ainsi, un financement de 400 000 \$ a été octroyé pour mettre rapidement en place des actions. La première phase de déploiement de ce financement spécial est le soutien aux projets actuels, ainsi qu'une bonification pour élargir d'emblée l'intervention proposée. Il est nécessaire d'intervenir au plus tôt auprès des jeunes et d'assurer leur sécurité. Les actions proposées dans ces projets contribueront à améliorer la qualité de vie dans les quartiers concernés, et de mieux encadrer les jeunes du territoire. Le travail de rue et de proximité trouvant sa force dans le lien de confiance développé entre le travailleur de rue et les jeunes, il est primordial d'assurer la présence d'intervenants significatifs auprès des jeunes à risque.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les projets proposés seront déployés en conformité avec les mesures de la santé publique, liés au contexte pandémique de la COVID-19. Devant l'impossibilité de prédire l'état de la situation des prochains mois, le projet se réalisera en adaptation des règles en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.
Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

Centre de promotion communautaire Le Phare

Bilan d'étape : 31 janvier 2022

Bilan final : 31 janvier 2023

Société Ressource-Loisirs de Pointe-aux-Trembles

Bilan d'étape : 31 janvier 2022

Bilan final : 31 janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 27 avril 2021
Julie BOISVERT, 23 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-04-26



Dossier # : 1214561006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour la période du 7 décembre 2021 au 4 mars 2022 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021/ Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour la période du 7 décembre au 4 mars 2022 dans le cadre du projet Jeunesse en sécurité.

D'approuver le projet de convention amendée intervenu entre la Ville de Montréal et la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-24 14:43

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # : 1214561006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour la période du 7 décembre 2021 au 4 mars 2022 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021/ Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance ordinaire du 6 juillet 2021, le conseil d'arrondissement octroyait un soutien financier à l'organisme Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes.

L'organisme proposait la réalisation d'un seul projet dont la contribution financière totale était de 35 065 \$ pour ce projet :

Nom du projet : Jeunesse en sécurité

Description : Ce projet d'intervention auprès des jeunes de 12-17 ans a pour but de prévenir la délinquance et la violence chez deux groupes de 24 jeunes à risque, par l'expression de soi et l'acquisition de nouvelles compétences artistiques. Le projet propose un premier volet d'intervention via un atelier de chant ainsi qu'un volet d'atelier d'arrangement musical. Un intervenant et un psycho-éducateur accompagneront les jeunes dans l'objectif de développer des habiletés sociales et interpersonnelles, de travailler l'acquisition de techniques de maîtrise de soi et de leur permettre de développer de nouvelles attitudes par rapport à la violence.

Dans le présent dossier, l'arrondissement souhaite bonifier son soutien au projet **Jeunesse en sécurité** en demandant au conseil d'arrondissement d'autoriser le versement d'une contribution financière supplémentaire de 13 999 \$ à octroyer à l'organisme Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, pour la période du 7 décembre 2021 au 4 mars 2022.

Imputation de la dépense

Nom de l'organisme	Nom du projet	Montant	Numéro de demande d'achat	Clé comptable / Numéro d'imputation financière
Maison des jeunes Rivière-des-Prairies	Jeunesse en sécurité	13 999 \$	DA 702903	1001.0014000.101490.05803.61900.016491.0000.003676.052141.00000.00000

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Joseph ARAJ, 11 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 35 063,80 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies afin de réaliser le projet Jeunesse en sécurité pour la période du 7 juillet au 14 décembre 2021, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens.

Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes d'intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention

- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles

Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux)
- Les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée
- Le développement d'outils spécifiques

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour la ville-centre:

CE20 0144 du 5 février 2020

Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

Pour l'arrondissement:

CA2130060185

Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 163 000 \$, pour l'année 2021, à l'organisme Équipe RDP, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021.

CA2130050160

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 101 586 \$, pour l'année 2021, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et le Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver les 2 projets de convention à cet effet.

CA2130050143

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 148 352,48 \$, pour l'année 2021, et 90 000 \$ pour l'année 2022, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021-2022

CA2130040102

Approbation d'un montant additionnel de 100 000,00 \$ alloué à l'enveloppe de lutte à la délinquance. Autoriser l'affectation de surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 100 000,00 \$ et les virements et crédits à cet effet.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme: Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies

Nom du projet: Jeunesse en sécurité

Période: 7 juillet 2021 au 14 décembre 2021

Montant: 35 063,80\$

Ce projet d'intervention auprès des jeunes de 12-17 ans a pour but de prévenir la délinquance et la violence chez deux groupes de 24 jeunes à risque par l'expression de soi et l'acquisition de nouvelles compétences artistiques. Le projet propose un premier volet d'intervention via un atelier de chant ainsi qu'un volet d'atelier d'arrangement musical. Un intervenant et un psycho-éducateur accompagneront les jeunes dans l'objectif de développer des habiletés sociales et interpersonnelles, de travailler l'acquisition de techniques de maîtrise de soi et de leur permettre de développer de nouvelles attitudes par rapport à la violence.

JUSTIFICATION

Le contexte de violence qui sévit actuellement dans les arrondissements du Nord-Est de Montréal nécessitent de multiples interventions. Les projets financés dans le cadre de la bonification exceptionnelle du Fonds de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes a permis de mettre en place de nombreuses initiatives dans Rivière-des-Prairies, notamment du travail de rue et de milieu. L'intervention proposée par la Maison des jeunes de RDP vient ainsi compléter les projets actuels, en offrant une alternative concrète aux jeunes vulnérables, leur permettant de s'engager dans un projet mobilisant. Les ateliers artistiques proposés permettront aux intervenants de travailler dans une optique d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles auprès de jeunes ciblés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit **35 063,80 \$**, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2021. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien au projet global
		2018	2019	2020		
Maison des jeunes RDP	Jeunesse en sécurité	-\$	-\$	-\$	35 063,80 \$	100%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans la Priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 Ensemble pour une métropole durable qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les incidents violents des derniers mois dans le Nord-Est de Montréal sont très préoccupants. En effet, la pandémie, le confinement et la fermeture des ressources ont exacerbé les problématiques en sécurité urbaine dans certains quartiers, notamment au niveau de la violence commise et subie chez les jeunes. C'est dans ce contexte que l'arrondissement fut ciblé comme étant l'un des quatre secteurs prioritaire de la ville, parmi les plus touchés par cette recrudescence des événements violents. Ainsi, un financement de 400 000 \$ a été octroyé pour mettre rapidement en place des actions. La première phase de déploiement de ce financement spécial est le soutien aux projets actuels, ainsi qu'une bonification pour élargir d'emblée l'intervention proposée. Il est nécessaire d'intervenir au plus tôt auprès des jeunes et d'assurer leur sécurité. L'intervention proposée par ce projet contribuera à renforcer les habiletés sociales des jeunes et leur permettra d'acquérir des compétences pour mieux réagir face à la violence.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les projets proposés seront déployés en conformité avec les mesures de la santé publique, liés au contexte pandémique de la COVID-19. Devant l'impossibilité de prédire l'état de la situation des prochains mois, le projet se réalisera en adaptation des règles en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 17 juin 2021
Yan TREMBLAY, 17 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naya KOUSSA
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-06-17



Dossier # : 1218880001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux- Trembles pour la période du 7 décembre 2021 au 31 mars 2022 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021/ Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles pour la période du 7 décembre 2021 au 31 mars 2022 dans le cadre du projet d'intervention d'ateliers socio-artistiques pour adolescentes.

D'approuver le projet de convention amendée intervenu entre la Ville de Montréal et la Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-16 16:13

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218880001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles pour la période du 7 décembre 2021 au 31 mars 2022 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021/ Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance ordinaire du 14 mai 2021, le conseil d'arrondissement octroyait un soutien financier à deux organismes soit, le Centre de promotion communautaire Le Phare et le Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes. Chaque organisme proposait respectivement la réalisation d'un seul projet.

L'objet de l'addenda, concerne uniquement l'organisme Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles, dont la contribution financière totale était de 24 890 \$ pour ce projet :

Nom du projet : Projet d'intervention d'ateliers socio-artistiques pour adolescentes

Description : Le projet d'intervention proposé a pour objectif de prévenir l'affiliation des filles de 13 à 17 ans au sein de réseaux de criminalité et d'exploitation sexuelle par une approche de quartier systémique et concertée. Les ateliers socio-artistiques proposés offriront une opportunité d'intervenir sur les facteurs de risque en travaillant sur les facteurs de protection suivants : augmenter la confiance, l'estime, l'affirmation de soi des adolescentes et le renforcement du sentiment d'appartenance à un groupe de paires et d'intervenant(es) de quartier par les moyens artistiques.

Dans le présent dossier, l'arrondissement souhaite bonifier son soutien au **Projet d'intervention d'ateliers socioartistiques pour adolescentes** en demandant au conseil d'arrondissement d'autoriser une contribution financière supplémentaire de 13 999 \$ à verser à l'organisme Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles, pour la période du 7 décembre 2021 au 31 mars 2022.

Imputation de la dépense

Nom de l'organisme	Nom du projet	Montant	Numéro de demande d'achat	Clé comptable / Numéro d'imputation financière
Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-	Projet d'intervention d'ateliers socioartistique pour	13 999 \$	DA 702898	1001.0014000.101490.05803.61900.016491.0000.003676.052141.00000.00000

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 15 novembre 2021
Joseph ARAJ, 11 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1218880001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 101 586 \$, pour l'année 2021, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et le Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver les 2 projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des derniers mois, des événements armés sont survenus sur le territoire de l'arrondissement. Préoccupés quant aux impacts sur la population, les partenaires du milieu se sont rapidement mobilisés afin d'identifier des pistes de solutions. Ces rencontres, ainsi que les observations des organismes sur le terrain, ont mis en lumière le besoin de bonifier les interventions de lutte à la délinquance dans les quartiers de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Le 10 mars dernier, la Ville de Montréal a annoncé un investissement exceptionnel de 1,4 M\$ pour appuyer les arrondissements de Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard, ainsi que le quartier Saint-Michel. Ces sommes permettront de soutenir les organismes communautaires actifs sur le terrain afin que soient développés des projets visant à renforcer la sécurité urbaine et à améliorer la qualité de vie des populations de ces quartiers, aux prises avec des événements violents depuis quelques mois. De ce montant, 400 000 \$ sont attribués à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles par la bonification exceptionnelle du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes afin de financer des projets soumis par les organismes dans le cadre de l'appel de projets. Ceux-ci devront entièrement se réaliser d'ici le 31 décembre 2021. À la demande des élus, l'arrondissement a également dédié une somme additionnelle de 100 000 \$ à l'enveloppe locale de lutte à la délinquance.

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la

réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens.

Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes d'intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles

Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux)
- Les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée
- Le développement d'outils spécifiques

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour la Ville-Centre:

CE20 0144 du 5 février 2020

Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

Pour l'arrondissement:

CA2130050143

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 148 352,48 \$, pour l'année 2021, et 90 000 \$ pour l'année 2022, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021-2022

CA2130040102

Approbation d'un montant additionnel de 100 000,00 \$ alloué à l'enveloppe de lutte à la délinquance. Autoriser l'affectation de surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 100 000,00 \$ et les virements et crédits à cet effet.

CA2030100264

Octroyer une contribution financière non récurrente totalisant la somme de 40 000 \$ au Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles, pour le projet d'intervention d'ateliers socio artistiques pour adolescentes 14-17 ans. Cette contribution financière est issue du budget local de l'Arrondissement en délinquance jeunesse.

CA2030100266

Accorder un soutien financier de 49 167,47 \$ au Centre de promotion communautaire le PHARE inc. pour la réalisation du projet prévention délinquance RDP pour la période du 6 octobre au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022. Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles:

Projet d'intervention d'ateliers socio artistique pour adolescentes
24 890\$

Le projet d'intervention proposé a pour objectif de prévenir l'affiliation des filles de 13 à 17 ans au sein de réseaux de criminalité et d'exploitation sexuelle par une approche de quartier systémique et concertée. Les ateliers socio-artistiques proposés offriront une opportunité d'intervenir sur les facteurs de risque en travaillant sur les facteurs de protection suivants : augmenter la confiance, l'estime, l'affirmation de soi des adolescentes et le renforcement du sentiment d'appartenance à un groupe de paires et d'intervenant(es) de quartier par les moyens artistiques.

Centre de promotion communautaire Le Phare:

Prévention de la délinquance à RDP
76 696 \$

En continuité avec les efforts présentement déployés par l'organisme, le projet prévoit bonifier l'intervention actuelle par l'ajout de 2 travailleurs de milieux/rue dédiés à certains lieux problématiques, et l'ajout de 2 intervenants afin de déployer des ateliers et un accompagnement auprès de jeunes ciblés. Le projet vise une clientèle anglophone, peu rejointe par les projets actuels.

JUSTIFICATION

L'approche du travail de rue a fait ses preuves. En effet, l'intervention sociale traditionnelle dans un cadre formel de bureau ne permet pas de rejoindre les jeunes en situation de

rupture. Ainsi, l'adaptation des approches en intervention psychosociale est primordiale. Les approches de proximité, présentées dans les projets des organismes, permettent une réconciliation avec la population jeunesse en situation d'exclusion et en rupture des réseaux (scolaires, santé, services sociaux, etc.). Ce type d'intervention psychosociale que veut mettre de l'avant Le Centre de promotion communautaire Le Phare, rejoindra la portion de la population jeunesse qui serait difficilement rejointe autrement. Dans une approche de «reaching-out» les intervenants iront à la rencontre des jeunes directement dans leurs milieux, afin d'éviter que certaines situations auxquelles les jeunes sont confrontés finissent par les mettre dans une situation de marginalité encore plus préoccupante. Ces projets amorceront un travail significatif, sur le plan des suivis individuels, de l'accompagnement social, et de réinsertion sociale et scolaire. Ce projet, s'ajoutant aux initiatives déjà en cours par le même organisme, permettra l'ajout de ressources supplémentaires, notamment auprès de la population anglophone, peu représentée dans les projets actuels.

Du côté de Pointe-aux-Trembles, le projet socio-artistique financé en 2020 fait ses preuves auprès d'une cohorte de 8 jeunes filles à risque malgré le contexte pandémique. Se terminant ce printemps, le projet proposé est une extension du projet pour la période automnale dans un objectif de prévention de l'affiliation des filles de 13 à 17 ans au sein de réseaux de criminalité et d'exploitation sexuelle par une approche de quartier systémique et concertée. Le projet est complémentaire aux interventions déployées dans le secteur de Pointe-aux-Trembles. De plus, ce projet cadre dans les priorités d'action de la Table jeunesse de PAT, soit la prévention de la violence sous toutes ses formes. Il est également à noter que le projet suscite l'adhésion des partenaires jeunesse du quartier.

Les projets proposés ont été analysés par le comité régional d'analyse de la ville-centre, et ont fait l'objet d'une recommandation positive. De plus, les organismes s'engagent à participer à une éventuelle Table en sécurité urbaine, dans le but de mener une réflexion plus large sur la question.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 101 586 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2021. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien au projet global
		2018-2019	2020	2021 (CA 4 mai)		
Le Centre des femmes ME/PAT	Intervention socio-artistique	-\$	40 000 \$	- \$	24 890 \$	80 %
Centre de promotion communautaire Le Phare	Prévention de la délinquance à RDP	-\$	49 168 \$	86 824\$	76 696\$	90%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans la Priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 Ensemble pour une métropole durable qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les incidents violents des derniers mois dans le Nord-Est de Montréal sont très préoccupants. En effet, la pandémie, le confinement et la fermeture des ressources ont exacerbé les problématiques en sécurité urbaine dans certains quartiers, notamment au niveau de la violence commise et subie chez les jeunes. C'est dans ce contexte que l'arrondissement fut ciblé comme étant l'un des quatre secteurs prioritaire de la ville, parmi les plus touchés par cette recrudescence des événements violents. Ainsi, un financement de 400 000 \$ a été octroyé pour mettre rapidement en place des actions. La première phase de déploiement de ce financement spécial est le soutien aux projets actuels, ainsi qu'une bonification pour élargir d'emblée l'intervention proposée. Il est nécessaire d'intervenir au plus tôt auprès des jeunes et d'assurer leur sécurité. Les actions proposées dans ces projets contribueront à améliorer la qualité de vie dans les quartiers concernés, et de mieux encadrer les jeunes du territoire. Le travail de rue et de proximité trouvant sa force dans le lien de confiance développé entre le travailleur de rue et les jeunes, il est primordial d'assurer la présence d'intervenants significatifs auprès des jeunes à risque.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les projets proposés seront déployés en conformité avec les mesures de la santé publique, liés au contexte pandémique de la COVID-19. Devant l'impossibilité de prédire l'état de la situation des prochains mois, le projet se réalisera en adaptation des règles en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.
Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

Le Centre des femmes ME/PAT

Bilan final : 17 janvier 2022

Centre de promotion communautaire Le Phare

Bilan final : 31 janvier 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Yan TREMBLAY, 13 mai 2021
Julie BOISVERT, 12 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naya KOUSSA
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-05-12



Dossier # : 1214561013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 645 169 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier de 645 169 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-23 16:39

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1214561013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 645 169 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1984, la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) occupe le centre communautaire Roussin pour réaliser sa mission et desservir les résidents et les organismes du quartier de Pointe-aux-Trembles. La SRLPAT bénéficie de l'occupation du centre communautaire Roussin pour la réalisation de ses activités en sports et loisirs ainsi que pour une offre de services en développement social. La convention de contribution financière de soutien à la mission en cours se termine le 31 décembre 2021. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 06 0175	Addenda-Octroi d'une contribution financière additionnelle de 39 164 \$ pour le soutien à la mission de la Société Ressources-Loisirs de PAT pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021. Approbation de la convention amendée à cet effet.
CA20 30 12 0398	Approbation de la convention de contribution financière avec la Société Ressources-Loisirs de PAT et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 599 842 \$ pour l'année 2021.
CA19 30 12 0456	Approbation de la convention de contribution financière avec la Société Ressources-Loisirs de PAT et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 640 654 \$ pour l'année 2020.
CA19 30 12 0463	Adoption du projet de règlement numéro RCA19-30094 portant sur l'occupation du domaine public par la Société Ressources-Loisirs de PAT du centre communautaire Roussin pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.

DESCRIPTION

La Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) est un organisme à but non

lucratif autonome affilié à la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs. Elle a comme mission d'offrir un milieu de vie dynamique, actif et sécuritaire pour les citoyens du quartier de Pointe-aux-Trembles. La SRLPAT réalise sa mission par une offre diversifiée d'activités aquatiques, sportives, culturelles et communautaires ainsi que par des services à la communauté. Ces activités s'adressent aux clientèles de la petite enfance, de la jeunesse, des adolescents, des familles, des adultes et des aînés. Sa programmation d'activités pour les sessions hiver et printemps est jointe au présent dossier décisionnel dans les pièces jointes. La programmation de l'automne sera demandée dès l'été 2022.

De par son occupation du centre communautaire Roussin, la SRLPAT réalise sa mission en effectuant la gestion complète du centre communautaire Roussin au niveau de l'accueil, de la surveillance, de l'entretien sanitaire du bâtiment et de la gestion de l'occupation des locaux. La SRLPAT met également des locaux à la disposition des autres organismes du quartier pour mieux répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens du milieu. L'horaire d'opération prévu par l'organisme pour l'année 2022 est de 344 jours répartis sur 50 semaines pour un total de 3 010 heures.

De plus, à compter de janvier 2022, la SRLPAT prendra la relève du Club aquatique de RDP et dispensera une offre de service d'activités aquatiques au Centre aquatique de RDP.

JUSTIFICATION

La SRLPAT favorise un milieu d'appartenance significatif au sein des résidents et organismes du quartier. La contribution financière de soutien à la mission a pour objectif d'aider l'organisme à réaliser sa mission. Celle-ci se réalise à travers la création d'un milieu de vie dynamique, actif et sécuritaire pour tous les résidents et familles du territoire.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite accompagner l'organisme dans cette mission en lui accordant un soutien financier afin qu'il puisse offrir aux organismes et résidents de l'arrondissement, l'accès au centre communautaire Roussin, ainsi qu'une programmation d'activités de sports et de loisirs accessible et diversifiée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La SRLPAT a développé au cours des années, des moyens de financement et a créé des volets d'économie sociale tels que l'Est en spectacle, le Café Roussin et Aux délices de Roussin, service traiteur, dont le seul but est de réaliser sa mission. La contribution financière demandée à la Ville, au montant de 645 169 \$ représente 20,6 % du budget de la SRLPAT pour le centre communautaire Roussin. Il est à noter que le montant a été bonifié relativement à la prise en charge des activités aquatiques au Centre aquatique de RDP. Cette somme n'inclut pas les activités de camp de jour qui seront analysées de façon distincte au printemps 2022. Les prévisions budgétaires sont jointes à la demande de soutien à la mission de l'organisme (annexe 1 du document juridique).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité #9 "*Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire*" et à la priorité #19 "*Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*"

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité et la qualité des activités offertes aux citoyens par l'organisme et de donner accès au milieu de vie du centre

communautaire Roussin et au centre aquatique de RDP. Sans cette contribution financière, l'organisme ne peut à lui seul réaliser sa mission de prendre charge de la gestion de l'accueil, de la surveillance, de l'entretien et de l'occupation du centre Roussin ainsi que d'offrir des activités à coûts abordables. L'arrondissement serait privé d'un levier important en matière de développement d'activités culturelles, sportives et de loisirs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Selon les règles sanitaires en vigueur, l'offre de services pourrait être affectée (exemple : accès aux gymnases et centres de loisir non autorisé; capacité d'accueil réduite, etc.). Malgré tout, l'organisme sera en mesure de proposer une offre diversifiée de cours en ligne grâce à de l'équipement spécialisé et pourra également offrir des cours à l'extérieur si cela est permis et réalisable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 2 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme conçoit et distribue des dépliants sur sa programmation et possède son propre site Internet, une page Facebook et un compte Instagram. L'organisme publie aussi sa programmation dans le journal de quartier. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agente de développement de la DCSLDS, responsable du dossier décisionnel, assure le suivi des obligations de la convention de contribution financière auprès de la SRLPAT. L'agente de développement rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 3 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscription par session. Le rapport d'activités et les états financiers audités sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 17 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve LAVIOLETTE
agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-11-17



Dossier # : 1214561014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 40 518 \$ à l'organisme Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour la clientèle adolescente pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier de 40 518 \$ à l'organisme Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à la mission de l'organisme pour la clientèle adolescente pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-15 17:38

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 40 518 \$ à l'organisme Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour la clientèle adolescente pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, qui réalise une offre de services d'activités principalement pour la clientèle italo-anglophone du quartier de Rivière-des-Prairies. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme pour son offre de services d'activités gratuites pour les adolescents.

Dans le contexte actuel de pandémie, l'organisme doit revoir et ajuster en temps réel son offre de services et son fonctionnement afin de respecter les consignes sanitaires et les directives de la santé publique. Considérant ces conditions d'incertitude et d'imprévisibilité, l'arrondissement, à titre de partenaire dans l'offre de services d'activités, reconnaît l'importance de son financement et désire poursuivre sa collaboration avec l'organisme. Ainsi, ce présent dossier vise à accorder un soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation de son offre de services d'activités gratuites pour les adolescents en 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 06 0178	Octroi d'une contribution financière de 22 570 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission dans le cadre de la tenue de son camp de jour 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA20 30 12 0406	Octroi d'une contribution financière de 39 724 \$ à Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA19 30 12 0413	Prolongation de la convention avec le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, adoptée par la résolution CA13 30 10 0378, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 61 072 \$ pour les programmes Jeunesse et Club de vacances.

CA19 30 02 0009	Prolongation de la convention avec le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, adoptée par la résolution CA13 30 10 0378, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 59 874 \$ pour les programmes Jeunesse et Club de vacances.
--------------------	---

DESCRIPTION

L'arrondissement octroie une contribution financière dans le but de soutenir l'organisme pour financer les activités offertes aux jeunes de 12 à 17 ans du quartier de Rivière-des-Prairies. L'organisme dessert en grande majorité la population italo-anglophone. Généralement, les adolescents sont accueillis 41 heures par semaine, pour une période d'opération annuelle de 36 semaines. Une programmation régulière de loisirs "par et pour les jeunes" est réalisée et celle-ci est propice à la découverte des activités physiques, scientifiques, culturelles et éducatives, communautaires et sociales. L'offre de services est principalement réalisée dans les locaux de l'organisme soit au Centre Salésien des jeunes. L'arrondissement prête aussi gratuitement des gymnases pour la tenue d'activités sportives. La programmation détaillée pour l'année 2022 est exigée avant la remise du premier versement de la contribution financière prévue pour le 31 janvier 2022.

JUSTIFICATION

La contribution financière permettra à l'organisme de maintenir son offre de services d'activités gratuites pour les adolescents. Le soutien financier de l'arrondissement permet à l'organisme d'offrir aux jeunes, principalement à la clientèle italo-anglophone de Rivière-des-Prairies, des activités de loisirs accessibles et adaptées aux réalités d'un contexte multiculturel. Le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco est un organisme important pour l'offre de services du milieu anglophone; cette contribution financière est essentielle au maintien et à l'accessibilité des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2022, le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission dans les domaines d'intervention de sports et loisirs, est de 40 518 \$ et représente 18,1 % des revenus anticipés de l'organisme pour 2022. Cette somme n'inclut pas les activités de camp de jour qui seront analysées de façon distincte au printemps 2022.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité #9 "*Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire*" et à la priorité #19 "*Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*"

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Sans cette contribution financière, l'organisme devra retirer son offre de services d'activités gratuites aux adolescents.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme a repris le cours normal de ses activités. Il a mis en place les mesures sanitaires appropriées pour permettre la tenue de ses activités en présentiel et maintient une offre

virtuelle développée au cours de 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'information sur sa programmation et possède son propre site Internet et une page Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement et dans le journal de quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscriptions. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 15 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald HUBERT
Agent de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-11-12



Dossier # : 1214561015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 20 258 \$ à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à sa mission pour la clientèle adolescente pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier de 20 258 \$ à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à la mission de l'organisme pour la clientèle adolescente pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et Centre de promotion communautaire Le Phare, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-15 17:33

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 20 258 \$ à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à sa mission pour la clientèle adolescente pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le Centre de promotion communautaire Le Phare, qui réalise des activités pour les adolescents. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme pour la clientèle adolescente. Dans le contexte actuel de pandémie, l'organisme doit revoir et ajuster en temps réel son offre de services et son fonctionnement afin de respecter les consignes sanitaires et les directives de la santé publique. Considérant ces conditions d'incertitude et d'imprévisibilité, l'arrondissement, à titre de partenaire dans l'offre de services d'activités, reconnaît l'importance de son financement et désire poursuivre sa collaboration avec l'organisme. Ainsi, ce présent dossier vise à accorder un soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation de son offre de service d'activités gratuites à la clientèle adolescente en 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 30 12 0405	Octroi d'une contribution financière de 19 861 \$ au Centre de promotion communautaire Le Phare pour le soutien à sa mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA19 30 12 0414	Prolongation de la convention avec le Centre de promotion communautaire Le Phare, adoptée par la résolution CA14 30 02 0018, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 19 472 \$ pour le programme Jeunesse.
CA18 30 12 0414	Prolongation de la convention avec le Centre de promotion communautaire Le Phare, adoptée par la résolution CA14 30 02 0018, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 19 090 \$ pour le programme Jeunesse.

DESCRIPTION

Les activités proposées par l'organisme desservent des jeunes âgés entre 12 et 17 ans, provenant principalement des HLM Marie-Victorin situés dans le secteur ouest du quartier de Rivière-des-Prairies. La contribution financière permet à l'organisme d'offrir gratuitement les activités aux adolescents. Pour réaliser sa programmation, l'organisme utilise hebdomadairement les gymnases d'écoles afin d'y organiser diverses activités sportives telles que le basket-ball, le hockey-cosom et le soccer. Les adolescents sont accueillis en moyenne 10 heures par semaine durant 30 semaines pendant la période scolaire et 21 heures par semaine durant 8 semaines pendant la période estivale. La programmation détaillée pour l'année 2022 est exigée avant la remise du premier versement de la contribution financière prévue pour le 31 janvier 2022.

JUSTIFICATION

L'offre de service d'activités gratuites répond à un réel besoin auprès de la clientèle adolescente. Cette contribution financière est essentielle au maintien et à l'accessibilité de l'offre de service d'activités gratuites pour les adolescents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2022, le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission est de 20 258 \$ et représente 28,4% des revenus anticipés de l'organisme pour 2022.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité #9 "*Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire*" et à la priorité #19 "*Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*"

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Les activités dispensées permettent aux jeunes de se divertir et favorisent également l'entraide interculturelle et intergénérationnelle. L'organisme constate les bienfaits des activités proposées aux jeunes qui se traduisent par une meilleure confiance en soi et un plus grand engagement de ceux-ci dans leur milieu. Ces activités sont également un moyen pour l'intervenant jeunesse d'être mieux informé sur la réalité des jeunes, leurs désirs et leurs questionnements. Si la contribution n'est pas octroyée, l'offre d'activités pour les jeunes ne pourra être dispensée; ce qui pourrait avoir des incidences sur la délinquance jeunesse dans le quartier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme a repris un cours relativement normal de ses activités. Il a mis en place les mesures sanitaires appropriées pour permettre la tenue de ses activités en présentiel et maintient une offre virtuelle développée au cours de 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme distribue une publicité dans les différents

logements des HLM Marie-Victorin à chaque début de session identifiant la collaboration de l'arrondissement. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement et dans le journal de quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 15 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald HUBERT
Agent de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-11-12



Dossier # : 1214561016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 6 391 \$ à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'accorder un soutien financier de 6 391 \$ à l'organisme Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-12 13:30

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 6 391 \$ à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles. Il est le seul organisme à offrir des cours et de l'entraînement d'haltérophilie pour l'ensemble de l'arrondissement. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme.

Dans le contexte actuel de pandémie, l'organisme doit revoir et ajuster en temps réel son offre de services et son fonctionnement afin de respecter les consignes sanitaires et les directives de la santé publique. Considérant ces conditions d'incertitude et d'imprévisibilité, l'arrondissement, à titre de partenaire dans l'offre de services d'activités, reconnaît l'importance de son financement et désire poursuivre sa collaboration avec l'organisme. Ainsi, ce présent dossier vise à accorder un soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation de son offre de service d'activités en 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 30 12 0403	Octroi d'une contribution financière de 6266 \$ à Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA19 30 12 0419	Prolongation de la convention avec Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles, adoptée par la résolution CA13 30 10 0380, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 6 143 \$ pour le programme Club sportif.
CA18 30 12 0420	Prolongation de la convention avec Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles, adoptée par la résolution CA13 30 10 0380, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 6 023 \$ pour le programme Club sportif.

DESCRIPTION

Le Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles est un club sportif spécialisé en haltérophilie et est affilié à la Fédération d'haltérophilie du Québec. La contribution financière permet d'offrir des activités d'entraînement en haltérophilie. La clientèle desservie est principalement des jeunes adultes de 11 à 20 ans de l'arrondissement et donne l'occasion à ces jeunes de participer à un réseau de compétition. C'est environ 198 heures d'activités par année, soit de 6 heures par semaine, 33 semaines par année. La remise de la programmation sera en deux sessions différentes soit pour la session hiver-printemps-été 2022, à la satisfaction du responsable au plus tard le 31 janvier 2022 et pour la session automne 2022, au plus tard le 30 juin 2022.

JUSTIFICATION

Par son offre de services spécifiques, le Club d'haltérophilie de Pointe-aux-Trembles apporte une contribution unique pour la population des deux quartiers. Cette offre de service contribue positivement au développement d'activités sportives de l'arrondissement et favorise une vie active chez les jeunes. La contribution financière permettra à l'organisme de continuer à offrir des activités par une tarification accessible pour les jeunes de 17 ans et moins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2022, le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission est de 6 391 \$ et représente 83 % des revenus anticipés de l'organisme pour 2022.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 *"Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire"* et à la priorité #19 *"Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins"*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Sans cette contribution financière, cette offre de services ne pourrait être dispensée et mettrait en péril l'existence de l'organisme puisque le montant de l'octroi permet principalement de couvrir les frais de représentation des entraîneurs afin de s'assurer de la qualité des entraînements, de la sécurité d'utilisation des équipements et des jeunes participants.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Plusieurs impacts que pourrait avoir la situation de la COVID-19 soit une diminution de nombre de participants par activité, une diminution des ressources financières, une baisse de motivation à s'entraîner et une nouvelle offre de services à l'extérieur mais plus complexe avec le déplacement du matériel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'information sur sa programmation. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site internet de l'arrondissement et dans le journal de quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose ses relevés de fréquentations, les résultats et listes d'inscription par session sur demande. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 22 octobre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélyzane MARION
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-11-10



Dossier # : 1214561017

Unité administrative responsable : Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Octroi d'une contribution financière de 21 120 \$ à l'organisme Club Gymnacentre pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'accorder un soutien financier de 21 120 \$ à l'organisme Club Gymnacentre pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et Club Gymnacentre, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-15 17:37

Signataire : _____
Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 21 120 \$ à l'organisme Club Gymnacentre pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le Club Gymnacentre. Il est le seul organisme à offrir des cours en gymnastique artistique pour l'ensemble de l'arrondissement. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme. Dans le contexte actuel de pandémie, l'organisme doit revoir et ajuster en temps réel son offre de services et son fonctionnement afin de respecter les consignes sanitaires et les directives de la santé publique. Considérant ces conditions d'incertitude et d'imprévisibilité, l'arrondissement, à titre de partenaire dans l'offre de services d'activités, reconnaît l'importance de son financement et désire poursuivre sa collaboration avec l'organisme. Ainsi, ce présent dossier vise à accorder un soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation de son offre de service d'activités en 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 30 12 0407	Octroi d'une contribution financière de 20 706 \$ à Club Gymnacentre pour le soutien à la mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA19 30 12 0418	Prolongation de la convention avec Club Gymnacentre, adoptée par la résolution CA13 30 10 0381, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 20 300 \$ pour le programme Club sportif.
CA18 30 12 0419	Prolongation de la convention avec Club Gymnacentre, adoptée par la résolution CA13 30 10 0381, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 19 902 \$ pour le programme Club sportif.

DESCRIPTION

Le Club Gymnacentre est un club sportif spécialisé en gymnastique artistique et est affilié à

la Fédération québécoise ainsi qu'à l'Association régionale montréalaise. Les cours offerts par l'organisme se divisent en deux catégories : le volet récréatif qui touche une clientèle mixte (dès l'âge de deux ans, jeunes, adolescents et adultes) de différents niveaux d'habileté et le volet compétitif, qui développe de jeunes athlètes féminines (4 ans et plus) vers les différents niveaux de compétition. L'organisme réalise ses activités dans la palestre du Centre communautaire Le Mainbourg. C'est environ 800 heures d'activités pour l'année 2022 qui sera offert. La remise de la programmation sera en deux (2) sessions différentes soit pour la session hiver-printemps-été 2022, à la satisfaction du responsable au plus tard le 31 janvier 2022 et pour la session automne 2022, au plus tard le 30 juin 2022.

JUSTIFICATION

Le Club Gymnacentre est le seul organisme à proposer des activités de développement de gymnastique artistique (niveau récréatif et compétitif) dans l'arrondissement. Par son offre de services spécifiques, le Club Gymnacentre apporte une contribution unique pour toute la population de l'est de Montréal. Cette offre de services contribue positivement au développement d'activités sportives de l'arrondissement et favorise une vie active chez les jeunes. La contribution financière permettra à l'organisme de continuer à offrir des activités à une tarification accessible pour les jeunes de 17 ans et moins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission est de 21 120 \$ et représente 11 % des revenus anticipés de l'organisme pour l'année 2022.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 *"Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire"* et à la priorité #19 *"Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins"*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien permet particulièrement l'amélioration de la condition physique des jeunes participants et, sans ce soutien financier, l'organisme ne pourrait pas offrir ses activités à un tarif accessible pour la clientèle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Plusieurs impacts que pourrait avoir la situation de la COVID-19 soit une diminution de nombre de participants par activité, une diminution des ressources financières, une pénurie de main d'oeuvre, une baisse de motivation à s'entraîner, une diminution de l'offre de service, une augmentation des coûts de matériel sanitaire, une augmentation des coûts en ressources humaines avec l'ajout d'un responsable COVID et une nouvelle offre de services à l'extérieur mais plus complexe avec le déplacement du matériel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'information sur sa programmation et possède son propre site internet et une page

Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site internet de l'arrondissement et dans le journal de quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose ses relevés de fréquentations et les résultats d'inscription sur demande. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 15 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélyzane MARION
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-11-12



Dossier # : 1214561018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 14 626 \$ à l'organisme Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'accorder un soutien financier de 14 626 \$ à l'organisme Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-15 17:41

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 14 626 \$ à l'organisme Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles. Il est le seul organisme à offrir des cours de patinage de vitesse et de l'entraînement pour l'ensemble de l'arrondissement. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme.

Dans le contexte actuel de pandémie, l'organisme doit revoir et ajuster en temps réel son offre de services et son fonctionnement afin de respecter les consignes sanitaires et les directives de la santé publique. Considérant ces conditions d'incertitude et d'imprévisibilité, l'arrondissement, à titre de partenaire dans l'offre de services d'activités, reconnaît l'importance de son financement et désire poursuivre sa collaboration avec l'organisme. Ainsi, ce présent dossier vise à accorder un soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation de son offre de services d'activités en 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 30 12 0402	Octroi d'une contribution financière de 14339 \$ au Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2021. Approbation d'un projet de convention à cet effet. .
CA19 30 12 0416	Prolongation de la convention avec le Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles, adoptée par la résolution CA13 30 10 0379, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 14 058 \$ pour le programme Club sportif.
CA18 30 12 0417	Prolongation de la convention avec le Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles, adoptée par la résolution CA13 30 10 0379, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 13 782 \$ pour le programme Club sportif.

DESCRIPTION

L'organisme est un club sportif spécialisé en patinage de vitesse et est affilié à la Fédération québécoise de patinage de vitesse du Québec et à l'Association régionale de patinage de vitesse de Montréal. Le Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles rejoint une clientèle jeunesse et adulte; 95 % de sa clientèle sont des jeunes de 4 à 17 ans, dont la majorité provient du quartier de Pointe-aux-Trembles. Pour l'année 2022, l'organisme souhaite offrir ses activités à l'aréna Rodrigue-Gilbert et à l'aréna René-Masson pour un total annuel de 945 heures déployées en 25,5 heures par semaine, 30 semaines automne-hiver-printemps et 15 heures par semaine, 12 semaines l'été.

Le Club de patinage de vitesse de Pointe-aux-Trembles offre des cours de patinage de vitesse de différents niveaux : récréation, initiation, développement et compétition. Ces cours permettent aux membres du Club de participer à des compétitions telles que les Jeux de Montréal, les Jeux du Québec et les Championnats Canadiens. De plus, il est l'hôte d'une compétition régionale d'envergure à chaque année, ce qui confirme la capacité de prise en charge de cet organisme. La remise de la programmation sera en deux (2) sessions différentes soit pour la session hiver-printemps-été 2022, à la satisfaction du responsable au plus tard le 31 janvier 2022 et pour la session automne 2022, au plus tard le 30 juin 2022.

JUSTIFICATION

La contribution financière permettra à l'organisme de continuer à offrir des activités accessibles pour les jeunes de 17 ans et moins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2022, le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission est de 14 626 \$ et représente 22 % des revenus anticipés de l'organisme pour 2022.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 *"Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire"* et à la priorité #19 *"Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins"*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permet à l'organisme de maintenir une tarification accessible pour les jeunes. La situation financière de l'organisme étant précaire, toute réduction du montant de la contribution financière proposée entraînerait inévitablement une diminution des services offerts à la population allant même jusqu'à l'annulation de certaines activités.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Plusieurs impacts que pourrait avoir la situation de la COVID-19 soit une diminution de nombre de participants par activité, une diminution des ressources financières, une pénurie de main d'oeuvre, une baisse de motivation à s'entraîner, une diminution de l'offre de service, une augmentation des coûts de matériel sanitaire, une augmentation des coûts en ressources humaines avec l'ajout d'un responsable COVID et une nouvelle offre de service à l'extérieur, mais plus complexe.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'informations sur sa programmation et possède son propre site internet et une page Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site internet de l'arrondissement et dans le journal de quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose ses relevés de fréquentations et les résultats d'inscription annuelle sur demande. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélyzane MARION
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-11-12



Dossier # : 1214561019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 61 535 \$ à l'organisme Équipe RDP pour le soutien à sa mission en sports et loisirs pour l'année 2022. Approbation d'un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier de 61 535 \$ à l'organisme Équipe RDP pour le soutien à la mission en sports et loisirs de l'organisme pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Équipe RDP, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-12 13:22

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 61 535 \$ à l'organisme Équipe RDP pour le soutien à sa mission en sports et loisirs pour l'année 2022. Approbation d'un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1997, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec l'organisme Équipe R.D.P. Ce partenariat a pour objet la prestation d'une offre de service d'activités en loisirs et en sports, pour toutes catégories de clientèles, pour les résidents du quartier de Rivière-des-Prairies. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission en sports et loisirs de l'organisme.

Dans le contexte actuel de pandémie, l'organisme doit revoir et ajuster en temps réel son offre de services et son fonctionnement afin de respecter les consignes sanitaires et les directives de la santé publique. Considérant ces conditions d'incertitude et d'imprévisibilité, l'Arrondissement, à titre de partenaire dans l'offre de services d'activités, reconnaît l'importance de son financement et désire poursuivre sa collaboration avec l'organisme. Ainsi, ce présent dossier vise à accorder un soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation de son offre de service d'activités en sports et loisirs pour l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 06 0177	Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 30 983 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Équipe RDP pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet.
CA20 30 12 0421	Octroi d'une contribution financière de 60 328 \$ à Équipe RDP pour le soutien à la mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA19 30 12 0460	Prolongation de la convention avec Équipe RDP, adoptée par la résolution CA13 30 10 0375, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 89 521 \$ pour le programme Activités de loisirs, Club de vacances et Jeunesse.
CA19 30 02 0008	Prolongation de la convention avec Équipe RDP, adoptée par la résolution CA13 30 10 0375, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019,

et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 87 765 \$ pour le programme Activités de loisirs, Club de vacances et Jeunesse.

DESCRIPTION

L'organisme offre une programmation d'activités diversifiées et accessibles afin de répondre aux besoins en activités de sports et de loisirs exprimés par la population du quartier de Rivière-des-Prairies. La programmation d'activités offerte par l'organisme s'adresse aux clientèles de la petite enfance, de la jeunesse, de l'adolescence, des adultes, des aînés et des familles dans les domaines du sport et du loisir. Les activités sont réalisées dans différentes installations et gymnases du quartier de Rivière-des-Prairies. L'Arrondissement octroie une contribution financière pour soutenir l'organisme dans sa prestation d'une offre de services d'activités en sports et loisirs dans le quartier de Rivière-des-Prairies. La programmation détaillée pour l'année 2022 sera transmise à l'arrondissement avant le premier versement de la contribution financière prévue pour le 31 janvier 2022.

JUSTIFICATION

La contribution financière permettra à l'organisme de continuer d'offrir une programmation d'activités accessibles à la population du quartier de Rivière-des-Prairies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2022, le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission dans les domaines du sport et du loisir est de 61 535 \$ et représente 30 % des revenus anticipés de l'organisme pour 2022. Cette somme n'inclut pas les activités de camp de jour qui seront analysées de façon distincte au printemps 2022.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 *"Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire"* et à la priorité #19 *"Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins"*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité et la qualité des activités offertes aux citoyens par l'organisme. Sans cette contribution financière, l'organisme ne pourrait offrir à prix abordable les activités à la population et l'arrondissement serait privé d'un levier important en matière de développement d'activités sportives et de loisirs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme a repris le cours normal de ses activités. Il a mis en place les mesures sanitaires appropriées pour permettre la tenue de ses activités en présentiel et maintient une offre virtuelle développée au cours de 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'Arrondissement est soulignée dans les

différentes publications de l'organisme.

Équipe RDP conçoit et distribue des dépliants sur sa programmation et possède son propre site Internet et sa page Facebook. De plus, la programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'Arrondissement et dans le journal de quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscription par session. Le rapport d'activités et les états financiers audités sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 11 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald HUBERT
Agent de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-11-10



Dossier # : 1214561020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 33 285 \$ à l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à sa mission en sports et loisirs pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier de 33 285 \$ à l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à sa mission en sports et loisirs pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du Bout, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-18 13:26

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1214561020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 33 285 \$ à l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à sa mission en sports et loisirs pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a établi une relation de partenariat avec l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du Bout. Ce partenariat a pour objet la prestation d'une offre de service d'activités en sports et loisirs, pour toutes catégories de clientèles, pour les résidents du quartier de Pointe-aux-Trembles, plus spécifiquement du district de la Pointe-aux-Prairies. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission en sports et loisirs de l'organisme. Dans le contexte actuel de pandémie, l'organisme doit revoir et ajuster en temps réel son offre de services et son fonctionnement afin de respecter les consignes sanitaires et les directives de la santé publique. Considérant ces conditions d'incertitude et d'imprévisibilité, l'arrondissement, à titre de partenaire dans l'offre de services d'activités, reconnaît l'importance de son financement et désire poursuivre sa collaboration avec l'organisme. Ainsi, ce présent dossier vise à accorder un soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation de son offre de services d'activités en sports et loisirs pour l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 06 0176	Addenda - Octroi d'une contribution financière additionnelle à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à la mission pour la réalisation de son camp de jour estival 2021. Approbation du projet de convention amendée à cet effet.
CA20 30 12 0400	Octroi d'une contribution financière de 32 632 \$ à Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à la mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA19 30 12 0417	Prolongation de la convention avec Loisirs communautaires le Relais du Bout, adoptée par la résolution CA13 30 10 0382, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 58 209 \$ pour les programmes Activités de loisirs, Club de vacances et Club

	sportif.
CA18 30 12 0418	Prolongation de la convention avec Loisirs communautaires le Relais du Bout, adoptée par la résolution CA13 30 10 0382, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 105 629 \$ pour les programmes Activités de loisirs, Club de vacances, Club sportif ainsi qu'Accueil et surveillance.

DESCRIPTION

L'organisme offre des activités qui s'adressent aux clientèles de la petite enfance, de la jeunesse, de l'adolescence, des adultes, des aînés et des familles dans les domaines du sport et du loisir. Les activités sont réalisées dans différentes installations et gymnases du quartier de Pointe-aux-Trembles. La programmation détaillée pour la session hiver 2022 est jointe au présent dossier dans les pièces jointes. La programmation détaillée pour la session automne 2022 sera transmise à l'arrondissement avant le deuxième versement de la contribution financière prévue pour le 30 juin 2022.

JUSTIFICATION

La contribution financière permettra à l'organisme de continuer d'offrir une programmation d'activités accessibles à la population du quartier de Pointe-aux-Trembles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2022, le soutien financier demandé par l'organisme pour le soutien à la mission est de 33 285 \$ et représente 7 % des revenus prévus. Cette somme n'inclut pas les activités de camp de jour qui seront analysées de façon distincte au printemps 2022.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 *Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire* et à la priorité #19 *"Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins"*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité et la qualité des activités offertes aux citoyens par l'organisme. Sans cette contribution financière, l'organisme ne pourrait offrir à prix abordable les activités à la population et l'arrondissement serait privé d'un levier important en matière de développement d'activités sportives et de loisirs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Selon les règles sanitaires en vigueur, l'offre de services pourrait être affectée (exemple : accès aux gymnases et centres de loisirs non autorisé, capacité d'accueil réduite, etc.). L'organisme tentera alors d'ajuster sa programmation en fonction de ce qui est permis (exemple : offrir des cours à l'extérieur si cela est permis et réalisable).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à

l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'informations sur sa programmation et possède son propre site Internet et une page Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement et dans le journal de quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscriptions par session. Le rapport d'activités et les états financiers audités sont remis annuellement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 17 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve LAVIOLETTE
agent (e) de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-11-17



Dossier # : 1214561021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 81 036 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier de 81 036 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-12 13:21

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1214561021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 81 036 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à sa mission pour l'année 2022. Approbation du projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, qui réalise des activités pour les adolescents. La convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un (1) an pour le soutien à la mission de l'organisme.

Dans le contexte actuel de pandémie, l'organisme doit revoir et ajuster en temps réel son offre de services et son fonctionnement afin de respecter les consignes sanitaires et les directives de la santé publique. Considérant ces conditions d'incertitude et d'imprévisibilité, l'arrondissement, à titre de partenaire dans l'offre de services d'activités, reconnaît l'importance de son financement et désire poursuivre sa collaboration avec l'organisme. Ainsi, ce présent dossier vise à accorder un soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation de son offre de services d'activités gratuites pour la clientèle adolescente pour l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 30 12 0399	Octroi d'une contribution financière de 79 447 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour le soutien à la mission pour l'année 2021. Approbation du projet de convention à cet effet.
CA19 30 12 0459	Prolongation de la convention avec la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, adoptée par la résolution CA13 30 10 0388, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 77 889 \$ pour le programme Jeunesse.
CA18 30 12 0413	Prolongation de la convention avec la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, adoptée par la résolution CA13 30 10 0388, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 76 362 \$ pour le programme Jeunesse.

DESCRIPTION

La programmation de la Maison des jeunes RDP permet de répondre à des besoins de la clientèle adolescente du quartier de Rivière-des-Prairies en offrant des activités à l'image des jeunes et qui sont choisies par et pour les jeunes. L'organisme répond spécifiquement aux besoins par son intervention en plus d'offrir un lieu de socialisation où les jeunes de 12 à 17 ans peuvent s'exprimer. Il offre à ceux-ci une programmation diversifiée adaptée à leurs besoins. Les jeunes de diverses communautés ont l'opportunité de participer à différents projets et activités de loisirs répondant à leurs aspirations.

Les adolescents sont accueillis 45 heures par semaine, 50 semaines par année. La Maison des jeunes est accessible à l'heure du dîner durant la période scolaire et après l'école ainsi que durant la période de vacances estivales.

Les principales activités offertes sont le hockey cosom, la danse, le basketball, l'aide aux devoirs, les activités du Club de filles, les ateliers de cuisine, arrangement musical et jeux vidéos, ainsi que plusieurs projets initiés et réalisés par les jeunes dans le cadre d'une programmation variée. Les activités sont réalisées à la Maison des jeunes de RDP et dans différentes installations et gymnases du quartier de Rivière-des-Prairies.

La programmation pour l'année 2022 sera transmise à l'arrondissement avant la remise du premier versement de la contribution financière prévue pour le 31 janvier 2022.

JUSTIFICATION

La contribution financière de l'arrondissement permet d'assurer la gratuité aux activités offertes par la Maison des jeunes. Elle permet à la Maison des jeunes de réaliser sa mission en offrant des alternatives positives aux jeunes du quartier de Rivière-des-Prairies.

L'intervention jeunesse de la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies représente plus de 50 % de l'offre de service pour adolescents du quartier de RDP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2022, le soutien financier demandé par l'organisme pour soutenir sa mission dans les domaines d'intervention est de 81 036 \$ et représente 28,1 % des revenus de l'organisme pour l'année 2022.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 *"Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire"* et à la priorité #19 *"Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins."*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. L'absence de la contribution financière obligerait l'organisme à suspendre la majeure partie de ses activités, ce qui aurait un impact négatif sur l'intervention jeunesse dans le quartier de Rivière-des-Prairies. Le portrait de l'offre de services d'activités serait donc déséquilibré et la capacité à rejoindre les jeunes serait réduite. Par conséquent, les autres actions et interventions déployées dans le cadre de l'intervention jeunesse seront sensiblement affectées. Sans contribution financière, la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies ne pourrait réaliser ses activités gratuitement et collaborer à l'intervention jeunesse dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme a repris le cours normal de ses activités. Il a mis en place les mesures sanitaires appropriées pour permettre la tenue de ses activités en présentiel et maintient une offre virtuelle développée au cours de 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme.

L'organisme prépare et distribue des feuillets d'information sur sa programmation et possède son propre site Internet et une page Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement et dans le journal de quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscription. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 10 novembre 2021

Donald HUBERT
Agent de développement

Valérie LAFOREST
Directrice



Dossier # : 1218880003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de six (6) contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et les montants inscrits en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse pour l'année 2022 : Équipe RDP 10 000 \$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000 \$ et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000 \$. Approuver les conventions et les virements de crédits à cet effet.

Il est recommandé:

D'octroyer six (6) contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant inscrits en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse pour l'année 2022: Équipe RDP 10 000\$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000\$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies 10 000\$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000\$, et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000\$.

D'approuver les six (6) projets de convention entre l'arrondissement et les organismes ci-dessous mentionnés, établissant les modalités et les conditions des versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué les virements, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

	Organisme	Période du Projet	Montant
1	Équipe RDP	01-01-2022 au 31-12-2022	10 000 \$
2	Centre de promotion communautaire le Phare	01-01-2022 au 31-12-2022	10 000 \$
3	Maison des jeunes de	07-12-2021 au 06-05-2022	10 000 \$

	Rivière-des-Prairies		
4	Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies	25-04-2022 au 26-11-2022	10 000\$
5	Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	08-04-2022 au 08-07-2022	10 000\$
6	Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.	01-01-2022 au 31-12-2022	50 000\$

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-15 17:32

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218880003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de six (6) contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et les montants inscrits en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse pour l'année 2022 : Équipe RDP 10 000 \$, Centre de promotion communautaire le Phare 10 000 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies 10 000 \$, Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco 10 000 \$ et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. 50 000 \$. Approuver les conventions et les virements de crédits à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, l'Arrondissement s'est donné comme priorité de réduire la délinquance jeunesse sur le territoire. Afin de dresser un état de situation, un contrat de services professionnels fut octroyé au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour concevoir un diagnostic local de sécurité en matière de délinquance juvénile. Celui-ci comprend une analyse de la situation en fonction des données policières fournies par le SPVM, en collaboration avec le poste de quartier. Un volet qualitatif a également été intégré par la tenue de groupes de discussions auprès des acteurs jeunesse, des jeunes et des citoyens pour s'assurer d'y inclure les perceptions et témoignages de ces divers groupes. Au terme de la réalisation de ce diagnostic, un processus de résolution de problème fut réalisé avec les acteurs jeunesse du territoire. Cet exercice a permis de cerner les causes sous-jacentes à la délinquance et d'identifier des objectifs prioritaires d'intervention pour tout le territoire.

Pour le quartier de Rivière-des-Prairies, les pistes suivantes furent identifiées :

- 1) Augmenter le soutien aux parents dans leurs habiletés parentales; pour contrer la détresse parentale et renforcer les capacités parentales;
- 2) Favoriser le développement psychosocial des jeunes ainsi que leurs perspectives d'avenir; pour diminuer le sentiment de fatalité et la détresse psychologique des jeunes;
- 3) Sensibiliser les jeunes à la violence sous toutes ses formes, leurs comportements de violence et leurs impacts; pour contrer la banalisation de la violence et développer un esprit critique;
- 4) Sensibiliser les intervenants (et commerçants) aux impacts du racisme et de toutes autres formes de discrimination.

Pour le quartier de **Pointe-aux-Trembles**, la problématique de la violence interpersonnelle sous toutes ses formes chez les jeunes fut ciblée. La concertation jeunesse s'est mobilisée autour des quatre (4) grandes causes de la violence interpersonnelle nommées lors du processus de résolution de problème. De cet exercice, les enjeux suivants furent identifiés :

- 1- Banalisation de la violence : lacunes en matière de sensibilisation auprès des 15 ans et plus.
- 2- Manque d'habiletés sociales : manque de services pour les 17-21 ans. Peu d'activités visant l'affirmation de soi.
- 3- Influence des pairs : aucun intervenant permettant d'assurer un suivi et de mesurer l'impact des démarches entreprises.
- 4- Manque de soutien aux familles : lacunes en matière d'interventions continues et de soutien aux parents de jeunes de 12 à 20 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pointe-aux-Trembles

<p>CA20 30 12 0408 Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 47 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour le « projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse; travail de rue » dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse 2021.</p>
<p>CA19 30 12 0458 Octroi d'une contribution financière non récurrente totalisant la somme de 23 100 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour le « projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse », et d'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 26 900 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour le projet « Point de mire ».</p>

Rivière-des-Prairies

<p>CA21 30 05 0140 D'octroyer deux contributions financières totalisant la somme maximale de 20 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse pour l'année 2021:</p>			
Organismes	Période du Projet	Montant	
Carrefour jeunesse emploi de RDP	26 avril 2021 au 26 novembre 2021	10 000 \$	
Don Bosco Youth Leadership Center	7 avril 2021 au 31 juillet 2021.	10 000 \$	
<p>CA21 30 02 0024 D'octroyer trois contributions financières totalisant la somme de 30 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant inscrit en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds local en délinquance jeunesse pour l'année 2021. D'approuver les trois projets de convention entre l'arrondissement et ces organismes, établissant les modalités et les conditions des versements de ce soutien financier.</p>			
	Organisme	Période du Projet	Montant
1	Équipe RDP	02-02-2021 au 31-12-2021	10 000 \$
2	Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	02-02-2021 au 30-12-2021	10 000 \$
3	Centre de promotion communautaire le Phare	03-02-2021 au 31-12-2021	10 000 \$

CA20 30 07 0179

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Équipe RDP, pour le projet de lutte à la délinquance jeunesse dans le cadre du budget de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en délinquance jeunesse, pour l'année 2020.

DESCRIPTION

Pointe-aux-Trembles

1. Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.: Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse

Le projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance permet le maintien du travail de rue pour le territoire de Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Le travailleur de rue intervient auprès des jeunes de 12 à 35 ans directement là où ils se trouvent, dans leurs milieux de vie formels et informels. Il offre un service d'écoute, d'accompagnement, de référence auprès des jeunes à risque, en misant sur la construction d'un lien de confiance. Présent, à temps plein sur le territoire depuis plusieurs années, le travailleur de rue travaille en complémentarité avec les autres acteurs jeunesse du milieu leur permettant ainsi d'enrichir leur connaissance de la réalité des jeunes en situation de délinquance, tout en favorisant la mise en place d'une concertation avertie et apprenante sur les réalités des jeunes. Cette approche concertée de travail favorise un meilleur arrimage des différentes interventions qui sont déployées sur le territoire. Par conséquent, la collaboration des acteurs impliqués permet de maintenir une veille sur la question de la délinquance dans le quartier et d'assurer un filet de sécurité autour des jeunes les plus vulnérables. Le projet met l'accent sur deux objectifs spécifiques soit :

- La mobilisation des connaissances et la bonification des pratiques
- La réduction des méfaits

Rivière-des-Prairies

2. Équipe RDP: Prévention de la délinquance et de la criminalité jeunesse dans le quartier de Rivière-des-Prairies

Dans ce contexte de pandémie, de nombreux facteurs sont venus fragiliser davantage les jeunes de Rivière-des-Prairies. Il y a eu plusieurs incidents de violence impliquant les jeunes qui furent observés et ont affecté le sentiment de sécurité de la communauté. Dans ce contexte, Équipe RDP propose de renforcer leur présence sur le terrain par une approche de proximité que l'organisme préconise. Ainsi l'embauche d'un intervenant de rue dans le secteur du Pôle René-Masson et autres lieux sensibles (parcs) du quartier. Le projet vise dans l'ensemble à assurer une présence dans les lieux de rassemblement des jeunes en vue de leur offrir une alternative à leur oisiveté et les orienter vers ressources appropriées.

3. Centre de promotion communautaire le Phare: Prévention de la délinquance à RDP

Offrir un lieu sécuritaire aux jeunes pour des rencontres et des partages afin que les adolescents se divertissent et s'épanouissent. Permettre aux jeunes de créer des liens significatifs avec les intervenants en participant à des activités encadrées.

4. Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies: Prévention de la délinquance MDJ-RDP

Intervenir sur les comportements à risque des jeunes en leur offrant une alternative qui passe par des activités sportives et culturelles. Ces activités permettront notamment

d'occuper positivement leur temps libre en plus de servir de prétextes aux intervenants, mener des interventions diverses et renforcer leurs liens avec les jeunes.

5. Carrefour Jeunesse-Emploi de Rivière-des-Prairies: Brigade 4 saisons

Offrir aux jeunes de 15-25 ans, la possibilité de s'entreprendre et d'être engagés socialement auprès de sa communauté.

6. Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco: Programmation multimédia d'intervention et de prévention

Organiser des activités de sensibilisation et offrir des activités récréatives pour les jeunes à risque, décrocheurs scolaires et personnes vivant avec des problèmes de santé mentale (clientèle 12-17 ans et 18-35 ans).

JUSTIFICATION

Les interventions proposées dans les six projets sont conformes avec les cibles identifiées lors des démarches de résolution de problème menée en 2017 dans les différents quartiers sur la question de la délinquance jeunesse, en collaboration avec les tables jeunesse. La vérification de la conformité des rapports finaux de ces projets, remis au plus tard le 31 janvier 2022, sera requise avant de procéder à l'ensemble des versements. Les premiers versements seront remis à la suite de l'approbation des rapports finaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des contributions financières totalisant la somme de 100 000 \$ sont requises pour financer les six (6) projets. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement à même le budget du programme de soutien financier *Fonds local en prévention de la délinquance jeunesse*.

Organisme	Projet	Montant recommandé
Équipe RDP	Prévention de la délinquance et de la criminalité jeunesse dans le quartier de Rivière-des-Prairies	10 000 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare	Prévention de la délinquance à RDP	10 000 \$
Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	Prévention de la délinquance MDJ-RDP	10 000 \$
Carrefour Jeunesse Emploi de Rivière-des-Prairies	Brigade 4 saisons	10 000 \$
Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco	Programmation multimédia d'intervention et de prévention	10 000 \$
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc	Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse	50 000 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et des engagements en inclusion, équité, et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces sommes permettront de soutenir les organismes communautaires jeunesse actifs sur le

terrain, afin que soient développés des projets visant à renforcer la sécurité et à améliorer la qualité de vie des jeunes à risque. Les six (6) projets proposés se déploient dans différents milieux de vie fréquentés par les jeunes. Ils agissent sur différentes facettes de la vie des jeunes à risque, de sorte à offrir un éventail de services adaptés à leurs besoins (écoute, références, espace de discussion, employabilité, lien de confiance, etc.). Dans le contexte de violence connue dans les derniers mois sur le territoire, ces projets sont d'autant plus importants puisqu'ils permettent d'agir en prévention auprès des jeunes et de maintenir les liens avec ces derniers.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les organismes mettent en place les dispositions nécessaires pour favoriser le déroulement sécuritaire des activités prévues. Les services offerts se dérouleront conformément aux recommandations de la Santé publique. Selon l'évolution de la situation, certains ajustements pourraient être apportés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités indiquées au protocole de visibilité de l'arrondissement joint en annexe 2 des projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets feront l'objet de suivis (rapport d'étape et rapport final) de la part de l'Arrondissement aux dates prévues dans chacune des conventions. Les organismes s'engagent à respecter ces conditions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 15 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naya KOUSSA
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-11-15



Dossier # : 1205313004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un amendement à la convention avec l'organisme Partenariat du Quartier des Spectacles (PODS), pour le projet de collaboration INTERVALLE visant la modification de l'installation collaborative publique intitulée Les Diamants, de son calendrier de présentation ainsi que le calendrier de revenus de distribution générés par l'exploitation commerciale de l'Œuvre.

Il est recommandé :

D'approuver le projet de convention amendée intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Partenariat du Quartier des Spectacles, établissant les modalités de réalisation du projet collaboratif Intervalles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-30 12:01

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1205313004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un amendement à la convention avec l'organisme Partenariat du Quartier des Spectacles (PQDS), pour le projet de collaboration INTERVALLE visant la modification de l'installation collaborative publique intitulée Les Diamants, de son calendrier de présentation ainsi que le calendrier de revenus de distribution générés par l'exploitation commerciale de l'Œuvre.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est un partenaire du projet Intervalle, mis en oeuvre par le Partenariat du Quartier des Spectacles (PQDS) en collaboration avec d'autres quartiers montréalais et villes du Québec. L'objectif de cette initiative, dont l'entrée en vigueur était le 9 juin 2020, est de financer, commander, présenter et distribuer une nouvelle installation publique originale intitulée « *Les Diamants* ».

L'objet du présent dossier est de signifier les changements survenus à l'entente de partenariat originale dans le cadre du projet et d'adopter un amendement à ces fins. En effet, pour des raisons de sécurité du public, celui-ci faisant malheureusement un usage détourné de l'oeuvre « *Les Diamants* », les parties ont convenu de retirer l'oeuvre de son lieu de diffusion initiale dans l'espace public, soit l'avenue Mont-Royal, pour y amener des modifications structurelles afin que son usage soit sécuritaire et conforme à sa fonction.

Les coûts externes avant taxes pour procéder à ces modifications sont d'un montant maximal de 45 000 \$ tel qu'en fait foi le devis de *Le Consortium Jack World inc.* joint à l'Annexe 1 de l'amendement.

Le conseil d'administration de PQDS a accepté que ce dernier avance et paie cette somme maximale à ces fins, à la condition que cette avance lui soit remboursée en priorité sur les revenus de distribution générés par l'exploitation commerciale de l'oeuvre.

Les autres parties ainsi que l'entreprise concepteur de l'oeuvre, Perséides Studio Inc. ont accepté de renoncer aux versements de leur part des revenus résultant de l'exploitation de l'oeuvre tant que l'avance payée par PQDS ne lui sera intégralement remboursée à même ces revenus.

Ce contexte provoque la nécessité de modifier le contrat afin de prendre en compte :

- Des coûts externes avant taxes pour procéder à ces modifications (45 000\$);

- De la diminution de revenus anticipés pour l'arrondissement d'un montant de près de 10 000\$, l'estimation de revenus potentiels tirés de la location de l'œuvre à partir de 2022 et pour une période de 7 ans se chiffrant maintenant à 50 000\$;
- Du mode de fonctionnement pour assumer cette dépense et l'impact sur le modèle de distribution dans le cadre de l'exploitation commerciale de l'oeuvre;
- Du calendrier de diffusion initiale de l'oeuvre sur le territoire de chacun des partenaires (la diffusion de l'oeuvre est reportée du 16 août au 2 octobre 2022 dans le quartier de Rivière-des-Prairies).

L'amendement au projet de convention original, signé par tous les partenaires, sera joint ultérieurement au présent dossier décisionnel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 12 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie PICARD GUILLEMETTE
Agente de développement culturel

IDENTIFICATION**Dossier # :1205313004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une convention avec l'organisme Partenariat du Quartier des Spectacles (PQDS), pour une durée de 10 ans, se terminant le 9 juin 2030 ainsi qu'un octroi de 50 000 \$ pour le projet de collaboration INTERVALLE visant la création, la réalisation et la présentation d'une installation collaborative publique originale dans le quartier de Rivière-des-Prairies. Et autoriser les virements de crédit à cette fin.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles est reconnu pour son dynamisme au plan culturel, et son caractère innovant dans la mise en oeuvre de projets artistiques sur son territoire.

C'est dans cette optique que l'organisme le Partenariat du Quartier des Spectacles a approché l'arrondissement en 2020 afin de participer au projet de collaboration Intervalle, conjointement avec d'autres quartiers montréalais et villes du Québec.

Les objectifs de cette collaboration sont :

- partager un savoir-faire et une expertise entre organisations similaires,
- donner la chance à des créateurs provenant de divers centres géographiques de soumettre leur candidature pour la sélection de l'oeuvre
- d'assurer le rayonnement du projet au Québec et à l'international.

Le Partenariat du Quartier des Spectacles a acquis une expertise dans le développement d'installations participatives dans l'espace public et leur commercialisation à l'international . Les installations lumineuses, sonores, participatives ou interactives produites ont attisé la curiosité des grandes capitales et événements culturels dans le monde et dans le Quartier des Spectacles de Montréal.

Ces œuvres visent à repenser la ville, proposer des lieux plus ludiques, créer des lieux d'échanges, de rencontres et d'expériences. À ce jour, ces œuvres installatives ont été présentées dans plus de 40 pays. Les revenus de distribution annuels dépasseront un million de dollars en 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure

DESCRIPTION

Le projet vise la création, la réalisation et la présentation d'une œuvre d'art public originale. Dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, l'installation s'intégrera dans le quartier Rivière-des-Prairies, dans le secteur du boulevard Gouin. Ce lieu d'intervention permettra d'appuyer non seulement un quartier culturel structurant, mais aussi le contexte de bonification du boulevard Gouin à sens unique et le Projet poussette. Cette œuvre installative sera présentée en première diffusion à tour de rôle sur les territoires respectifs de chacun des partenaires, sur une période d'approximativement un mois, entre les mois de juillet à décembre 2021. Une fois la première diffusion faite par chacun des partenaires, l'œuvre sera offerte en location par le PQDS à travers son réseau international, générant des revenus pour chacun des partenaires impliqués sur une période de 5 à 7 ans. Durant cette période de distribution, chacun des partenaires aura le droit de rediffuser l'œuvre une fois de plus sur son site respectif.

Le projet de collaboration initié par le Partenariat du Quartier des Spectacles implique les partenaires ci-dessous :

- La Corporation de développement culturel de Trois-Rivières,
- La Société de développement commercial Destination Centre-Ville
- La Société de développement de l'Avenue du Mont-Royal
- L'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Le projet de collaboration est développé dans un contexte propice à la collaboration, selon les étapes suivantes :

- Constitution d'un comité de pilotage;
- Définition conjointe des thèmes clés guidant l'appel à projet;
- Processus d'appel à projets auprès d'artistes professionnels québécois;
- Constitution d'un jury ;
- Sélection de 3 projets finaux par le jury ;
- Sélection d'un projet final par le jury;
- Appel d'offres pour le mandat de fabrication de l'œuvre;
- Suivi des phases de conception et de fabrication.

Le projet Intervalle repose sur une structure et une organisation entre les partenaires assurant les conditions favorables au succès du projet. Les responsabilités partagées assurent ainsi des retombées maximisées pour les populations visées, ainsi que pour l'arrondissement.

Notamment, le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) agit à titre de producteur exécutif afin de diriger l'ensemble des activités liées au projet. Le PDQS assure également la production déléguée à la diffusion consistant au transport, à l'installation et à la maintenance de l'installation lors de la présentation sur les sites des partenaires. Le PQDS sera également responsable de la distribution lors de la période de commercialisation (location) de l'œuvre à l'international. Il fera rapport de ces activités de distribution aux partenaires sur une base trimestrielle. Finalement, PQDS sera également responsable, en tant que producteur exécutif, d'assurer la création et production des outils promotionnels.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles sera responsable, conjointement avec les autres partenaires et la PQDS, de l'appel de proposition pour l'œuvre, de la direction du concept sélectionné et de la gestion et entretien de l'œuvre durant période de diffusion sur son territoire.

JUSTIFICATION

L'expertise développée par le PQDS ainsi que celle des partenaires impliqués dans le projet en matière d'occupation innovante et dynamique du domaine public, permet d'assurer la très grande qualité de l'offre déployée.

Le contexte actuel de pandémie mondiale limite la population dans les possibilités d'entrer en contact avec la culture, le travail des créateurs artistiques et leurs oeuvres. Cette situation a changé les paradigmes d'accès à l'art et à de nouveaux paysages, et de socialisation sur le domaine public.

L'accueil de ce projet dans le quartier de Rivière-des-Prairies permettra aux citoyens de côtoyer une œuvre permettant une expérience audacieuse et sécuritaire, de jour comme de nuit.

Le positionnement de l'œuvre dans le secteur du boulevard Gouin, permet de l'intégrer dans un quartier culturel en élaboration.

De plus, le présent contrat de collaboration permettra à l'Arrondissement de retirer des bénéfices de la location de l'œuvre durant de 7 à 10 des prochaines années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement. Les détails du financement sont inscrits dans l'intervention financière.

La participation financière de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles s'échelonne sur 2 années soit 25 000\$ en 2020 et 25 000\$ en 2021. Cette contribution représente 18 % du budget du projet totalisant 285 000\$.

En plus de la contribution de l'Arrondissement, le budget du projet est ventilé comme suit :

- Destination Centre-Ville: 60 000\$
- SDC Avenue Mont-Royal: 25 000\$
- Culture Trois-Rivières: 50 000\$
- PQDS : 100 000\$

D'autre part, comme l'œuvre sera disponible et exportable à l'international dès 2022, des revenus sont envisagés et seront partagés entre les partenaires, au prorata de leur contribution financière initiale.

Ainsi, la convention permettra à l'Arrondissement de bénéficier de revenus potentiels tirés de la location de l'œuvre à partir de 2022 et pour une période de 7 ans. Selon le modèle présenté, l'arrondissement pourrait recevoir une somme estimée à près de 60 000\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le concept retenu pour l'œuvre installative devra se conformer aux principes suivants :

- S'appuyer sur des procédés de fabrication qui tiennent compte des questions de durabilité, d'environnement et de réduction de l'empreinte écologique ;
- Pouvoir être fabriqué en appliquant des mesures d'approvisionnement local dans une proportion égale ou supérieure à 60% ;
- Utiliser des matériaux réutilisés ou réutilisables à la fin de vie utile de l'installation le cas échéant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de contribution financière ou le retard de décision en lien avec cette dernière aurait pour impact de retarder le calendrier de réalisation du projet et des partenaires, et de ne pas avoir d'œuvre disponible pour l'année 2021. Les périodes de location de l'œuvre à l'internationale en seraient grandement affectées, ainsi que les retombées financières qui y

sont associées.

Aussi, l'absence de contribution financière de la part de l'arrondissement au projet Intervalle occasionnerait l'absence de l'œuvre sur son territoire, empêchant ainsi un accès à ses citoyens à :

- Accéder à une expérience audacieuse suscitant l'intérêt et la curiosité d'un large public, notamment des familles.
- Permettre l'accès à une œuvre originale et unique, fonctionnant de jour comme de nuit, tenant un propos universel, compréhensible par tous les publics,
- Accéder à des installations participatives habituellement réservées au quartier des spectacles et aux quartiers centraux

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le PQDS sera responsable, en tant que producteur exécutif, d'assurer la création et production des outils promotionnels.

Une politique de communication sera mise en place afin d'assurer la visibilité conjointe des partenaires et du créateur de l'installation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2020

- Confirmation de l'ensemble des partenaires et de la structure de financement finale;
- Validation du budget et du calendrier de production;
- Signature de l'entente de partenariat;
- Lancement de l'appel à projet;
- Sélection du créateur;
- Phase de design.

2020 à 2021

- Prototypage;
- Production et fabrication;
- Mise à l'essai et ajustements.

Juillet à Décembre 2021

- Présentation sur les sites partenaires, dont celui de l'Arrondissement
- Ajustements finaux.

Dès janvier 2022

Mise en distribution à l'international.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie PICARD GUILLEMETTE
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2020-09-22



Dossier # : 1214281031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de services de gré à gré avec l'organisme Eco de la Pointe-aux-Prairies, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et octroyer un montant totalisant de 266 386,89 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Plan d'action 2022 du programme Éco-quartier. Autoriser un virement de crédit à cette fin.

Il est recommandé :

- d'approuver la convention de services professionnels de gré à gré avec l'organisme Eco de la Pointe-aux-Prairies, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, établissant des modalités et conditions de la prestation de services;
- le cas échéant, d'octroyer un montant totalisant de 266 386,89 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Plan d'action 2022 du programme Éco-quartier;
- d'autoriser un virement de crédit à cette fin;
- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-24 14:44

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1214281031**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de services de gré à gré avec l'organisme Eco de la Pointe-aux-Prairies, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et octroyer un montant totalisant de 266 386,89 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Plan d'action 2022 du programme Éco-quartier. Autoriser un virement de crédit à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 1995 par la Ville de Montréal, le programme environnemental Éco-quartier a pour but de promouvoir l'écoresponsabilité dans les habitudes quotidiennes des Montréalais. Il a également pour ambition de susciter la participation de ceux-ci à l'amélioration de leur cadre de vie.

Depuis 2003, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a développé un partenariat avec l'organisme «Éco de la Pointe-aux-Prairies» en lui confiant, par l'intermédiaire d'une convention de contribution financière annuelle, le mandat de promouvoir et de mettre en oeuvre les différentes activités liées au programme sur ton territoire.

La convention actuellement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2021.

Afin de poursuivre cette collaboration, le présent dossier recommande d'approuver la convention de services avec l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, et le cas échéant, d'octroyer un montant total de 266 386,89 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Plan d'action 2022 du programme Éco-quartier (voir Annexe B1).

Au cours de la dernière année, des cibles et des indicateurs ont été intégrés à la reddition de compte de l'organisme afin de mieux évaluer la portée des différentes actions réalisées dans le cadre du programme. Par ailleurs, les termes de référence du programme Éco-quartier (Annexe A) ont été révisés afin de mieux répondre aux besoins, aux attentes et aux priorités de l'Arrondissement en matière de transition écologique. Enfin, il est à noter que la mise en oeuvre du Plan d'action 2022 du programme Éco-quartier sera dorénavant financée par le biais d'une convention de services professionnels et non plus par une convention de

contribution financière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 06 0180 (1 juin 2021) : Octroi - contribution financière - non récurrente- Éco de la Pointe-aux-Prairies - Projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses - Période 1 juin au 31 décembre 2021 - approuver - projet de convention - 9 387,40 \$

CA20 30 12 0363 (1 décembre 2020) : Approbation - contribution - Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation - programme Éco-quartier - année 2021 -autoriser - virement de crédit - 229 962,84\$

CA20 30 06 0143 (2 juin 2020) : Modification - convention - contribution financière - organisme - Éco de la pointe-aux-prairies - réalisation du programme éco-quartier - année 2020

CA19 30 12 0409 (3 décembre 2019) : Octroi - contribution financière - Éco de la pointe-aux-prairies - bonification - soutien financier - programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables pour le territoire de l'arrondissement 2020 - autorisation - virement de crédit à cette fin - 8 000 \$

CA19 30 12 0411 (3 décembre 2019) : Octroi - contribution financière - année 2020 - Éco de la pointe-aux-prairies -réalisation du programme éco-quartier - autorisation - virement - approbation - convention à cette fin - 212 453, 76 \$

CA19 30 07 0246 (2 juillet 2019) : Autorisation - dépense additionnelle - contribution financière - Éco de la pointe-aux-prairies - bonifier - soutien financier - programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables - territoire de l'arrondissement - 2019 - autoriser un virement de crédit à cette fin - 4 000 \$

CA18 30 12 0426 (4 décembre 2018) : Octroi - contribution financière - Éco de la pointe-aux-prairies -bonifier soutien financier -programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables - territoire de l'arrondissement - 2019 - autoriser un virement de crédit à cette fin - 4 000 \$

CA18 30 12 0411 (4 décembre 2018) : Octroi - contribution financière - Éco de la pointe-aux-prairies - réalisation du programme éco-quartier - durée d'une année se terminant le 31 décembre 2019 - autoriser un virement de crédit - approuver une convention à cet effet - 208 288,00 \$

CA18 30 09 0298 (4 septembre 2018): Autorisation - dépense additionnelle - subvention accordée - Éco de la Pointe-aux-Prairies - bonifier le soutien financier - programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables - territoire de l'arrondissement 2018 - autoriser un virement de crédit à cette fin - 1 000 \$

CA17 30 12 0399 (5 décembre 2017) : Octroyer une contribution financière non récurrente à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies afin de bonifier le soutien financier accordé à l'organisme pour le programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables pour le territoire de l'arrondissement 2018. D'autoriser un virement de crédit à cette fin - 2 700 \$

CA17 30 12 0393 (5 décembre 2017) : Approbation d'une convention avec l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la réalisation du programme éco-quartier, d'une durée d'une année se terminant le 31 décembre 2018 et octroyer une contribution financière à cet effet - 204 204,00 \$

DESCRIPTION

Déployé dans le cadre de la mission environnementale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le programme Éco-quartier est un service de proximité qui a pour but de promouvoir l'écoresponsabilité dans les habitudes de vie de la population de l'Arrondissement en vue d'améliorer leur milieu de vie par des actions environnementales ciblées. La stratégie employée dans le cadre du programme place le citoyen au coeur des interventions en misant d'une part, sur l'ISÉ (sensibilisation, information et éducation) et d'autre part, sur la mobilisation et la participation directe des citoyens dans des activités et des projets qui visent l'amélioration de leur cadre de vie.

Afin de poursuivre son engagement en matière d'environnement, l'Arrondissement confie à un

OSBL local, voué à l'environnement, la gestion du programme Éco-quartier sur l'ensemble de son territoire. Depuis 2020, le Bureau de projets (DTET) est responsable de l'application de la convention signée à cet effet avec l'organisme mandataire et du suivi de la mise en œuvre du plan d'action. Afin d'assurer un bon service au citoyen, cette entente fait l'objet d'un suivi périodique et d'une évaluation annuelle par l'Arrondissement.

L'organisme mandataire, quant à lui, est responsable de la réalisation des actions de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation. Il doit également s'assurer de rejoindre les citoyens afin qu'ils puissent profiter des différents services offerts et de faire rayonner le programme Éco-quartier. L'Arrondissement lui demande de se consacrer aux quatre (4) grands volets d'intervention suivants :

- L'écocitoyenneté et la consommation responsable des ressources;
- La gestion des matières résiduelles et les 3R-V
- Le verdissement et la biodiversité urbaine
- L'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie

Pour 2022, près d'une cinquantaine d'actions seront réalisées en lien avec l'un ou l'autre de ces champs d'action dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action (voir annexe B1), ce qui incluent des projets tels que la gestion d'un appel à projet collectif en agriculture urbaine, l'organisation d'une distribution de végétaux comestibles, l'implantation d'une zone libre d'agriculture urbaine, la poursuite de la gestion du projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses et l'accompagnement de deux (2) groupes de citoyens dans la réalisation de projets de «ruelles agricoles» Ces interventions demeurent à dimension communautaire et à l'échelle du territoire de l'Arrondissement.

JUSTIFICATION

Depuis sa création en 1995, le programme Éco-quartier a démontré sa pertinence et son importance concernant l'éducation relative à l'environnement auprès des Montréalais. Il s'agit effectivement d'un moyen efficace pour sensibiliser la population. Son apport est essentiel à l'atteinte des objectifs que l'Arrondissement s'est donné en la matière. De nombreux projets ont vu le jour depuis son implantation et l'engouement des citoyens autour de ceux-ci démontrent qu'ils sont prêts à agir pour améliorer leur milieu de vie.

Depuis 2003, l'organisme local Éco de la Pointe aux Prairies porte le programme Éco-quartier sur le territoire de l'Arrondissement. Grâce à son expertise, son engagement et son degré d'implantation dans le milieu, il put remplir son mandat à la satisfaction de l'Arrondissement et se positionner, à juste titre, comme la référence principale en matière d'environnement auprès des citoyens. Les résultats obtenus à ce jour justifient la poursuite de la collaboration entre l'Arrondissement et l'Éco de la Pointe aux Prairies. Par ailleurs, cela permettra de maintenir une continuité dans les interventions menées au sein de la communauté tout en conservant l'expertise développée par ce même organisme depuis 2003.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur totale du contrat de service pour la gestion du programme Éco-quartier en 2022 s'élève à 266 386,89 \$, taxes incluses. Par rapport à la contribution financière versée en 2021, ce montant total inclut une indexation de 2% (4 599,25 \$).

Ces sommes incluent les salaires des employés dédiés au Programme Éco-quartier ainsi que les frais de fonctionnement afférents, à l'exception des charges liées aux points de services requis pour offrir les services puisque l'organisme mandataire bénéficie de la gratuité des locaux dans les installations municipales de l'Arrondissement pour dispenser les services aux citoyens et tenir ses activités .

En contrepartie de la mise en œuvre des actions prévues, conformément aux attentes de l'Arrondissement, les sommes seront versées en quatre (4) versements suivant le dépôt de rapports de redditions de compte. Le mode de versement est précisé à l'Annexe B4 de la

convention en pièce jointe. Des mécanismes de résiliation en cas de défaut de l'organisme à respecter ses obligations sont prévus à l'article 11 de la convention

Financement par le budget dédié de gestion des matières résiduelles (GMR) de 229 360,09 \$ taxes incluses

- Réalisation du plan d'action 2022 du programme Éco-quartier - 221 036,89 \$
- Gestion du programme de subventions pour produits d'hygiène durables - 8 323,20 \$

Financement par le projet d'agriculture urbaine (AU) de 37 026,80 \$

- Déploiement de l'appel à projets communautaires en agriculture urbaine 2022 - 29 324,80 \$
- Distribution annuelle de végétaux comestibles - 6 161,60 \$
- Mise en place d'une zone libre d'agriculture urbaine (ZLAU) - 1 540, 40 \$

Total du projet: 266 386,89 \$ taxes incluses

MONTRÉAL 2030

Le Plan d'action 2022 du programme Éco-quartier, contribueront à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, du Plan Climat 2020-2030, du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal, de la Planification stratégique 2021-2031 de RDP-PAT et du Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022 (voir Grille Montréal 2030 et Arrimage planifications municipales en pièces jointes).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le conseil d'arrondissement prend la décision de ne pas octroyer la somme demandée dans le cadre de la convention pour le programme Éco-quartier, la prestation des services décrite aux Annexes B1, B2 et B3 de la convention ne sera pas réalisée. Si la décision est reportée, l'organisme mandataire serait contraint de suspendre temporairement ses activités.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme mandataire s'assurera de mettre en place les mesures appropriées pour protéger les citoyens ainsi que ses employés en respect des consignes sanitaires émises par le gouvernement dans le contexte de la COVID-19. Il est possible que certaines activités réalisées dans le cadre du programme Éco-quartier soient modifiées, voire annulées selon l'évolution des directives sanitaires gouvernementales. Des mécanismes ont été prévus, le cas échéant, afin de permettre à l'organisme mandataire d'effectuer des ajustements à son offre de service, sous réserve d'une approbation préalable par le responsable de désigné de l'Arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du programme Éco-quartier et des activités prévues au Plan d'action 2022 s'effectue principalement par l'organisme mandataire et fera l'objet d'un plan de communication annuel. Toutes les opérations de communication déployées par l'organisme doivent respecter les exigences du protocole de diffusion et de visibilité du programme Éco-quartier de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (voir Annexe C). L'équipe des communications de l'Arrondissement sera impliquée dans certaines opérations de communication liées aux activités prévues dans le Plan d'action 2022. Les dossiers qui feront l'objet de stratégies de communication communes seront identifiés dans le plan de

communication annuel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 décembre 2021 : Approbation au CA

1 janvier 2022 : Entrée de la convention de services

31 décembre 2022 : Fin de la convention de services 2022

14 janvier 2023 : Dépôt du rapport final pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 22 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne BLOUIN
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-21

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du territoire et études techniques

**Dossier # : 1214281015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification de la répartition du financement, pour des travaux de construction de nouveaux trottoirs, de saillies, de passages surélevés et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, conformément aux documents de la soumission déposée numéro ING21-03.

Il est recommandé :

De modifier la répartition du financement, pour les travaux de construction de nouveaux trottoirs, de saillies, de passages surélevés et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, conformément aux documents de la soumission déposée numéro ING21-03;

D'autoriser une dépense totale de 1 555 261,54 \$ incidences, contingences et taxes incluses;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera financée à 47,91 % par l'arrondissement et 52,09 % par les services corporatifs.

De procéder à une évaluation du rendement de la firme Construction Larotek inc.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-12-02 16:54

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1214281015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification de la répartition du financement, pour des travaux de construction de nouveaux trottoirs, de saillies, de passages surélevés et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, conformément aux documents de la soumission déposée numéro ING21-03.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda vise à modifier la répartition du financement pour les travaux de construction de nouveaux trottoirs, de saillies, de passages surélevés et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, conformément aux documents de la soumission déposée numéro ING21-03;

Voici les modifications survenues lors de la réalisation des travaux:

- Pour la partie A) Réfections mineures de trottoir;

Il y a eu une augmentation significative des demandes de reconstruction de bordures; de réparation des aménagements à l'arrière des trottoirs ainsi que les réparations de cours d'eau, pour améliorer le drainage et éliminer les accumulations d'eau constatées pendant les travaux.

- Pour la partie B) Réfections de coupes et entrées charretières:

Il y a eu beaucoup plus de demandes que prévues pour les nouvelles entrées charretières, il fallait construire celles-ci pour ne pas pénaliser les résidents, afin qu'ils aient accès à leur unité de stationnement.

Pour la partie financée par les services centraux, il y a eu diminution du nombre des nouveaux puisards de rue prévus au bordereau, puisque les relevés et l'émission des listes de points pour construction relevaient de l'adjudicataire du contrat. Suite à ces relevés, il s'est avéré qu'un nombre significatif de nouveaux puisards de rue n'était pas requis pour assurer le drainage des cours d'eau.

Ainsi la répartition du financement sera la suivante: 47,91 % par l'arrondissement et 52,09 % par les services corporatifs.

En terme monétaire:

Augmentation des contingences pour les travaux de réfections mineures des trottoirs pour un montant de 23 378,42 \$ taxes incluses

Augmentation des contingences pour les travaux pour les entrées et charretières pour un montant de 47 965.64 \$ taxes incluses.

Diminution de la valeur du contrat financé par les services centraux pour un montant de 125 870,93 \$ taxes incluses.

Le total maximal de la dépenses passera de 1 609 788,41 \$ taxes, contingences et incidences incluses à un montant de 1 555 261,54 \$ taxes, contingences et incidences incluses.

Le pourcentage des contingences passeront de 5,41 % du montant du contrat à un pourcentage de 11,1 % de la nouvelle valeur du contrat.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 30 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar SADOON
Ingenieur(e)

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à la firme Construction Larotek inc., au montant de 1 491 787,98 \$ taxes incluses, pour des travaux de construction de nouveaux trottoirs, de saillies, de passages surélevés et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense de 1 609 788,41 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission déposée numéro ING21-03 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a procédé à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de construction de nouveaux trottoirs et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement, afin de réparer certaines sections de trottoirs et bordures détériorées ainsi que de répondre aux demandes des propriétaires riverains qui ont payé pour obtenir ou encore modifier des entrées charretières existantes.

Dans le cadre de ce contrat, il a été décidé d'inclure la construction de nouveaux trottoirs, de saillies, de passages surélevés prévus dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles Félix-Leclerc, François-La Bernarde et Simone-Desjardins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée DA-214281002: D'autoriser le lancement des appels d'offres ING21-02 et ING21-03 pour les travaux d'aménagement de dos d'ânes, de saillies de trottoirs, d'un carrefour surélevé et de trottoirs dans le cadre du programme de sécurisation des abords des écoles 2021 pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles.

CA21 30 01 0002: D'offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ chapitre C-11.4), de prendre en charge la mise aux normes de pistes cyclables existantes, de sécuriser les déplacements actifs vers les écoles Félix-Leclerc, Daniel-Johnson et François-La Bernarde et la réfection de diverses intersections dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste cyclable et d'un sentier piéton dans l'emprise de la friche ferroviaire dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Résolution: CM21 0180, du 23 février 2021, d'accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de

travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2021 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

CA 20 30 07 020: D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Cojalac Inc., , au prix de sa soumission, soit au montant de 1 797 777,77 \$ taxes incluses, pour des travaux de construction de nouveaux trottoirs et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, conformément aux documents de soumission déposée numéro ING20-06 (6 soumissionnaires);

CA19 30 04 0084: Octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction Larotek inc., , au prix de sa soumission, soit au montant de 1 224 000,86 \$ taxes incluses, pour des travaux de réfections mineures de trottoirs, de bordures, et construction de dalles pour mobilier urbain sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, conformément aux documents de soumission déposés de l'appel d'offres numéro RP-ING19-02 (06 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre de la présente soumission consistent principalement, sans s'y limiter, à :

- La construction et/ou reconstruction de trottoirs, de bordures et/ou d'entrées charretières et de dalles pour mobilier urbain sur diverses rues de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et divers travaux connexes.
- La construction de nouveaux trottoirs, de saillies et de passages surélevés, dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles suivantes: François-La Bernarde, Simone-Desjardins et Félix-Leclerc.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 80 705, 73 \$, taxes incluses, soit 5,41 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses pour des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

L'enveloppe des incidences est déterminée à 37 924,70 taxes incluses, soit 2,5 % du coût du contrat.

JUSTIFICATION

Il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges. Cinq (05) soumissions ont été déposées (45,45%). Les soumissionnaires ayant déposé une offre sont : Cojalac inc., De Souza, Groupe ABF inc., Construction Larotek inc., et Construction Cappa.

L'analyse de conformité produite par nos services du greffe (en pièce jointe) indique que toutes les entreprises soumissionnaires sont conformes.

Tableau d'analyse:

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Construction Larotek inc.	1 491 787,98 \$	1 491 787,98 \$
De Sousa - 4042077	1 576 306, 10 \$	1 576 306, 10 \$

Canada inc.		
Cojalac inc.	1 635 337,77 \$	1 635 337,77 \$
Groupe ABF inc.	1 808 357,04 \$	1 808 357,04 \$
Construction Cappa inc.	3 034 581,17 \$	3 034 581,17 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 873 110,61 \$	1 873 110,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme- estimation)		
		- 381 322,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme- estimation) x 100 /estimation		
		- 20,36 %
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (\$) (la 2e plus basse - la plus basse)		
		84 518,12 \$
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (%) (la 2e plus basse - la plus basse) x 100 / plus basse		
		5,67 %

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

Le montant de la dernière estimation réalisée à l'interne est de 1 873 110,61 \$ \$ taxes incluses.

La firme Construction Cappa inc. a soumis des prix très élevés, principalement pour les trottoirs, réparations des cours d'eau, plaques podotactiles. En général, les prix soumis par cette entreprise, sont presque le double des prix estimés par l'arrondissement et de ceux soumis par les autres entreprises.

L'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée est de - 381 322,63 \$, soit: - 20,36 %. L'écart se situe principalement dans l'article de trottoir monolithique en béton. Le prix soumis pour cet article par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur d'environ 24 % par rapport à l'estimation.

L'écart entre le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et la plus basse soumission est de 84 518,12 \$, soit 5,67 %. L'écart est minime entre les prix soumis par les deux soumissionnaires.

Considérant ces informations et que l'écart soit très favorable à la Ville, la division de l'ingénierie recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

La firme Construction Larotek inc., le plus bas soumissionnaire conforme, a fourni l'autorisation de contracter un contrat/sous contrat public délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP). Cette autorisation porte le numéro de décision : 2021-DAMP-1197, est en vigueur jusqu'au 10 mars 2024 (en pièce jointe).

La firme Construction Larotek inc., ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec. De plus, cette firme est conforme en vertu du règlement sur la gestion

contractuelle de la Ville (voir analyse de conformité en pièce jointe).

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Construction Larotek inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut de ce projet est de 1 609 788,41 \$ taxes incluses :

I Montant total incluant les taxes de la soumission de la firme Construction Larotek inc. est de : 1 491 787,98 \$ taxes incluses

I Montant des incidences pour le contrôle qualitatif des travaux par un laboratoire = 2,5 % du montant de la soumission = $2,5\% \times 1\,491\,787,98 \$ = 37\,294,70 \$$ taxes incluses.

I Montant des contingences prévu dans l'estimation de l'arrondissement et non inclus dans le bordereau conformément à la directive du 8 août 2017 = 5,41 % du montant de la soumission = $5,41\% \times 1\,491\,787,98 \$ = 80\,705,73 \$$ taxes incluses

La répartition du coût des travaux selon la soumission de la firme Construction Larotek inc. (en pièce jointe) est comme suit:

	TRAVAUX	CONTINGENCES	INCIDENCES	TOTAL	%
Réfections trottoirs	468 137,96 \$	25 326,26 \$	11 703,45 \$	505 167,67 \$	31,38 %
Entrées charretières	156 313,11 \$	8 456,54 \$	3 907,83 \$	168 677,48 \$	10,48 %
PSAÉ	867 336,91 \$	46 922,93 \$	21 683,42 \$	935 943,26 \$	58,14 %
Total	1 491 787,98 \$	80 705,73 \$	37 294,70 \$	1 609 788,41 \$	100 %

Le financement du programme de sécurisation aux abords des écoles sera à la charge des services centraux.

Un montant de 854 640,95 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt 19-029 Travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles CM19 0469.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021-2030 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Programme	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
59071 - Programme de sécurisation aux abords des écoles	855 \$	0	0	0	0	855 \$

Cette dépense provenant du programme de la sécurisation aux abords des écoles sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

Le coût maximal de ce projet est de 1 609 788,41 \$ taxes incluses. Le projet sera financé à 58,14 % par le programme de sécurisation aux abords des écoles des services centraux, à 31,38 % par le PDI de l'arrondissement par le règlement RCA20-E178 et à 10,48 % par le budget de fonctionnement de la division de l'ingénierie de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à assurer le maintien et l'amélioration des infrastructures urbaines, ce qui engendre une meilleure qualité de vie pour les résidents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux vont assurer la pérennité des infrastructures routières ainsi que le confort et la sécurité des usagers ainsi que la sécularisation aux abords des écoles par la construction de nouveaux trottoirs, de saillies et de passages surélevés.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure, les travaux en lien avec la sécurisation des abords des écoles ne pourront se réaliser avant la rentrée scolaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Des clauses et des directives de la Ville de Montréal face aux impacts de la COVID-19 sur les chantiers ont été intégrés aux documents d'appel d'offre afin que l'entrepreneur les prennent en considérations lors de l'exécution des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

De concert avec la division des communications et des services aux citoyens, des avis aux résidents concernés par les travaux des réfections mineures et des entrées charretières, seront transmis avant le début de ces derniers.

Les citoyens concernés par les nouveaux trottoirs sur le côté sud la 4e rue (entre le boulevard Marien et la 61e avenue) et sur le côté est de la 65e avenue (entre le boulevard Perras et la 3e rue) ont été informés par des lettres distribuées par nos services des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: Juin 2021

Fin: Octobre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Certification de fonds :

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Christianne RAIL, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Halima BENBRAHIM, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ève LEDUC, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Ève LEDUC, 14 mai 2021
Halima BENBRAHIM, 14 mai 2021
Julie BOISVERT, 13 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar SADOON
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-05-12

**Dossier # : 1216183018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhérer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et accepter la somme allouée dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI).

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison des travaux de construction associés au raccordement de la station d'épuration J.R. Marcotte au réseau de transport à 315 kV d'Hydro-Québec sur une longueur de 385 mètres;
ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'est vu allouer par Hydro-Québec une somme de 69 800 \$;

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été informé par Hydro-Québec de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et de processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser une initiative qui répond à l'un des domaines d'activité admissibles et respecte les conditions générale de réalisation du programme;

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour l'initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Il es recommandé,

- que l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles adhère au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec;
- de demander à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée ;
- que la somme allouée soit utilisée pour le projet de plantation et de reboisement dans le boisé du parc Armand-Bombardier.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-23 17:18

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1216183018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhérer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et accepter la somme allouée dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son Programme de mise en valeur intégrée, Hydro-Québec verse à des organismes admissibles un montant pouvant représenter une forme de compensation suite à la construction de nouvelles installations de transport d'électricité. Dans le présent dossier, concernant le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, les travaux de construction sont associés au raccordement de la station d'épuration J.R. Marcotte au réseau de transport à 315 kV d'Hydro-Québec, sur une longueur de 385 mètres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

En adhérant au PMVI pour ce projet de raccordement, l'arrondissement disposera d'une somme de 69 800 \$ pour réaliser un projet de plantation et de reboisement dans le boisé du parc Armand-Bombardier, situé au sud du boulevard Gouin entre les 24e avenue et la 25e avenue. Il importe de préciser que ce dernier a fait l'objet d'une opération d'abattage de nombreux frênes morts à l'automne 2021 afin de le sécuriser pour les usagers du parc. Les essences arborescentes résiduelles sont peu diversifiées. Afin d'augmenter la résilience du boisé et contribuer à l'objectif de plantation de l'arrondissement et de la Ville, il est fortement recommandé d'augmenter sa diversité en essences arborescentes et arbustives. Avec la somme mise en disponibilité, le projet visera plus précisément la plantation de 60 conifères, 60 feuillus et 50 arbustes diversifiés. Le projet comprend l'entretien et la garantie des végétaux et ce, pour une durée de 1 an.

Considérant le montant alloué dans le cadre du PMVI, une consultation citoyenne n'a pas été requise.

JUSTIFICATION

Hydro-Québec tient à ce que ses équipements de transport d'électricité s'intègrent harmonieusement dans leur milieu d'accueil et que leur implantation soit une occasion de contribuer à améliorer le cadre de vie et l'environnement des communautés concernées.

Hydro-Québec a confirmé que l'arrondissement était admissible à son programme. L'initiative visant la plantation et le reboisement du boisé du parc Armand-Bombardier est d'intérêt collectif, se situe sur la propriété publique, est pérenne et respecte le milieu de vie concerné. Cette initiative améliore l'environnement et s'inscrit dans les objectifs de transition écologique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme allouée à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est de 69 800 \$.

Clé comptable de revenu:

2424.0010000.303779.06001.45901.000000.0000.000000.000000.000000.00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Section A – Plan stratégique Montréal 2030

Le reboisement du boisé du parc Armand-Bombardier contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030, notamment en ce qui attrait à l'enracinement de la nature en ville en mettant la biodiversité et les espaces verts au coeur de la décision.

Section B – Test climat

Omission de quantification

Section C – ADS+

La sécurité des citoyens : La réduction de l'herbe à puce par le remplacement des arbustes diminuera l'incidence d'infection.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Devant le refus de cette adhésion, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ne pourra procéder à la plantation et au reboisement du boisé du parc Armand-Bombardier. Le tout aurait comme impact d'entraîner la propagation des espèces envahissantes dans les secteurs visés du boisé (dont l'herbe à puce) et ainsi des problématiques reliées à la sécurité des usagers.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Au plus tard 90 jours après la fin des travaux, l'arrondissement inaugurera le tout en présence des représentants d'Hydro-Québec et des médias locaux afin de souligner la contribution d'Hydro-Québec à la réalisation de ce projet. Une plaque permanente sera apposée pour rappeler la contribution d'Hydro-Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'initiative par Hydro-Québec et signature de la convention

Versement de la somme allouée pour la réalisation du projet

Processus octroi de contrat: hiver 2022

Réalisation des travaux de plantation : printemps 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 4 novembre 2021
Dalila FLEURANT, 4 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MORIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-11-11

**Dossier # : 1212468010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de septembre et octobre 2021, et en matière de ressources financières pour les périodes du 28 août au 24 septembre 2021 et du 25 septembre au 29 octobre 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités pour les mois de septembre et octobre 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de septembre et octobre 2021.

Il est recommandé :

- D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de septembre et octobre 2021 et en matière de ressources financières pour les périodes du 28 août au 24 septembre 2021 et du 25 septembre au 29 octobre 2021.
- D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour les mois de septembre et octobre 2021 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de septembre et octobre 2021.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-12 13:20**Signataire :**

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212468010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de septembre et octobre 2021, et en matière de ressources financières pour les périodes du 28 août au 24 septembre 2021 et du 25 septembre au 29 octobre 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités pour les mois de septembre et octobre 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de septembre et octobre 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel doit être déposé au conseil d'arrondissement faisant état des décisions prises et des transactions effectuées en matière de ressources financières et humaines par des fonctionnaires de l'arrondissement, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

- Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour les mois de septembre et octobre 2021 et en matière de ressources financières pour les périodes du 28 août au 24 septembre 2021 et du 25 septembre au 29 octobre 2021.
- Dépôt des virements de crédits entre activités pour les mois de septembre et octobre 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de septembre et octobre 2021.

JUSTIFICATION

S.O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda L DOUCET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-10

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du
greffe

**Dossier # : 1214281029**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du Conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), concernant la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, la gestion des permis ainsi que la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041).

Il est recommandé:

- d'accepter l'offre du Conseil municipal concernant la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience des actes énumérés ci-après en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4) :
 - gestion des permis : appliquer les articles 25, 27, 28 du présent règlement relatifs à la délivrance et à la révocation des permis;
 - gestion de registres d'utilisation des pesticides transmis par les applicateurs commerciaux des pesticides : recueillir, analyser et conserver les registres d'utilisation des pesticides reçus annuellement par les arrondissements en vertu du 3^o alinéa de l'article 18 du présent règlement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-18 12:34**Signataire :**

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre du Conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), concernant la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience, la gestion des permis ainsi que la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041).

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal a été présenté au Conseil municipal (CM), le 23 août dernier et adopté au CM, le 27 septembre 2021. Le nouveau Règlement est accompagné d'une offre de service du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) aux arrondissements afin qu'il (BTER) puisse prendre en charge l'application de certaines dispositions du Règlement, et ce, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le BTER offre ses services pour prendre en charge la gestion des permis, de même que la gestion des registres d'utilisation des pesticides. L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles continuera à appliquer toutes les autres dispositions du Règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 1232 - 14 décembre 2020 - Dépôt du document intitulé Plan climat 2020-2030
CM20-1233 - 25 janvier 2021 - Adopter le plan stratégique Montréal 2030 et déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le plan stratégique Montréal 2030

CM21 0985 - 23 Août 2021 : Avis de motion - Adopter le règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides et offrir les services du Bureau de la transition écologique et de la résilience aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec de prendre en charge l'application des dispositions de ce règlement relatives à la gestion des permis, de même que la gestion des registres d'utilisation des pesticides (voir GDD 1219066001).

CM21 1233 - 27 septembre 2021 : Adoption du règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides.

DESCRIPTION

Avec le règlement actuel de la Ville sur l'utilisation des pesticides (04-041), les applicateurs commerciaux de pesticides doivent faire une demande de permis d'utilisation temporaire, à chaque intervention souhaitée, et dans chaque arrondissement concerné. Le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2022, prévoit qu'un permis annuel sera requis pour tout applicateur commercial de pesticides. De plus, les applicateurs commerciaux devront transmettre annuellement leurs registres d'utilisations de pesticides à la Ville.

L'offre de services du BTER comprend les éléments suivants :

- la gestion des permis, soit l'application des articles 25, 27, 28 relatifs à la délivrance et à la révocation des permis;
- la gestion de registres d'utilisation des pesticides transmis par les applicateurs commerciaux des pesticides : recueillir, analyser et conserver les registres d'utilisation des pesticides reçus annuellement par les arrondissements en vertu du 3 alinéa de l'article 18.

JUSTIFICATION

Conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil de la ville peut offrir à tous les arrondissements de prendre en charge un service relié à une compétence relevant de ces derniers, soit en l'espèce l'application de certaines dispositions du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides. La résolution du conseil de la ville prend effet à compter de l'adoption par un conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services. La délégation au BTER pour la prise en charge de la gestion des permis, de même que la gestion des registres d'utilisation des pesticides permet d'optimiser les procédures de l'administration municipale.

Avec le règlement actuel de la Ville sur l'utilisation des pesticides (04-041), les applicateurs commerciaux de pesticides doivent faire une demande de permis d'utilisation temporaire, à chaque intervention souhaitée, et dans chaque arrondissement concerné. Cette procédure entraîne une certaine lourdeur administrative. À partir du 1er janvier 2022, le nouveau règlement prévoit une gestion centralisée des permis afin de permettre un meilleur encadrement des utilisateurs commerciaux de pesticides et de faciliter les procédures pour ces derniers. De plus, l'obligation pour les applicateurs commerciaux de transmettre annuellement leurs registres d'utilisations de pesticides à la Ville permettra notamment à cette dernière d'avoir de l'information sur le type d'utilisations de pesticides faites sur son territoire.

Finalement, le Bureau de la transition écologique et de la résilience dispose des ressources pour effectuer le contrôle des points de vente de pesticides ainsi que pour la gestion des permis annuels des applicateurs commerciaux

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal contribuera à

l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques (action 23 du Plan climat).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides favorise la réduction de l'usage des pesticides sur le territoire de la Ville. En contrôlant la vente des pesticides aux citoyens, ce Règlement va s'assurer que seuls les pesticides autorisés soient vendus aux citoyens. En effet, aucun palier de gouvernement ni aucune ville au pays n'effectuent ce genre de contrôle. De plus, en interdisant l'utilisation des pesticides les plus toxiques tels que les ingrédients actifs de l'annexe I du Code de gestion des pesticides, le chlorpyrifos, le glyphosate, les néonicotinoïdes ainsi que les rodenticides les plus nocifs pour la biodiversité, ce règlement vient confirmer le leadership de la Ville dans ce dossier, et ce, à l'échelle provinciale et fédérale. Finalement, le présent règlement permettra d'améliorer la qualité de l'environnement ainsi que de mieux protéger la population et la biodiversité. Ce qui est cohérent avec le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est amorcée avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal (ville centre).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur du Règlement : 1er janvier 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Fabrice KAMION, Dépenses communes
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 15 novembre 2021

Fabrice KAMION, 8 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne BLOUIN
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-14

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1214281036

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2022; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé:
d'offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2022; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-24 14:45

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281036

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2022; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise à offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge le programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2022; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

L'arrondissement s'engage à remettre au SUM les plans et devis pour commentaires et approbation avant la réalisation des travaux ainsi que toute autre documentation requise à la réalisation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier ont permis d'améliorer significativement la condition des rues du réseau artériel. Les interventions étant davantage orientées vers la réhabilitation des chaussées, des efforts complémentaires sont maintenant requis afin d'adresser la désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancées.

La liste des tronçons pour lesquels une réfection des trottoirs en 2022 sera envisagée, sera transmise au Carrefour mobilité. La liste comprendra la longueur et la superficie par tronçon ainsi qu'un estimé global des travaux et des services professionnels associés.

Le début des travaux est prévu en juin 2022 et la fin des travaux en octobre 2022.

JUSTIFICATION

La désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancées, sont nécessaires pour assurer la sécurité des usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées aux travaux de ces réfections mineures de trottoirs seront assumés par le SUM à travers le programme de maintien des infrastructures. Un montant de 510.000,00\$ a été alloué à notre arrondissement par la Direction de la mobilité.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le SUM n'autorise pas la délégation de pouvoir en vertu de l'article 85, la réalisation des travaux serait compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par le Service des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier préliminaire :

Décembre 2021 : Demande d'art 85 du conseil municipal en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville.

Avril 2022 : Octroi du contrat.

Juin 2022 : Début des travaux.

Octobre 2022 : Fin des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Patrick RICCI, 24 novembre 2021

Jean CARRIER, 23 novembre 2021

Joseph ARAJ, 17 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar SADOUN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-17

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1214860008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement, ainsi que le choix des lieux pour la tenue des séances ordinaires et extraordinaires pour l'année 2022

Il est recommandé :

D'adopter une résolution désignant les dates et les lieux où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2022;

DE désigner, à cette fin, la Maison du citoyen pour les séances ordinaires du conseil d'arrondissement des 1er février, 5 avril, 6 septembre et 1er novembre 2022, ainsi que pour la tenue des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement;

DE désigner, à cette fin, le Centre récréatif Rivière-des-Prairies pour les séances ordinaires du conseil d'arrondissement des 8 mars, 3 mai, 4 octobre et 6 décembre 2022;

DE désigner, à cette fin, deux sites extérieurs pour la tenue des séances ordinaires du conseil d'arrondissement, selon les dates et lieux ci-après nommés :

- le 7 juin 2022 : **Belvédère de Pointe-aux-Trembles**, Site extérieur de la Maison du Citoyen (**En cas de pluie, à l'intérieur : Maison du Citoyen**)
- le 5 juillet 2022 : **Parc Dollard-Morin (à l'extérieur)**, Angle du boul. Maurice-Duplessis et de rue la Valinière et adjacent au Centre récréatif RDP. (**En cas de pluie, à l'intérieur : Centre récréatif RDP**)

DE déterminer, qu'on fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19 en 2022, les séances du conseil d'arrondissement peuvent se tenir en visioconférence afin de respecter les mesures sanitaires décrétées par le gouvernement.

Signé par Dany BARBEAU Le 2021-10-26 11:23

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214860008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement, ainsi que le choix des lieux pour la tenue des séances ordinaires et extraordinaires pour l'année 2022

CONTENU

CONTEXTE

Avant le début de la nouvelle année, il y a lieu de demander au conseil d'arrondissement de statuer sur les dates et les lieux à désigner afin de lui permettre de siéger lors de ses séances ordinaires et extraordinaires et de disposer à ce titre, des installations et moyens techniques nécessaires à cette fin.

Il est également important de fixer d'avance les lieux où le conseil d'arrondissement tiendra ses séances afin de mieux informer la population et faciliter ainsi la participation des citoyens à la vie démocratique municipale tout en limitant les conflits d'horaires en lien avec le calendrier des activités sociales et culturelles offertes aux citoyens.

De plus, depuis juin 2006, le conseil d'arrondissement tient ses séances ordinaires en alternance, dans les quartiers de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Considérant que le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est le plus vaste de la Ville de Montréal et qu'il est constitué de deux quartiers géographiquement éloignés, le choix d'un endroit dans chacun des quartiers, serait avantageux pour les citoyens, ainsi que pour la visibilité de l'arrondissement, à savoir le Centre Récréatif Rivière-des-Prairies et la Maison du Citoyen.

Les séances ordinaires du conseil d'arrondissement seront tenues en alternance dans chacun des quartiers, soit :

Dans le quartier de Pointe-aux-Trembles :

À la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, **ou en visioconférence selon l'évolution de la pandémie de COVID-19**, les :

1er février

5 avril

7 juin - **Belvédère de Pointe-aux-Trembles**, Site extérieur de la Maison du Citoyen (**En**

cas de pluie, à l'intérieur : Maison du Citoyen)

6 septembre

1er novembre

Dans le quartier de Rivière-des-Prairies :

Au Centre récréatif Rivière-des-Prairies, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis, ou en visioconférence selon l'évolution de la pandémie de COVID-19, les :

8 mars

3 mai

5 juillet - **Parc Dollard-Morin (à l'extérieur)**, Angle du boul. Maurice-Duplessis et de rue la Valinière et adjacent au Centre récréatif RDP (**En cas de pluie, à l'intérieur : Centre récréatif RDP**)

4 octobre

6 décembre

Quant aux séances extraordinaires du conseil, celles-ci se tiendront à la Maison du Citoyen, ou en visioconférence, selon l'évolution de la pandémie de COVID-19.

En fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19 en 2022, il se peut que les séances du conseil d'arrondissement se tiennent en visioconférence afin de respecter les mesures sanitaires décrétées par le gouvernement.

JUSTIFICATION

L'article 2 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA06-30014) mentionne ceci :

" Le conseil tient ses séances ordinaires le premier mardi de chaque mois, à l'exception du mois de mars où la séance se tient le deuxième mardi, ainsi que des mois de janvier et août, au cours desquels le conseil ne tient aucune séance ordinaire, et les séances ont lieu à dix-neuf heures (19 h 00) à l'endroit désigné par résolution du conseil. Si le jour fixé pour une séance ordinaire se trouve être un jour de fête, la séance est tenue le jour juridique suivant."

La séance du mois de mars se tiendra donc le 8 mars, soit le 2e mardi du mois, en vertu de cet article.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts inhérents à la mise en place et au montage des salles, à la sonorisation, la Web diffusion, au démontage suite à la séance du conseil et frais de location de salles et d'équipements, le cas échéant.

Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 car il permet d'accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner et il permet d'offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19), les séances du conseil d'arrondissement peuvent se tenir par tout moyen permettant aux membres de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix (exemple : par le biais d'une séance en visioconférence ou par téléphone).

Ainsi, compte tenu de l'évolution de la situation de la pandémie en 2022, il se peut que le calendrier des séances soit modifié afin de tenir compte des règles sanitaires en vigueur et de tout décret ou arrêté ministériel qui sera adopté ultérieurement par le gouvernement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage et avis public à paraître dans les journaux locaux pour informer la population.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherchiste
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2021-10-22



Dossier # : 1213997009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière aux organismes suivants soit 1 000 \$ à l'association de hockey mineur de Pointe-aux-Trembles, 1 000 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 4 000 \$ à Action Secours Vie d'Espoir, 4 000 \$ à Le Phare pour l'organisation de leurs activités.

À la demande des élus du conseil d'arrondissement :
Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

-

- 1 000 \$ à l'association de hockey mineur de Pointe-aux-Trembles pour leur tournoi;
- 1 000 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul pour le dépannage alimentaire au bout de l'Île,
- 4 000 \$ à Action Secours Vie d'Espoir pour La guignolée 2021;
- 4 000 \$ à Le Phare pour événement collectif pour le dépannage des Fêtes 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-12-03 11:35

Signataire : _____
Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213997009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière aux organismes suivants soit 1 000 \$ à l'association de hockey mineur de Pointe-aux-Trembles, 1 000 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 4 000 \$ à Action Secours Vie d'Espoir, 4 000 \$ à Le Phare pour l'organisation de leurs activités.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles peut octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social. L'octroi de ces contributions financières doit se faire en accord avec les articles 137 et 141 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ c. C-11.4) qui dictent les règles d'attribution de ces contributions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière aux organismes suivants :

- 1 000 \$ à l'association de hockey mineur de Pointe-aux-Trembles pour leur tournoi;
- 1 000 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul pour le dépannage alimentaire au bout de l'Île,
- 4 000 \$ à Action Secours Vie d'Espoir pour La guignolée 2021;
- 4 000 \$ à Le Phare pour événement collectif pour le dépannage des Fêtes 2021.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis de 10 000 \$ sont prévus et réservés au budget de fonctionnement à la Division Soutien aux élus locaux, Conseil et soutien aux instances politiques, Contributions financières.

Les DA # 707888, 707889, 707894 et 707901 réservent les crédits à cette fin.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux objectifs de Montréal 2030 en matière d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, par la participation publique des personnes âgées et des jeunes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BRULÉ
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2021-12-02



Dossier # : 1214860007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA21-30102 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022)

Il est recommandé :
D'adopter le règlement numéro RCA21-30102 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022)"

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-29 18:18

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214860007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA21-30102 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement procède annuellement à la révision de ses tarifs afin de tenir compte de l'indexation ou encore afin de mettre à jour certains tarifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 3011 0341 - Adoption du Règlement numéro RCA20-30098 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) »

CA21 3003 0071 - Adopter le règlement numéro RCA20-30098-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) »

CA21 3009 0284 - Adopter le règlement numéro RCA20-30098-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) »..

DESCRIPTION

Dans le cadre de cet exercice annuel de révision, des modifications sont apportées au règlement sur les tarifs par les directions suivantes : la Direction du développement du territoire et études techniques, la Direction de la culture, des sports, loisirs et développement social, ainsi que la Direction des travaux publics.

Résumé de la nature des modifications proposées

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

- article 51 (50): Majoration de 2 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2022.

DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- **articles 14 à 17, 20 à 26** (25), **28 (27) à 33** (32) : Majoration de 2 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2022. De plus, certaines erreurs de tarification en

2021 ont été rectifiées pour 2022.

- **article 35 (34)**, ajout d'une disposition permettant la gratuité pour l'utilisation d'un local de la Maison de la culture par le club social de l'arrondissement.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ÉTUDES TECHNIQUES

- **articles 1 à 10, 41 à 45 (40 à 44), 52 (51), 70 à 73 (69 à 72), 75 à 78 (74 à 77)**, : Majoration de 2 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2022.

Le règlement en version comparative 2021 vs 2022, est en pièces jointes au présent dossier afin de démontrer les modifications apportées au règlement pour l'année 2022.

La version finale du règlement et des annexes se trouvent en document juridique.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative de fixation des tarifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.
Publication d'un avis public dans les journaux locaux relativement à la mise en vigueur du règlement.

Ajustement des tarifs modifiés.

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc CASTONGUAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Louis LAPOINTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Valérie LAFOREST, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Valérie LAFOREST, 25 novembre 2021
Joseph ARAJ, 11 novembre 2021
Luc CASTONGUAY, 8 novembre 2021
Martine HÉBERT, 5 novembre 2021
Louis LAPOINTE, 5 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherche
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-05

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe



Dossier # : 1214860007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA21-30102 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022)

Il est recommandé :
D'adopter le règlement numéro RCA21-30102 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022)"

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-29 18:18

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214860007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA21-30102 intitulé : " Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement procède annuellement à la révision de ses tarifs afin de tenir compte de l'indexation ou encore afin de mettre à jour certains tarifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA20 3011 0341 - Adoption du Règlement numéro RCA20-30098 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) »
- CA21 3003 0071 - Adopter le règlement numéro RCA20-30098-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) »
- CA21 3009 0284 - Adopter le règlement numéro RCA20-30098-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) »..

DESCRIPTION

Dans le cadre de cet exercice annuel de révision, des modifications sont apportées au règlement sur les tarifs par les directions suivantes : la Direction du développement du territoire et études techniques, la Direction de la culture, des sports, loisirs et développement social, ainsi que la Direction des travaux publics.

Résumé de la nature des modifications proposées

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

- article 51 (50): Majoration de 2 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2022.

DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

- **articles 14 à 17, 20 à 26** (25), **28 (27) à 33** (32) : Majoration de 2 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2022. De plus, certaines erreurs de tarification en

2021 ont été rectifiées pour 2022.

- **article 35 (34)**, ajout d'une disposition permettant la gratuité pour l'utilisation d'un local de la Maison de la culture par le club social de l'arrondissement.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ÉTUDES TECHNIQUES

- **articles 1 à 10, 41 à 45 (40 à 44), 52 (51), 70 à 73 (69 à 72), 75 à 78 (74 à 77)**, : Majoration de 2 % pour tenir compte de la hausse prévue de l'IPC 2022.

Le règlement en version comparative 2021 vs 2022, est en pièces jointes au présent dossier afin de démontrer les modifications apportées au règlement pour l'année 2022.

La version finale du règlement et des annexes se trouvent en document juridique.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative de fixation des tarifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.
Publication d'un avis public dans les journaux locaux relativement à la mise en vigueur du règlement.

Ajustement des tarifs modifiés.

Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc CASTONGUAY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Louis LAPOINTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Valérie LAFOREST, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Valérie LAFOREST, 25 novembre 2021
Joseph ARAJ, 11 novembre 2021
Luc CASTONGUAY, 8 novembre 2021
Martine HÉBERT, 5 novembre 2021
Louis LAPOINTE, 5 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherche
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-05

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe



Dossier # : 1214939003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E182, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000,00 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain.»

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption, dans le cadre du Programme décennal immobilisations 2022-2031, du règlement numéro RCA21-E182 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000,00 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-30 12:12

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214939003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E182, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000,00 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain.»

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000,00 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 2 décembre 2021 -PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - ANNÉES 2022 À 2031 - APPROBATION - LISTE DE PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 2 décembre 2021 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 100 000,00 \$ afin de financer des travaux inscrits au PDI, dans le cadre du programme d'acquisition du mobilier urbain

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets	100 000 \$
MOINS : Dépôts de promoteurs Contribution du budget de fonctionnement	

Ou affectation de surplus	
Subventions déjà encaissées	
= Montant à financer par emprunt	100 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement en tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra de maintenir l'offre de services aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;

Processus d'approbation référendaire en remplacement de la tenue d'un registre, en conformité les arrêtés ministériels en vigueur.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;

Processus d'appel d'offres;

Octroi des contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 30 novembre 2021
Joseph ARAJ, 30 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie FRANKLIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2021-11-23



Dossier # : 1214939003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E182, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000,00 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain.»

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption, dans le cadre du Programme décennal immobilisations 2022-2031, du règlement numéro RCA21-E182 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000,00 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-30 12:12

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214939003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E182, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000,00 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain.»

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000,00 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 2 décembre 2021 -PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - ANNÉES 2022 À 2031 - APPROBATION - LISTE DE PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 2 décembre 2021 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 100 000,00 \$ afin de financer des travaux inscrits au PDI, dans le cadre du programme d'acquisition du mobilier urbain

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets	100 000 \$
MOINS :	
Dépôts de promoteurs	
Contribution du budget de fonctionnement	

Ou affectation de surplus	
Subventions déjà encaissées	
= Montant à financer par emprunt	100 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement en tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra de maintenir l'offre de services aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;

Processus d'approbation référendaire en remplacement de la tenue d'un registre, en conformité les arrêtés ministériels en vigueur.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;

Processus d'appel d'offres;

Octroi des contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 30 novembre 2021
Joseph ARAJ, 30 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie FRANKLIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2021-11-23

**Dossier # : 1214939002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E183, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000,00 \$ pour le programme de protections des bâtiments.» Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E183, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000,00 \$ pour le programme de protection des bâtiments.» Autoriser les virements budgétaires de 116 000 \$ du Programme d'amélioration des installations sportives extérieures, 4 335 000 \$ du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires, 375 000 \$ de la Mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles, 300 000 \$ du Projet en matière récréotouristique et 2 000 000 \$ du report non règlementé vers le programme de protection des bâtiments

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption, dans le cadre du Programme décennal immobilisations 2022-2031, du règlement numéro RCA21-E183 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000,00 \$ pour le programme de protections des bâtiments.

Autoriser Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E183, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000,00 \$ pour le programme de protections des bâtiments.» Autoriser les virements budgétaires de 116 000 \$ du Programme d'amélioration des installations sportives extérieures, 4 335 000 \$ du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires, 375 000 \$ de la Mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles, 300 000 \$ du Projet en matière récréotouristique et 2 000 000 \$ du report non règlementé vers le Programme de protections des bâtiments.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-30 12:12

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214939002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E183, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000,00 \$ pour le programme de protections des bâtiments.» Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E183, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000,00 \$ pour le programme de protection des bâtiments.» Autoriser les virements budgétaires de 116 000 \$ du Programme d'amélioration des installations sportives extérieures, 4 335 000 \$ du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires, 375 000 \$ de la Mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles, 300 000 \$ du Projet en matière récréotouristique et 2 000 000 \$ du report non règlementé vers le programme de protection des bâtiments

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent rapport a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 9 471 000\$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 2 décembre 2021 -PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - ANNÉES 2022 À 2031 - APPROBATION - LISTE DE PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 2 décembre 2021 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 9 471 000,00 \$ afin de financer des travaux inscrits au PDI, dans le cadre du programme de protections des bâtiments

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets	9 471 000,00 \$
MOINS : Dépôts de promoteurs Contribution du budget de fonctionnement Ou affectation de surplus	
Subventions déjà encaissées	
= Montant à financer par emprunt	9 471 000, 00 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement en tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra de maintenir l'offre de services aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;

Processus d'approbation référendaire en remplacement de la tenue d'un registre, en conformité les arrêtés ministériels en vigueur.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;

Processus d'appel d'offres;

Octroi des contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 30 novembre 2021
Joseph ARAJ, 30 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie FRANKLIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2021-11-23

**Dossier # : 1214939002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E183, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000,00 \$ pour le programme de protections des bâtiments.» Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E183, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000,00 \$ pour le programme de protection des bâtiments.» Autoriser les virements budgétaires de 116 000 \$ du Programme d'amélioration des installations sportives extérieures, 4 335 000 \$ du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires, 375 000 \$ de la Mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles, 300 000 \$ du Projet en matière récréotouristique et 2 000 000 \$ du report non règlementé vers le programme de protection des bâtiments

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption, dans le cadre du Programme décennal immobilisations 2022-2031, du règlement numéro RCA21-E183 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000,00 \$ pour le programme de protections des bâtiments.

Autoriser Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E183, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000,00 \$ pour le programme de protections des bâtiments.» Autoriser les virements budgétaires de 116 000 \$ du Programme d'amélioration des installations sportives extérieures, 4 335 000 \$ du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires, 375 000 \$ de la Mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles, 300 000 \$ du Projet en matière récréotouristique et 2 000 000 \$ du report non règlementé vers le Programme de protections des bâtiments.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-30 12:12

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214939002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E183, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000,00 \$ pour le programme de protections des bâtiments.» Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA21-E183, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 471 000,00 \$ pour le programme de protection des bâtiments.» Autoriser les virements budgétaires de 116 000 \$ du Programme d'amélioration des installations sportives extérieures, 4 335 000 \$ du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires, 375 000 \$ de la Mise en valeur du Vieux Pointe-aux-Trembles, 300 000 \$ du Projet en matière récréotouristique et 2 000 000 \$ du report non règlementé vers le programme de protection des bâtiments

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent rapport a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 9 471 000\$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 2 décembre 2021 -PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - ANNÉES 2022 À 2031 - APPROBATION - LISTE DE PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 2 décembre 2021 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 9 471 000,00 \$ afin de financer des travaux inscrits au PDI, dans le cadre du programme de protections des bâtiments

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets	9 471 000,00 \$
MOINS : Dépôts de promoteurs Contribution du budget de fonctionnement Ou affectation de surplus	
Subventions déjà encaissées	
= Montant à financer par emprunt	9 471 000, 00 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement en tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra de maintenir l'offre de services aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;

Processus d'approbation référendaire en remplacement de la tenue d'un registre, en conformité les arrêtés ministériels en vigueur.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;

Processus d'appel d'offres;

Octroi des contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 30 novembre 2021
Joseph ARAJ, 30 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie FRANKLIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2021-11-23



Dossier # : 1214281035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption dans le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031, du règlement d'emprunt RCA21-E184 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 052 000 \$ pour le programme de réfection routière. Autoriser les virements budgétaires de 324 000 \$ du Programme de réaménagement de rues vers le Programme de réfection routière.

Il est recommandé,
De donner suite à procédure d'adoption, le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031, du règlement d'emprunt RCA21-E184 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 8 052 000 \$ pour le programme de réfection routière ".

D'autoriser les virements budgétaires de 324 000 \$ du Programme de réaménagement des rues vers le Programme de réfection routière.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-30 17:20

Signataire : _____
Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption dans le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031, du règlement d'emprunt RCA21-E184 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 052 000 \$ pour le programme de réfection routière. Autoriser les virements budgétaires de 324 000 \$ du Programme de réaménagement de rues vers le Programme de réfection routière.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 8 052 000 \$ pour le programme de réfection routière ». Ce projet est prévu dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 30 12 0381 - D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA20-E178 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour le programme de réfection routière ».

CA19 30 02 0022 - D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA18-E166, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 889 000 \$ pour le programme de la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, du programme de réfection routière et du programme de réaménagement de rues ».

CA19 3010 0365 - Adopté le 24 octobre 2019 - De présenter le programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement pour les années 2020, 2021 et 2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'approuver la liste des projets le constituant. De transmettre le programme triennal d'immobilisations au Comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 8 052 000 \$ afin de financer des travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation de ces projets d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Aspects budgétaires

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets 8 052 000 \$

MOINS :

Dépôts de promoteurs

Contribution du budget de fonctionnement

Ou affectation de surplus

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 8 052 000 \$

Aspects budgétaires

Les budgets sont prévus au présent programme Décennal I d'immobilisations comme suit :

Projets		2022
55731	Programme de réfection routière	8 052 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

Impact(s) lié(s) à la COVID-19	
---------------------------------------	--

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 30 novembre 2021
Joseph ARAJ, 30 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelwahid BEKKOUCHE
Chef de division - Ingénierie

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du territoire et études techniques

Le : 2021-11-30



Dossier # : 1214281035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption dans le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031, du règlement d'emprunt RCA21-E184 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 052 000 \$ pour le programme de réfection routière. Autoriser les virements budgétaires de 324 000 \$ du Programme de réaménagement de rues vers le Programme de réfection routière.

Il est recommandé,
De donner suite à procédure d'adoption, le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031, du règlement d'emprunt RCA21-E184 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 8 052 000 \$ pour le programme de réfection routière ".

D'autoriser les virements budgétaires de 324 000 \$ du Programme de réaménagement des rues vers le Programme de réfection routière.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-30 17:20

Signataire : _____
Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption dans le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031, du règlement d'emprunt RCA21-E184 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 052 000 \$ pour le programme de réfection routière. Autoriser les virements budgétaires de 324 000 \$ du Programme de réaménagement de rues vers le Programme de réfection routière.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 8 052 000 \$ pour le programme de réfection routière ». Ce projet est prévu dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 30 12 0381 - D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA20-E178 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour le programme de réfection routière ».

CA19 30 02 0022 - D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA18-E166, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 889 000 \$ pour le programme de la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, du programme de réfection routière et du programme de réaménagement de rues ».

CA19 3010 0365 - Adopté le 24 octobre 2019 - De présenter le programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement pour les années 2020, 2021 et 2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'approuver la liste des projets le constituant. De transmettre le programme triennal d'immobilisations au Comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 8 052 000 \$ afin de financer des travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation de ces projets d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Aspects budgétaires

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets 8 052 000 \$

MOINS :

Dépôts de promoteurs

Contribution du budget de fonctionnement

Ou affectation de surplus

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 8 052 000 \$

Aspects budgétaires

Les budgets sont prévus au présent programme Décennal I d'immobilisations comme suit :

Projets		2022
55731	Programme de réfection routière	8 052 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

Impact(s) lié(s) à la COVID-19	
---------------------------------------	--

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 30 novembre 2021
Joseph ARAJ, 30 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelwahid BEKKOUCHE
Chef de division - Ingénierie

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du territoire et études techniques

Le : 2021-11-30



Dossier # : 1212468012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du Règlement RCA21-E185 intitulé: «Règlement autorisant un emprunt de 25 000\$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques».

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter, dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2022-2031, le règlement d'emprunt numéro RCA21-E185 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques».

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-30 11:58

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212468012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du Règlement RCA21-E185 intitulé: «Règlement autorisant un emprunt de 25 000\$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques».

CONTENU**CONTEXTE**

L'adoption d'un règlement d'emprunt pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption - Conseil d'arrondissement du 2 décembre 2021 - Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement pour les années 2022 à 2031 et approbation de la liste des projets le constituant en séance spéciale du conseil d'arrondissement le 2 décembre 2021.

De transmettre le programme décennal d'immobilisations pour 2022 à 2031 au Comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 25 000\$ relatif au programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder cinq ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt permettra la réalisation des projets de protection de l'actif et de corrections de désuétude fonctionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets	25 000 \$
MOINS :	
Dépôts de promoteurs Contribution du budget de fonctionnement Ou affectation de surplus	
Subventions déjà encaissées	
= Montant à financer par emprunt	25 000 \$

Aspects budgétaires

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

68073 - Programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques
25 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5% du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement permettra d'assurer une saine gestion de la désuétude des outils informatiques et équipements électroniques de l'arrondissement

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
- Processus d'approbation référendaire en remplacement de la tenue d'un registre, en conformité les arrêtés ministériels en vigueur.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMH);
- Réalisation des étapes prévues en 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 24 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda L DOUCET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2021-11-30



Dossier # : 1212468012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du Règlement RCA21-E185 intitulé: «Règlement autorisant un emprunt de 25 000\$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques».

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter, dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2022-2031, le règlement d'emprunt numéro RCA21-E185 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques».

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-30 11:58

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212468012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du Règlement RCA21-E185 intitulé: «Règlement autorisant un emprunt de 25 000\$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques».

CONTENU**CONTEXTE**

L'adoption d'un règlement d'emprunt pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption - Conseil d'arrondissement du 2 décembre 2021 - Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement pour les années 2022 à 2031 et approbation de la liste des projets le constituant en séance spéciale du conseil d'arrondissement le 2 décembre 2021.

De transmettre le programme décennal d'immobilisations pour 2022 à 2031 au Comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 25 000\$ relatif au programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder cinq ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt permettra la réalisation des projets de protection de l'actif et de corrections de désuétude fonctionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets	25 000 \$
MOINS :	
Dépôts de promoteurs Contribution du budget de fonctionnement Ou affectation de surplus	
Subventions déjà encaissées	
= Montant à financer par emprunt	25 000 \$

Aspects budgétaires

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

68073 - Programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques
25 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5% du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement permettra d'assurer une saine gestion de la désuétude des outils informatiques et équipements électroniques de l'arrondissement

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
- Processus d'approbation référendaire en remplacement de la tenue d'un registre, en conformité les arrêtés ministériels en vigueur.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMH);
- Réalisation des étapes prévues en 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 24 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda L DOUCET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2021-11-30



Dossier # : 1213179002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	MCCQ 2021-2024 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le règlement d'emprunt RCA21-E186 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière "

Il est recommandé :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA21-E186 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière "

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-12-06 14:50

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213179002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	MCCQ 2021-2024 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le règlement d'emprunt RCA21-E186 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière "

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 3 690 000 \$ pour Espace Rivière. Ce projet est prévu dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe aux-Trembles

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 3012 0317 – 2 décembre 2021 : Adoption du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe aux-Trembles

CM21 1206 - 27 septembre 2021 : Offrir à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge les étapes nécessaires à la conception et la construction du projet Espace Rivière, notamment en accordant les contrats de services professionnels aux finalistes et au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire ainsi que le contrat pour l'exécution des travaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

CE21 1683 - 15 septembre 2021 : Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la conception du projet « Espace Rivière », dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, sous condition de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), incluant la rémunération des finalistes, le dédommagement des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes, soit pour une somme maximale de 735 058,17 \$, taxes incluses;

CA21 30 07 0223 - 6 juillet 2021 : Accepter l'offre du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière et autoriser, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil municipal à prendre en charge les différentes étapes concernant les travaux de conception et de construction du projet Espace Rivière

SMCE219025006 - 23 juin 2021: Mandat d'exécution octroyé par le comité exécutif de Montréal au Service de la culture pour débiter la phase d'exécution (conception) du projet de construction du projet Espace Rivière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe aux-Trembles.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 740 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 pour la réalisation de du projet Espace Rivière suite à l'autorisation, par le comité exécutif, du passage à la phase d'exécution du projet et de lancer le concours d'architecture en 2022.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation. Il s'inscrit dans le cadre du financement partagé des coûts d'immobilisation d'Espace Rivière entre le Service de la culture (71,6 % - volets bibliothèque et culture du projet) et l'arrondissement de RDP-PAT (28,4% - volets loisir-communautaire et BAM). Ce règlement permettra le tenue du concours d'architecture et d'en déterminer l'équipe conceptrice lauréate en 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus au présent programme triennal d'immobilisations ainsi que les budgets antérieurs qui n'ont jamais été règlementé pour le projet :

Projets :

30059 - Espace Rivière : Budgets années antérieures : 2 950 000 \$
2022 : 740 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

MONTRÉAL 2030

Le projet Espace Rivière s'inscrit dans le cadre des priorités de Montréal 2030 et contribuera à l'atteinte de plusieurs de ses objectifs tout au cours de sa réalisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent règlement d'emprunt est nécessaire pour mettre en œuvre les interventions prévues dans le projet, principalement pour la réalisation du concours d'architecture prévu en 2022.

Sans ce règlement d'emprunt, l'échéancier du projet devra être décalé et le projet pourrait ne pas se réaliser.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de la procédure de règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
- Processus d'approbation référendaire en remplacement de la tenue d'un registre, en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude TOUPIN
Chef de division culture, bibliothèques et patrimoine

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice CSLDS

Le : 2021-12-03



Dossier # : 1213179002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	MCCQ 2021-2024 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le règlement d'emprunt RCA21-E186 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière "

Il est recommandé :
D'adopter le règlement d'emprunt RCA21-E186 intitulé " Règlement autorisant un emprunt
de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière "

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-12-06 14:50

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213179002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	MCCQ 2021-2024 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le règlement d'emprunt RCA21-E186 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière "

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 3 690 000 \$ pour Espace Rivière. Ce projet est prévu dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe aux-Trembles

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 3012 0317 – 2 décembre 2021 : Adoption du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe aux-Trembles

CM21 1206 - 27 septembre 2021 : Offrir à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge les étapes nécessaires à la conception et la construction du projet Espace Rivière, notamment en accordant les contrats de services professionnels aux finalistes et au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire ainsi que le contrat pour l'exécution des travaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

CE21 1683 - 15 septembre 2021 : Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la conception du projet « Espace Rivière », dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, sous condition de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), incluant la rémunération des finalistes, le dédommagement des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes, soit pour une somme maximale de 735 058,17 \$, taxes incluses;

CA21 30 07 0223 - 6 juillet 2021 : Accepter l'offre du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière et autoriser, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil municipal à prendre en charge les différentes étapes concernant les travaux de conception et de construction du projet Espace Rivière

SMCE219025006 - 23 juin 2021: Mandat d'exécution octroyé par le comité exécutif de Montréal au Service de la culture pour débiter la phase d'exécution (conception) du projet de construction du projet Espace Rivière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe aux-Trembles.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 740 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 pour la réalisation de du projet Espace Rivière suite à l'autorisation, par le comité exécutif, du passage à la phase d'exécution du projet et de lancer le concours d'architecture en 2022.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation. Il s'inscrit dans le cadre du financement partagé des coûts d'immobilisation d'Espace Rivière entre le Service de la culture (71,6 % - volets bibliothèque et culture du projet) et l'arrondissement de RDP-PAT (28,4% - volets loisir-communautaire et BAM). Ce règlement permettra le tenue du concours d'architecture et d'en déterminer l'équipe conceptrice lauréate en 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus au présent programme triennal d'immobilisations ainsi que les budgets antérieurs qui n'ont jamais été règlementé pour le projet :

Projets :

30059 - Espace Rivière : Budgets années antérieures : 2 950 000 \$
2022 : 740 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

MONTRÉAL 2030

Le projet Espace Rivière s'inscrit dans le cadre des priorités de Montréal 2030 et contribuera à l'atteinte de plusieurs de ses objectifs tout au cours de sa réalisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent règlement d'emprunt est nécessaire pour mettre en œuvre les interventions prévues dans le projet, principalement pour la réalisation du concours d'architecture prévu en 2022.

Sans ce règlement d'emprunt, l'échéancier du projet devra être décalé et le projet pourrait ne pas se réaliser.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de la procédure de règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
- Processus d'approbation référendaire en remplacement de la tenue d'un registre, en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude TOUPIN
Chef de division culture, bibliothèques et patrimoine

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice CSLDS

Le : 2021-12-03



Dossier # : 1216183021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, dans le cadre du programme d'immobilisation 2022, du règlement d'emprunt RCA21-E187 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 5 020 000\$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs"

Il est recommandé :

De donner suite à la Procédure d'adoption, dans le programme d'immobilisation 2022, du règlement d'emprunt RCA21-E187 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 020 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-12-02 17:02

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216183021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, dans le cadre du programme d'immobilisation 2022, du règlement d'emprunt RCA21-E187 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 5 020 000\$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs"

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 5 020 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs.
Ce dossier est prévu dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2024 de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA19 3010 0365 - Adopté le 24 octobre 2019 - De présenter le programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement pour les années 2020, 2021 et 2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles; D'approuver la liste des projets le constituant; De transmettre le programme triennal d'immobilisations au Comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus au présent programme triennal d'immobilisations comme suit :
Projets :

32019 - Programme d'aménagement de parcs : 2022 : 2 178 000 \$
2023 : 1 903 000 \$
2024 : 939 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030, plus précisément au niveau des priorités suivantes :

- Priorité 9 - Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire
- Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins
- Priorité 20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

Ce dossier s'inscrit également directement en lien avec la Planification stratégique RDP-PAT 2021-2031 en favorisant la création de milieux de vie dynamiques, attractifs et accueillants et en adoptant des initiatives innovantes et mobilisatrices en matière de transition écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra d'octroyer des contrats le plus rapidement possible et ainsi procéder aux différents travaux d'aménagement permettant de répondre aux besoins des usagers dans les meilleurs délais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les travaux en lien avec ce Règlement seront réalisés en tenant compte des mesures sanitaires à respecter.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi des contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 2 décembre 2021
Martine HÉBERT, 1er décembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MORIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-11-30



Dossier # : 1216183021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, dans le cadre du programme d'immobilisation 2022, du règlement d'emprunt RCA21-E187 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 5 020 000\$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs"

Il est recommandé :

De donner suite à la Procédure d'adoption, dans le programme d'immobilisation 2022, du règlement d'emprunt RCA21-E187 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 020 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-12-02 17:02

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1216183021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, dans le cadre du programme d'immobilisation 2022, du règlement d'emprunt RCA21-E187 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 5 020 000\$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs"

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 5 020 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs.
 Ce dossier est prévu dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2024 de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA19 3010 0365 - Adopté le 24 octobre 2019 - De présenter le programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement pour les années 2020, 2021 et 2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles; D'approuver la liste des projets le constituant; De transmettre le programme triennal d'immobilisations au Comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus au présent programme triennal d'immobilisations comme suit :
 Projets :

32019 - Programme d'aménagement de parcs : 2022 : 2 178 000 \$
 2023 : 1 903 000 \$
 2024 : 939 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030, plus précisément au niveau des priorités suivantes :

- Priorité 9 - Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire
- Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins
- Priorité 20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

Ce dossier s'inscrit également directement en lien avec la Planification stratégique RDP-PAT 2021-2031 en favorisant la création de milieux de vie dynamiques, attractifs et accueillants et en adoptant des initiatives innovantes et mobilisatrices en matière de transition écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra d'octroyer des contrats le plus rapidement possible et ainsi procéder aux différents travaux d'aménagement permettant de répondre aux besoins des usagers dans les meilleurs délais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les travaux en lien avec ce Règlement seront réalisés en tenant compte des mesures sanitaires à respecter.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi des contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 2 décembre 2021
Martine HÉBERT, 1er décembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MORIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-11-30



Dossier # : 1217960010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA21-30101 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe- aux-Trembles

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le Règlement numéro RCA21 -30101 intitulé: "Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022)" pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-30 16:10

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217960010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA21-30101 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, l'administration municipale de la Ville de Montréal a modifié son approche budgétaire en cédant aux arrondissements un espace fiscal. Afin de pouvoir utiliser cet espace fiscal nécessaire à la confection du budget, l'arrondissement se doit d'adopter un règlement imposant une taxe relative aux services.

Pour l'exercice financier 2021, le gel de taxe annoncé par la Ville centre et les évaluations foncières qui augmentent plus lentement à RDP-PAT ont eu comme effet de faire baisser la taxe municipale moyenne sur notre territoire de 0,0843\$ / 100 \$ d'évaluation.

Pour l'exercice financier 2022, l'arrondissement va geler son taux de taxe locale relative aux service de 0,0843 \$/ 100 \$, pour une deuxième année consécutive afin d'alléger le fardeau fiscal des citoyens qui doivent encore conjuguer avec les conséquences de la pandémie. La hausse moyenne de la taxe locale est estimée à 2 %.

L'effet global de la taxe foncière générale devrait, selon les estimations, se situer dans une marge approximative de 2 % en moyenne pour les propriétaires de notre arrondissement en raison de la volonté de la ville de maintenir un faible taux global de taxation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 3012 0438 : D'adopter le règlement numéro RCA12-30048 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2013) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1120448009).

CA14 3006 0193 : Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2013 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2013 de la Ville de Montréal adoptée par le conseil municipal le 29 avril 2014. Autorisation du plan de remboursement du déficit cumulé de l'arrondissement. Autorisation de l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 300 000 \$ à cet effet (1140448007).

CA14 3001 0006 : D'adopter le règlement RCA13-30061 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2014) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1130448010).

CA14 3011 0392 : D'adopter le règlement RCA14-30066 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2015) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1140448009).

CA15 3011 0345: D'adopter le règlement RCA15-30070 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2016) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1150448008).

CA16 3011 0343: D'adopter le règlement RCA16-30075 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2017) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1160448010).

CA17 3012 0423: D'adopter le Règlement RCA17-30079 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2018) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1172468003).

CA18 3011 0374: D'adopter le Règlement RCA18-30085 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2019) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1182468010).

CA19 3011 0381: D'adopter le Règlement RCA19-30091 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2020) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1192468009).

CA20 3011 0342: D'adopter le Règlement RCA20-30097 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2021) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1207960005).

DESCRIPTION

Il est demandé au conseil d'arrondissement d'adopter le règlement RCA21-30101, imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2022) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

Cette taxe locale de services de 0,0843 \$ / 100 \$ d'évaluation équivaut à 10 899 800 \$ répartis comme suit: 4 857 200 \$ représentant l'espace fiscal cédé par la Ville centre en 2013 et 6 042 600 \$ représentant une somme qui est nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'arrondissement en 2022 et au maintien d'une réserve imprévue et grands projets au bénéfice des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public avant la présentation de l'avis de motion, conformément à l'article 146 de la Charte de la ville de Montréal.

Avis public avant la présentation de l'adoption, conformément à l'article 146 de la Charte de la ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du Règlement RCA21-30101

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis LAROCQUE
chef de division des ressources financières et matérielles

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2021-10-18

**Dossier # : 1210394008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à la transformation et à l'affichage d'un bâtiment industriel situé au 10760, boulevard Henri-Bourassa Est, suite A, sur le lot numéro 1 249 162 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003065463 - District de Pointe-aux-Trembles.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 octobre 2021, il est recommandé :

- De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à la transformation et à l'affichage d'un bâtiment industriel situé au 10760, boulevard Henri-Bourassa Est, suite A, sur le lot numéro 1 249 162 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles. le tout, tel que présenté sur les plans déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 1^{er} octobre 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003065463.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent de donner suite à cette demande pour la raison suivante :

- Les critères d'évaluation applicables au projet sont respectés.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-10-26 11:19

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210394008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à la transformation et à l'affichage d'un bâtiment industriel situé au 10760, boulevard Henri-Bourassa Est, suite A, sur le lot numéro 1 249 162 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003065463 - District de Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande vise l'approbation relative à l'affichage pour un bâtiment industriel situé au 10760, boulevard Henri-Bourassa Est à Pointe-aux-Trembles.

Ce bâtiment est soumis à la procédure des PIIA en vertu de l'article 104 de la section 14 applicable aux zones industrielles situées aux abords de l'Autoroute 40, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01). Le projet doit respecter les objectifs et les critères prévus à l'article 110.

La demande d'autorisation d'affichage vise un nouvel exploitant occupant la suite A.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Description du projet

Le requérant désire procéder à l'installation d'une enseigne pour l'industrie située au 10760-A, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot numéro 1 249 162. L'enseigne est à plat sur le mur faisant face au boulevard Henri-Bourassa Est et est d'une superficie totale de 2,79 m². L'enseigne à plat est constituée d'un boîtier recouvert de vinyle blanc, non lumineux avec un logo découpé de couleur jaune et noir.

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve dans la zone 522 dans laquelle les classes d'usages I.1 « industrie légère », I.2 « industrie moyenne », P.6 « Utilité publique », A.1 « agriculture urbaine », sont autorisées. La demande, telle que présentée, respecte les normes relatives à l'affichage, telles qu'apparaissant au chapitre 9 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01)

En vertu du Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01), l'approbation doit tenir compte de l'objectif et des critères suivants prévus à l'article 110 de la section 14 aux zones industrielles situées aux abords de l'Autoroute 40.

Article 110 Affichage

Objectif :

Assurer une bonne intégration des enseignes avec les façades des bâtiments et une harmonisation de l'affichage dans le secteur.

Critères :

- Les dimensions, la localisation, le design, la couleur, la qualité des matériaux, l'éclairage des enseignes et leur support s'intègrent et s'harmonisent avec l'architecture du bâtiment principal (matériaux de bois, pose d'auvents, etc.);
- Sur un même bâtiment, les enseignes s'harmonisent au niveau de leur dimension, de leur forme et du format de leur réclame;
- Pour un bâtiment industriel, les enseignes sont apposées sur la partie administrative du bâtiment;
- Les enseignes sont apposées à plat ou en saillie sur le bâtiment;
- Les éléments architecturaux reliés à une image corporative se limitent également à une partie restreinte des bâtiments;
- L'animation des lieux par l'apport d'éléments valorisant les activités (oriflammes ou autres) et parfaitement intégrés au bâtiment principal et/ou aux aménagements du domaine privé est encouragée.

JUSTIFICATION

La direction du Développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'installation d'une enseigne pour une industrie situé au 10760, boulevard Henri-Bourassa Est, suite A, sur le lot 1 249 162 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la direction du Développement du territoire et études techniques, en date du 1^{er} octobre 2021.

Le tout, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003065463.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 5 octobre 2021.
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 8 octobre 2021.
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline CANTIN
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-10-20



Dossier # : 1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

1. D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005A** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002A** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002A** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003A** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

2. D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001A** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

3. D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-05-13 13:36

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe- aux-Trembles pour l'année 2021, édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005B** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002B** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002B** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003B** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001B** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-06-18 17:05

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public

Il est recommandé :

1. D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005C** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002C** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002C** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003C** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

2. D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001C** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

3. D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Benoît PELLAND Le 2021-08-12 11:38

Signataire :

Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe



Dossier # : 1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

De ratifier la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005D** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002D** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002D** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles -Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003D** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001D** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles -Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-21 13:26

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles pour l'année 2021. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

De ratifier la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005E** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002E** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002E** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003E** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001E** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-23 16:40

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021, édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant:**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors du conseil d'arrondissement du 4 mai 2021 (résolution: CA21 30 05 0155). Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 12 mai 2021
Julie BOISVERT, 12 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BOURGOIN
agent (e) de developpement d'activites culturelles
physique s et sportives

IDENTIFICATION**Dossier # :1213163002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant:**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors des conseils d'arrondissement :

4 mai 2021 (résolution : CA21 30 05 0155);

1 juin 2021 (résolution: CA21 30 06 0196).

Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 16 juin 2021

Julie BOISVERT, 9 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BOURGOIN

agent (e) de developpement d'activites culturelles
physique s et sportives

IDENTIFICATION

Dossier # :1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public

CONTENU**CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant :**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors des conseils d'arrondissement :

4 mai 2021 (résolution CA21 30 05 0155)

1 juin 2021 (résolution CA21 30 06 0196)

6 juillet 2021 (résolution CA21 30 07 0241)

Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 11 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BOURGOIN
agent (e) de développement d'activités culturelles
physique s et sportives

IDENTIFICATION

Dossier # :1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant :**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors des conseils d'arrondissement :

4 mai 2021 (résolution CA21 30 05 0155)

1 juin 2021 (résolution CA21 30 06 0196)

6 juillet 2021 (résolution CA21 30 07 0241)

16 août 2021 (résolution CA21 30 08 0254)

Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 21 septembre 2021
Julie BOISVERT, 21 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BOURGOIN
agent (e) de développement d'activités culturelles
physiques et sportives

IDENTIFICATION**Dossier # :1213163002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant :**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors des conseils d'arrondissement suivants :

- 4 mai 2021 (résolution CA21 30 05 0155)
- 1 juin 2021 (résolution CA21 30 06 0196)
- 6 juillet 2021 (résolution CA21 30 07 0241)
- 16 août 2021 (résolution CA21 30 08 0254)
- 5 octobre 2021 (résolution CA21 30 10 0312)

Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 19 novembre 2021
Julie BOISVERT, 19 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BOURGOIN
agent (e) de développement d'activités culturelles
physique s et sportives

IDENTIFICATION

Dossier # :1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la réorganisation municipale de Montréal (réf. : le Règlement antérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement - CM01-00047 du 18 décembre 2001), chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. Nous demandons donc l'approbation du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés en annexe, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- **Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4-1, article 3, alinéa 8;**
- **Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;**
- **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8 (vente et consommation d'alcool);**
- **Règlement de zonage de l'arrondissement, RCA09-Z01, article 315, (affichage);**
- **Règlement sur les parcs, R.R.V.M., c. P-3, en vertu de l'ordonnance OCA18-(P-3);**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 3012 0412	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3012 0392	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3011 0352	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3009 0245	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3007	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans

0210	l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édicition des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3003 0074	Approbation de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édicition des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

À chaque année, plusieurs centaines d'événements sont prévus sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Ceux-ci peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, religieuse, interculturelle, caritative, civique, commémorative, festive, commerciale, etc. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement peuvent avoir une portée locale, régionale, municipale, nationale et internationale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons, soit par l'occupation en totalité ou en partie d'une place ou d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues ou d'une combinaison telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les citoyens sont invités à se rassembler gratuitement lors d'activités organisées dans le cadre de plusieurs événements sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Selon les événements, de l'animation, des repas en plein air, des spectacles, des parties ou compétitions sportives, des jeux divers, de la danse, etc. seront présentés sur les différents sites concernés.

Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2021.

JUSTIFICATION

Le développement événementiel et l'occupation du domaine public sont au coeur des priorités dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettant la présentation de divers spectacles et donnant ainsi l'occasion aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, de boissons alcoolisées ou non, représente un soutien pour les organismes pour l'autofinancement de leurs événements. Dans certains cas, ces événements contribueront à l'épanouissement de la population et permettront aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Certains événements en annexe seront soumis, pour avis, aux différentes directions et intervenants impliqués. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'Arrondissement doivent tenter d'y inclure les pratiques d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'arrondissement sensibilise les promoteurs sur ces questions, tel qu'indiqué dans le plan d'action local de développement durable de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de réaliser ces événements, il y aura des impacts négatifs importants relativement à leur planification ainsi qu'à la promotion de ces activités. Dans le cadre

d'événements à caractère physique et sportif, cela contribuera à promouvoir le sport, la santé physique et les saines habitudes de vie. La présentation d'événements publics favorisera la découverte d'une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens. Dans d'autres cas, elle permettra une visibilité et un rayonnement de l'arrondissement ainsi que de mettre en lumière son attractivité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Tout événement proposé respectera les mesures sanitaires et consignes gouvernementales reliées à la pandémie de la COVID-19. Les zones de couleur seront respectées et les propositions s'adapteront avec différents scénarios en fonction de l'évolution de la pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les hebdomadaires locaux et sur le site web de l'arrondissement.

D'un côté, l'arrondissement est responsable du plan de communication et de la promotion de tous les événements en régie. D'un autre côté, Les promoteurs sont responsables de leur propre promotion et plan de communication. Leurs publicités sont généralement diffusées de multiples façons : dans les quotidiens, le journal de quartier, dans les médias sociaux, etc. De plus, lors d'une fermeture de rues, les promoteurs installeront dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens demeurant sur les rues concernées. Au besoin, l'arrondissement peut soutenir ces derniers, selon le cadre de référence en vigueur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements selon le tableau de la programmation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 23 avril 2021

Julie BOISVERT, 20 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BOURGOIN
agent (e) de developpement d'activites
culturelles physique s et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-20

Valérie LAFOREST
Directrice



Dossier # : 1190040002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-011 autorisant le retrait d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 12419, rue Trefflé-Berthiaume - District de La Pointe-aux-Prairies

Il est recommandé :

- D'édicter, par l'ordonnance OCA21-(C-4.1)-011, de retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, face au 12419, rue Trefflé-Berthiaume;
- De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-16 16:08

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1190040002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-011 autorisant le retrait d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 12419, rue Trefflé-Berthiaume - District de La Pointe-aux-Prairies

CONTENU**CONTEXTE**

Cet addenda à pour but de retirer les panneaux de signalisation qui délimitent un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 12419 rue Trefflé-Berthiaume
Cet espace de stationnement n'est plus nécessaire suite au déménagement de la personne.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 16 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

France PELLETIER
agent(e) technique en circulation & stationnement -
tp - hdu

IDENTIFICATION

Dossier # :1190040002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction d'une ordonnance pour l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 12419, rue Trefflé-Berthiaume - District de La Pointe-aux-Prairies

CONTENU**CONTEXTE**

DDS 18-343503

Une requête nous a été acheminée afin de procéder à l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite. Le requérant a des limitations physiques permanentes qui restreignent la distance qu'il peut parcourir et l'obligent à utiliser une aide technique. De ce fait, il lui est impossible d'utiliser l'espace de stationnement hors rue et ce, du à son étroitesse ainsi qu'à la dénivellation de l'accès menant à ce même espace.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

À la suite de l'analyse de l'évaluation médicale et des observations faites au domicile du requérant, il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps devant le 12419, rue Trefflé-Berthiaume.

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées, le requérant est admissible pour l'obtention d'un tel espace.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement de quartiers sécuritaires contribue à l'augmentation de la qualité de vie des

résidents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement;

- Implantation de la signalisation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie A GAUTHIER, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie A GAUTHIER, 6 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie PICHÉ
AGENTE TECHNIQUE EN CIRCULATION ET
STATIONNEMENT

ENDOSSÉ PAR

Dany BARBEAU
Directrice d'arrondissement

Le : 2019-06-05



Dossier # : 1214281032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-012 autorisant l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 12242 Rue Trefflé-Berthiaume - District de La Pointe-aux-Prairies

Il est recommandé :

- D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA21-(C-4-1)-012, l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, sur une distance de 7 mètres, face au 12242, rue Trefflé-Berthiaume - District de La Pointe-aux-Prairies;
- De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

- Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-18 12:23

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-012 autorisant l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 12242 Rue Trefflé-Berthiaume - District de La Pointe-aux-Prairies

CONTENU**CONTEXTE**

DDS 21-299189

Une requête nous a été acheminée afin de procéder à l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite. La requérante à des limitations physiques permanentes qui restreignent la distance qu'il peut parcourir et l'obligent parfois à utiliser une aide technique. De ce fait, il lui est impossible d'utiliser l'espace de stationnement hors rue et ce, du à son étroitesse ainsi qu'à la dénivellation de l'accès menant à ce même espace.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

À la suite de l'analyse de l'évaluation médicale et des observations faites au domicile du requérant, il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps devant le 12242, rue Trefflé-Berthiaume.

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, le requérant est admissible pour l'obtention d'un tel espace.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 17 novembre 2021
Julie BOISVERT, 17 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

France PELLETIER
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques

Le : 2021-11-16



Dossier # : 1214281033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-013 autorisant l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 14331, rue Forsyth - District de La Pointe-aux-Prairies.

Il est recommandé :

- D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA21-(C-4-1)-013, l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, sur une distance de 7 mètres, face au 14331, rue Forsyth - District de Pointe-aux-Trembles.
- De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

- Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-18 12:22

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édition de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-013 autorisant l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 14331, rue Forsyth - District de La Pointe-aux-Prairies.

CONTENU**CONTEXTE**

DDS 21-226972

Une requête nous a été acheminée afin de procéder à l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite. Le requérant a des limitations physiques permanentes qui restreignent la distance qu'il peut parcourir et l'obligent parfois à utiliser une aide technique. De plus le demandeur nous confirme qu'il n'a pas accès à un stationnement hors rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

À la suite de l'analyse de l'évaluation médicale et des observations faites au domicile du requérant, il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps devant le 14331 rue Forsyth.

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, le requérant est admissible pour l'obtention d'un tel espace.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 17 novembre 2021
Dalila FLEURANT, 17 novembre 2021
Joseph ARAJ, 17 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

France PELLETIER
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques

Le : 2021-11-16



Dossier # : 1214281034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-014 autorisant l'implantation de panneaux « arrêt » sur le boulevard Marien, à la hauteur de la rue Sylvain-Garneau - District de La Pointe-aux-Prairies.

Il est recommandé :

- D'édicter l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-014, visant l'installation des panneaux d'arrêt sur le boulevard Marien, à la hauteur de la rue Sylvain-Garneau - District de La Pointe-aux-Prairies;
- D'interdire le stationnement sur une distance de 12 mètres sur le côté est du boulevard Marien, immédiatement au nord de la rue Sylvain-Garneau;
- D'interdire le stationnement sur une distance de 16 mètres sur le côté est du boulevard Marien, immédiatement au sud de la rue Sylvain-Garneau;
- De conserver toute autre signalisation existante.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-18 12:21

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-014 autorisant l'implantation de panneaux « arrêt » sur le boulevard Marien, à la hauteur de la rue Sylvain-Garneau - District de La Pointe-aux-Prairies.

CONTENU

CONTEXTE

Un résident du boulevard Marien a formulé une demande pour installer des panneaux «arrêt» sur cet axe routier, à la hauteur de la rue Sylvain-Garneau. Le résident juge que la visibilité n'est pas suffisante pour compléter les diverses manœuvres au carrefour.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le boulevard Marien est une rue résidentielle qui croise la rue Sylvain-Garneau à deux endroits. Le croisement situé plus au sud forme un carrefour à trois branches en forme de «T» géré par un panneau d'arrêt sur la rue Sylvain-Garneau. La visibilité à partir de cette rue est souvent obstruée par des véhicules stationnés aux abords du carrefour. L'ajout des panneaux d'arrêt sur le boulevard Marien permettra donc de sécuriser les déplacements en accordant la même priorité de passage aux trois branches du carrefour. Des interdictions de stationnement sur le côté est du boulevard Marien, sur une courte distance de part et d'autre de la rue Sylvain-Garneau, sont aussi proposées pour assurer le dégagement du carrefour.

JUSTIFICATION

L'ajout des panneaux «arrêt» sur chacune des approches du carrefour est un choix avantageux pour sécuriser les manœuvres au carrefour car, en raison de l'angle de croisement des rues, des interdictions de stationnement importantes seraient nécessaires pour assurer une visibilité satisfaisante au carrefour. L'ajout des panneaux d'arrêt proposés permettra également aux piétons de traverser de manière sécuritaire le boulevard Marien qui est excessivement large à cet endroit. Bien que le critère 3 des normes du Ministère des transports justifiant l'installation des panneaux d'arrêt sur toutes les approches d'un carrefour ne soit pas satisfait, les bienfaits de l'ajout des arrêts demandés semblent supérieurs aux problèmes de fluidité que pourrait engendrer le non-respect de ce critère. D'autre part, l'interdiction du stationnement sur le côté est du boulevard Marien, sur une distance de 16 m au sud et de 12 mètres au nord de la rue Sylvain-Garneau, est également

nécessaire pour assurer une bonne visibilité entre les divers usagers de la route.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y aura pas de frais associés à la fourniture et installation de la signalisation proposée dans le présent sommaire en raison de la nouvelle procédure de facturation établie par la Division du marquage et de la signalisation qui prévoit un nombre hebdomadaire d'interventions sans aucuns frais pour l'arrondissement. Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce qu'il vise uniquement à modifier les priorités de passage à un carrefour.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 17 novembre 2021

Joseph ARAJ, 17 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Alejandro SILVA
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-16

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1214281037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-015 autorisant l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 1835, 50e Avenue - District de La Pointe-aux-Prairies.

Il est recommandé :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA21-(C-4-1)-015, autorisant l'implantation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite, sur une distance d'environ 7,0 mètres, face au 1835, 50e Avenue - District de La Pointe-aux-Prairies

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

- Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-23 17:11

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-015 autorisant l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 1835, 50e Avenue - District de La Pointe-aux-Prairies.

CONTENU**CONTEXTE**

DDS 21-182068

Une requête nous a été acheminée afin de procéder à l'implantation d'une zone de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite. La requérante a des limitations physiques permanentes qui restreignent la distance qu'elle peut parcourir et l'obligent à utiliser une aide technique.

De ce fait, son stationnement hors rue est parfois inaccessible dû à sa condition de santé précaire et aux risques élevés de chute. Donc, il est recommandé d'installer une zone de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite d'une longueur d'environ 7,0 mètres devant le 1835, 50e Avenue à Pointe-aux-Trembles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Faisant suite à l'analyse du dossier médical, de la certification du médecin traitant et des observations faites au domicile de la requérante, il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront une zone de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite devant le 1835, 50e Avenue à Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

Le dossier démontre qu'il s'agit d'une personne ayant de sérieuses contraintes à la mobilité et que le stationnement privé de sa demeure ne répond pas suffisamment à ses besoins. En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite, la requérante est admissible à cette attribution.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie qui dispose

d'un budget spécifique à cet effet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, notamment l'amélioration du caractère universellement accessible de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 22 novembre 2021
Julie BOISVERT, 22 novembre 2021
Joseph ARAJ, 22 novembre 2021

France PELLETIER
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1214281038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-016 autorisant l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 735, boulevard St-Jean-Baptiste - District de Pointe-aux-Trembles

Il est recommandé,

- D'édicter l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-016 autorisant l'implantation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite, de 8 h à 16 h du lundi au vendredi, sur une distance d'environ 6,0 mètres, le plus près possible du 735, boulevard St-Jean-Baptiste, district de Pointe-aux-Trembles.

- De conserver en place toute autre signalisation en vigueur;

- Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-23 17:11

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1214281038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-016 autorisant l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite au 735, boulevard St-Jean-Baptiste - District de Pointe-aux-Trembles

CONTENU

CONTEXTE

DDS 21-300336

La requérante est une personne âgée qui est obligée de faire tous ses déplacements avec de l'aide technique. La requérante utilise le transport adapté ou le véhicule familial afin d'aller à ses rendez-vous médicaux ou pour des activités journalières.

Étant donné que la requérante est très limitée dans ses déplacements, elle demande une zone de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite devant l'entrée principale de sa résidence.

L'immeuble qui est situé au 735 boul. St-Jean-Baptiste, possède une entrée charretière qui donne accès à un stationnement privé en arrière lot, toutefois la requérante à une condition sérieuse qui rend inutilisable pour ses déplacements l'espace de stationnement sur le terrain privé.

Cette condition médicale rend la requérante admissible à l'installation d'une zone de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite. De plus, cette zone de stationnement réservé sera effective seulement du lundi au vendredi entre 8 h à 16 h afin de favoriser le stationnement de nuit dans ce secteur de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À la suite de l'analyse de l'évaluation médicale et des observations faites au domicile du requérant, il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront ladite zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite du lundi au vendredi de 8 h à 16 h, devant le 735 boul. St-Jean-Baptiste à Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des zones de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, la requérante est

admissible pour l'obtention d'une telle zone.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et notamment l'amélioration du caractère universellement accessible de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 22 novembre 2021
Joseph ARAJ, 22 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

France PELLETIER
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-21

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1214860009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période débutant le 7 décembre 2021.

Il est recommandé:

De désigner _____, conseiller (ère) _____ de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, maire suppléant d'arrondissement, pour la période débutant le 7 décembre 2021 et ce, pour une période de _____ mois, soit jusqu'au conseil d'arrondissement du mois de _____ 2022

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-19 14:29

Signataire : _____
Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214860009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période débutant le 7 décembre 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de la législation applicable, le conseil d'arrondissement désigne, pour une période qu'il détermine, un maire suppléant d'arrondissement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Désignation, d'un maire suppléant pour la période débutant le 7 décembre 2021, date du premier conseil d'arrondissement, depuis l'assermentation du nouveau conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

La désignation d'un maire suppléant d'arrondissement, permet de remplacer la mairesse en cas d'absence. Cela est prescrit par l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, (RLRQ, c. C-11.4), qui indique ceci:

" 20.2 Le conseil d'arrondissement peut désigner, parmi ses membres, un maire suppléant de l'arrondissement.

L'article 56 de la Loi sur les cités et villes ([chapitre C-19](#)) s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires. "

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, car il s'agit d'une procédure administrative de nomination d'un maire suppléant, conformément aux dispositions de la Charte.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de nomination d'un maire suppléant peut empêcher le conseil d'agir en cas

d'absence de la mairesse.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherchiste
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2021-10-22



Dossier # : 1213971004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un(e) président(e) du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe- aux-Trembles pour une période de deux ans.

Il est recommandé :

De procéder à la nomination d'un membre du conseil d'arrondissement au sein du comité consultatif d'urbanisme et de désigner cette personne comme président(e) pour une période de deux ans, soit du 7 décembre 2021 au 6 décembre 2023.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-25 12:35

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213971004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un(e) président(e) du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour une période de deux ans.

CONTENU

CONTEXTE

Le mandat du président du comité consultatif d'urbanisme, monsieur Richard Guay, conseiller d'arrondissement, a pris fin le 6 novembre 2021. Conformément au Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme (RCA07-30022), la désignation d'un membre au poste de président(e) doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement. Un membre du nouveau conseil d'arrondissement doit être nommé au sein du CCU. Ne connaissant pas les intentions du conseil d'arrondissement sur la personne à nommer sur ce poste, nous ne sommes pas en mesure d'identifier dans le présent sommaire décisionnel le nom de la personne retenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 3003 0077 : Désignation de monsieur Richard Guay, conseiller de la ville, comme président au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un mandat d'une durée de deux ans soit du 3 avril 2020 au 2 avril 2022.

Résolution CA18 3002 0041 : Sommaire addenda pour désigner monsieur Richard Guay, conseiller de la Ville, au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux mois, soit jusqu'au 3 avril 2018.

Résolution CA18 3004 0119 : Désignation de monsieur Richard Guay, conseiller de la ville, comme président au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un mandat d'une durée de deux ans soit du 3 avril 2018 au 2 avril 2020.

Résolution CA17 3012 0430 : Désignation de monsieur Richard Guay, conseiller de la ville, comme président au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un mandat d'une durée de deux mois soit du 5 décembre 2017 au 6 février 2018.

Résolution CA15 3011 0354 : Désignation de monsieur Richard Guay, conseiller de la ville, comme président au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-

des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un mandat d'une durée de deux ans soit du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2017.

Résolution CA13 3012 0439 : Désignation de monsieur Richard Guay, conseiller de la ville, comme président au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement pour un mandat d'une durée de deux ans soit du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2015.

DESCRIPTION

Selon l'article 2.2 du Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme (numéro RCA07-30022), le comité consultatif d'urbanisme est composé des personnes suivantes :

- a) six (6) membres choisis parmi les résidents de la ville;
- b) un (1) membre du conseil;
- c) le maire d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise LAURIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-11-17



Dossier # : 1214860011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel modifié :	
Projet :	-
Objet :	Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

Il est recommandé :
DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, soit, madame Nathalie Pierre-Antoine madame Daphney Colin, ainsi que madame Marie-Claude Baril.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-12-03 11:00

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214860011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel modifié :	
Projet :	-
Objet :	Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 novembre dernier, ont eu lieu des élections municipales où madame Nathalie Pierre-Antoine a été réélue conseillère d'arrondissement de Rivière-des-Prairies. De plus, deux nouvelles conseillère d'arrondissement ont été élues, soit madame Daphney Colin, dans le district de La Pointe-aux-Prairies et madame Marie-Claude Baril, dans le district de Pointe-aux-Trembles. Suite à ces élections, les conseillère d'arrondissement doivent déposer leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* tel qu'il suit, le conseiller et les conseillères d'arrondissement ont l'obligation de déposer leur déclaration d'intérêt pécuniaires d'ici le 14 janvier prochain lors d'une assemblée du conseil d'arrondissement. :

Article 357

"Déclaration d'intérêts – *Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.*

Mentions – *La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.*

Exception – *La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts y énumérés ni le degré de participation du membre du conseil dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier, ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.*

Famille immédiate – Pour l'application du deuxième alinéa, un membre de la famille immédiate du membre du conseil est son conjoint au sens de la Loi d'interprétation (chapitre I-16) ou un enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Les conseillers d'arrondissement ont l'obligation de déposer au conseil d'arrondissement leur déclaration d'intérêt pécuniaires dans les 60 jours qui suivent leurs proclamation d'élection, soit d'ici le 18 janvier 2022

Puisqu'aucune séance du conseil n'est prévue en janvier, il y a lieu de déposer les déclarations à la séance extraordinaire du 7 décembre 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Montréal 2030 ne s'applique pas car il s'agit d'une procédure administrative en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le défaut de déposer ces documents dans les délais prévus peut constituer un manquement sévère et des sanctions sont prévues à cet effet dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherchiste
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-30

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du
greffe



Dossier # : 1217960012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2021, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre 2021 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Il est recommandé :

De recevoir et de déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités
déléguées au 15 novembre 2021, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre
2021 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières
résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-12-06 14:53

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217960012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Déposer au Comité exécutif le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2021, ainsi que le rapport d'évolution budgétaire de novembre 2021 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

CONTENU**CONTEXTE**

Le Règlement 02-002 de la Ville de Montréal (Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de ville aux conseils d'arrondissement), dans son 12e paragraphe du premier alinéa, mentionne que le Conseil de la Ville délègue aux conseils d'arrondissement l'application de la réglementation relative à l'enlèvement, au transport et au dépôt des matières résiduelles, ainsi que les activités d'opération en lien avec cette compétence, y compris le suivi et la gestion des contrats, les communications avec les citoyens, la gestion des requêtes des citoyens et la distribution des outils de collecte.

Plus spécifiquement pour l'application des pouvoirs délégués au 12e paragraphe du premier alinéa, le conseil d'arrondissement doit fournir au Comité exécutif et au Directeur de service - Environnement, dans le format établi par ce dernier:

- un rapport semestriel d'évolution budgétaire;
- un rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées au 15 mars et un autre au 15 novembre de chaque année, comportant notamment des informations de nature technique permettant d'élaborer des indicateurs de production concernant la gestion des activités;
- un bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées;
- toute recommandation qu'il juge appropriée relativement à l'amélioration de l'exercice des activités déléguées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0070 - de prendre acte du dépôt du bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2019, du rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2020 et du rapport semestriel d'évolution budgétaire au 15 novembre 2020.

CA20 30 12 0413 - De recevoir et de déposer au Comité exécutif le bilan annuel des

dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2019, le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2020 et le rapport semestriel dévolution budgétaire au 15 novembre 2020.

DESCRIPTION

La présentation des rapports ont été déterminés par l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en attendant que le Service de l'environnement nous communique le format voulu tel que stipulé dans le Règlement 02-002 de la Ville de Montréal.

Nous déposons ainsi :

- Le rapport d'évolution budgétaire de novembre 2021
- Le rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2021
 1. Rapport sur les collectes : Résidus alimentaires et résidus verts
 2. Rapport sur les billets de pesées au 15 novembre 2021
 3. Bilan de gestion des matières résiduelles - janvier à août 2021 - Service de l'environnement

Les rapports détaillés se retrouvent dans le document "pièces jointes".

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'adoption de la recommandation ne présente aucun enjeu, opportunité ou risque particulier en lien avec la situation actuelle découlant de la pandémie du virus COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt des rapports à la séance du :

- Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement du 7 décembre 2021

- Comité exécutif du 15 décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christian LAUZON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Christian LAUZON, 6 décembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis LAROCQUE
chef de division des ressources financières et matérielles

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2021-12-06

**Dossier # : 1214860010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'une résolution répondant aux exigences du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Praries-Pointe-aux-Trembles a procédé à l'embauche de Me Joseph Araj, notaire, lequel sera à l'emploi exclusif de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'aux termes du programme d'assurance du FARPCNQ un notaire à l'emploi exclusif de la Ville de Montréal peut, selon certaines exigences, bénéficier de la classe B et ainsi être exempté du paiement de la prime d'assurance;

ATTENDU QUE de la Ville de Montréal entend respecter lesdites exigences requises par le FARPCNQ afin que Me Joseph Araj puisse bénéficier de la classe B et ainsi bénéficier d'une exemption du paiement de la prime d'assurance;

Il est résolu :

- Que la Ville de Montréal se porte garant, s'engage à prendre fait et cause, à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Joseph Araj notaire, dans l'exercice de ses fonctions, et à indemniser le FARPCNQ de tout débours ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de ce notaire dans l'exercice de ses fonctions même au-delà de la fin du lien d'emploi;

- Renonce à tout recours récursoire contre ce notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au FARPCNQ, ceci, entre autres, en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du FARPCNQ ;

- Autorise Me Joseph Araj, à passer et signer pour la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Praries-Pointe-aux-Trembles, et en son nom, le cas échéant, tout acte, document, écrit, contrat ou engagement, le cas échéant, pour donner suite à la présente résolution afin de lier la société (ou corporation municipale).

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214860010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'une résolution répondant aux exigences du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Le nouveau secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Me Joseph Araj, est membre de la Chambre des notaires du Québec et est tenu, en vertu de son ordre professionnel, de souscrire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de celui-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Pour souscrire à une classe d'assurance différente de celle qu'il aurait en pratique traditionnelle, la Chambre des notaires du Québec accorde, à tout membre qui est au service exclusif d'une municipalité, le droit de souscrire à une classe d'assurance B (au lieu de A) au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, à la condition que le Conseil d'arrondissement adopte une résolution déclarant que la Ville de Montréal se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Araj dans l'exercice de ses fonctions.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, car il s'agit d'une procédure administrative afin de répondre aux exigences de la Chambre des notaires du Québec.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherchiste
Secrétaire d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2021-11-05